

Bruxelles, le 17.10.2018
COM(2018) 691 final

ANNEX 4 – PART 2/2

ANNEXE

de la

proposition de décision du Conseil

**relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la
République socialiste du Viêt Nam**

Appendice 2-A-2 (Partie 2)

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6305.10.11	- - - de jute	12,0	A
6305.10.19	- - - autres	12,0	A
6305.10.21	- - - de jute	12,0	A
6305.10.29	- - - autres	12,0	A
6305.20.00	- de coton	12,0	A
6305.32.10	- - - non tissés	12,0	A
6305.32.20	- - - en bonneterie	12,0	A
6305.32.90	- - - autres	12,0	A
6305.33.10	- - - en bonneterie	12,0	A
6305.33.20	- - - obtenus à partir de lames ou formes similaires de tissus	12,0	A
6305.33.90	- - - autres	12,0	A
6305.39.10	- - - non tissés	12,0	A
6305.39.20	- - - en bonneterie	12,0	A
6305.39.90	- - - autres	12,0	A
6305.90.10	- - de chanvre du n° 53.05	12,0	A
6305.90.20	- - de coco du n° 53.05	12,0	A
6305.90.90	- - autres	12,0	A
6306.12.00	- - de fibres synthétiques	12,0	A
6306.19.10	- - - de fibres textiles végétales du n° 53.05	12,0	A
6306.19.20	- - - de coton	12,0	A
6306.19.90	- - - autres	12,0	A
6306.22.00	- - de fibres synthétiques	12,0	A
6306.29.10	- - - de coton	12,0	A
6306.29.90	- - - autres	12,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6306.30.00	- Voiles	12,0	A
6306.40.10	-- de coton	12,0	A
6306.40.90	-- autres	12,0	A
6306.90.00	- autres	12,0	A
6307.10.10	-- non tissés autres qu'en feutre	12,0	A
6307.10.20	-- en feutre	12,0	A
6307.10.90	-- autres	12,0	A
6307.20.00	- Ceintures et gilets de sauvetage	0,0	A
6307.90.30	-- Couvertures de parapluie sous forme triangulaire prédécoupée	20,0	A
6307.90.40	-- Masques chirurgicaux	5,0	A
6307.90.61	--- adaptés à un usage industriel	5,0	A
6307.90.69	--- autres	20,0	A
6307.90.70	-- Éventails et écrans à main	20,0	A
6307.90.90	-- autres	20,0	A
6308.00.00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	20,0	A
6309.00.00	Articles de friperie	100,0	B10
6310.10.10	-- Chiffons neufs ou usagés	50,0	B10
6310.10.90	-- autres	50,0	B10
6310.90.10	-- Chiffons neufs ou usagés	50,0	B10
6310.90.90	-- autres	50,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6401.10.00	- Chaussures comportant une coquille de protection en métal	30,0	A
6401.92.00	-- couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	30,0	A
6401.99.00	-- autres	30,0	A
6402.12.00	-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	30,0	A
6402.19.10	--- Chaussures pour la lutte	30,0	A
6402.19.90	--- autres	30,0	A
6402.20.00	- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	30,0	A
6402.91.10	--- Bottes de plongée	30,0	A
6402.91.91	---- comportant une coquille de protection en métal	30,0	A
6402.91.99	---- autres	30,0	A
6402.99.10	--- comportant une coquille de protection en métal	0,0	A
6402.99.90	--- autres	0,0	A
6403.12.00	-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	30,0	B3
6403.19.10	--- équipées de crampons, de pointes ou dispositifs similaires	30,0	A
6403.19.20	--- Bottes d'équitation ou chaussures de bowling	30,0	A
6403.19.30	--- Chaussures pour la lutte, l'haltérophilie ou la gymnastique	30,0	A
6403.19.90	--- autres	30,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6403.20.00	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	30,0	B3
6403.40.00	- autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	30,0	B3
6403.51.00	-- couvrant la cheville	30,0	B7
6403.59.00	-- autres	30,0	B7
6403.91.00	-- couvrant la cheville	30,0	B5
6403.99.00	-- autres	30,0	B7
6404.11.10	--- équipées de crampons, de pointes ou dispositifs similaires	30,0	A
6404.11.20	--- Chaussures pour la lutte, l'haltérophilie ou la gymnastique	30,0	A
6404.11.90	--- autres	30,0	A
6404.19.00	-- autres	30,0	B3
6404.20.00	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	30,0	A
6405.10.00	- à dessus en cuir naturel ou reconstitué	30,0	B3
6405.20.00	- à dessus en matières textiles	30,0	A
6405.90.00	- autres	30,0	A
6406.10.10	-- Coquilles de protection (bouts de tige) en métal	15,0	A
6406.10.90	-- autres	15,0	A
6406.20.00	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	30,0	A
6406.90.10	-- en bois	15,0	A
6406.90.21	--- en fer ou en acier	5,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6406.90.29	- - - autres	5,0	A
6406.90.31	- - - Semelles intérieures	5,0	A
6406.90.32	- - - Semelles complètes	5,0	A
6406.90.39	- - - autres	5,0	A
6406.90.91	- - - Guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties	5,0	A
6406.90.99	- - - autres	5,0	A
6501.00.00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	10,0	B5
6502.00.00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	10,0	B5
6504.00.00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	25,0	B5
6505.00.10	- Coiffures des types utilisés à des fins religieuses	25,0	B5
6505.00.20	- Filets à cheveux	25,0	B5
6505.00.90	- autres	25,0	B5
6506.10.10	- - Casques pour motocyclistes	20,0	B5
6506.10.20	- - Casques de sécurité industriels et casques de pompiers, à l'exclusion des casques en acier	0,0	A
6506.10.30	- - Casques en acier	0,0	A
6506.10.40	- - Coiffures pour le water-polo	0,0	A
6506.10.90	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6506.91.00	- - en caoutchouc ou en matière plastique	25,0	B5
6506.99.10	- - - en pelleteries	25,0	B5
6506.99.90	- - - autres	25,0	B5
6507.00.00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	25,0	B5
6601.10.00	- Parasols de jardin et articles similaires	25,0	B5
6601.91.00	- - à mât ou manche télescopique	25,0	B5
6601.99.00	- - autres	25,0	B5
6602.00.00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	25,0	B5
6603.20.00	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	25,0	B5
6603.90.10	- - pour articles du n° 66.01	25,0	B5
6603.90.20	- - pour articles du n° 66.02	25,0	B5
6701.00.00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05,05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	20,0	B5
6702.10.00	- en matières plastiques	25,0	B5
6702.90.10	- - en papier	30,0	B5
6702.90.20	- - en matières textiles	30,0	B5
6702.90.90	- - autres	30,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6703.00.00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	20,0	B5
6704.11.00	-- Perruques complètes	25,0	B5
6704.19.00	-- autres	25,0	B5
6704.20.00	- en cheveux	25,0	B5
6704.90.00	- en autres matières	25,0	B5
6801.00.00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	20,0	B5
6802.10.00	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	20,0	B5
6802.21.00	-- Marbre, travertin et albâtre	10,0	B5
6802.23.00	-- Granit	10,0	B5
6802.29.10	--- autres pierres calcaires	10,0	B5
6802.29.90	--- autres	10,0	B5
6802.91.10	--- Marbre	10,0	B5
6802.91.90	--- autres	10,0	B5
6802.92.00	-- autres pierres calcaires	20,0	B5
6802.93.00	-- Granit	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6802.99.00	- - autres pierres	20,0	B5
6803.00.00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	20,0	B5
6804.10.00	- Meules à moudre ou à défibrer	20,0	B5
6804.21.00	- - en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	0,0	A
6804.22.00	- - en autres abrasifs agglomérés ou en céramique	20,0	B5
6804.23.00	- - en pierres naturelles	20,0	B5
6804.30.00	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	20,0	B5
6805.10.00	- appliqués sur tissus en matières textiles seulement	10,0	B5
6805.20.00	- appliqués sur papier ou carton seulement	10,0	B5
6805.30.00	- appliqués sur d'autres matières	10,0	B5
6806.10.00	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	5,0	B5
6806.20.00	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	5,0	B5
6806.90.00	- autres	5,0	B5
6807.10.00	- en rouleaux	5,0	B5
6807.90.10	- - Carreaux	5,0	B5
6807.90.90	- - autres	5,0	B5
6808.00.10	- Tuiles, panneaux, planches, blocs et articles similaires	30,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6808.00.90	- autres	30,0	B5
6809.11.00	-- revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	30,0	B5
6809.19.10	--- Carreaux	30,0	B5
6809.19.90	--- autres	30,0	B5
6809.90.10	-- Moules dentaires en plâtre	10,0	B5
6809.90.90	-- autres	30,0	B5
6810.11.00	-- Blocs et briques pour la construction	35,0	B5
6810.19.10	--- Carreaux	35,0	B5
6810.19.90	--- autres	35,0	B5
6810.91.00	-- Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	35,0	B5
6810.99.00	-- autres	35,0	B5
6811.40.10	-- Plaques ondulées	20,0	B5
6811.40.21	--- Carreaux de pavement ou de revêtement mural contenant des matières plastiques	20,0	B5
6811.40.29	--- autres	20,0	B5
6811.40.30	-- Tubes et tuyaux	20,0	B5
6811.40.40	-- Accessoires de tuyauterie	20,0	B5
6811.40.90	-- autres	20,0	B5
6811.81.00	-- Plaques ondulées	20,0	B5
6811.82.10	--- Carreaux de pavement ou de revêtement mural contenant des matières plastiques	20,0	B5
6811.82.90	--- autres	20,0	B5
6811.89.10	--- Tubes et tuyaux	20,0	B5
6811.89.20	--- Accessoires de tuyauterie	20,0	B5
6811.89.90	--- autres	20,0	B5
6812.80.20	-- Vêtements	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6812.80.30	-- Papiers, cartons et feutres	10,0	B5
6812.80.40	-- Carreaux de pavement ou de revêtement mural	10,0	B5
6812.80.50	-- Accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; crocidolite travaillé, en fibres; mélanges à base de crocidolite ou à base de crocidolite et de carbonate de magnésium; fils; cordes et cordons, tressés ou non; tissus	10,0	B5
6812.80.90	-- autres	10,0	B5
6812.91.10	--- Vêtements	10,0	B5
6812.91.90	--- autres	10,0	B5
6812.92.00	-- Papiers, cartons et feutres	10,0	B5
6812.93.00	-- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	10,0	B5
6812.99.11	---- Mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium des types utilisés pour la fabrication des articles du n° 68.13	10,0	B5
6812.99.19	---- autres	10,0	B5
6812.99.20	--- Carreaux de pavement ou de revêtement mural	10,0	B5
6812.99.90	--- autres	10,0	B5
6813.20.10	-- Garnitures de freins	10,0	B5
6813.20.90	-- autres	10,0	B5
6813.81.00	-- Garnitures de freins	10,0	B5
6813.89.00	-- autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6814.10.00	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	10,0	B5
6814.90.00	- autres	10,0	B5
6815.10.10	- - Fils	5,0	B5
6815.10.20	- - Briques, dalles, carreaux de pavement et articles similaires	15,0	B5
6815.10.91	- - - Fibres de carbone	10,0	B5
6815.10.99	- - - autres	15,0	B5
6815.20.00	- Ouvrages en tourbe	20,0	B5
6815.91.00	- - contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	10,0	B5
6815.99.00	- - autres	5,0	B5
6901.00.00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	20,0	B7
6902.10.00	- contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	10,0	B7
6902.20.00	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	10,0	B7
6902.90.00	- autres	10,0	B7
6903.10.00	- contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6903.20.00	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)	5,0	B5
6903.90.00	- autres	5,0	B7
6904.10.00	- Briques de construction	35,0	B7
6904.90.00	- autres	35,0	B7
6905.10.00	- Tuiles	45,0	B7
6905.90.00	- autres	45,0	B7
6906.00.00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	35,0	B7
6907.10.10	-- Carreaux de pavement ou de revêtement	45,0	B7
6907.10.90	-- autres	45,0	B5
6907.90.10	-- Carreaux de pavement ou de revêtement	35,0	B5
6907.90.20	-- Carreaux d'habillage des types utilisés pour les broyeurs	20,0	B7
6907.90.90	-- autres	35,0	B7
6908.10.10	-- Carreaux de pavement ou de revêtement	45,0	B7
6908.10.90	-- autres	45,0	B7
6908.90.11	--- Carreaux de pavement ou de revêtement	35,0	B7
6908.90.19	--- autres	35,0	B7
6908.90.91	--- Carreaux de pavement ou de revêtement	35,0	B7
6908.90.99	-- autres	35,0	B7
6909.11.00	-- en porcelaine	5,0	B5
6909.12.00	-- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
6909.19.00	- - autres	5,0	B5
6909.90.00	- autres	20,0	B7
6910.10.00	- en porcelaine	35,0	B7
6910.90.00	- autres	35,0	B7
6911.10.00	- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	35,0	B7
6911.90.00	- autres	35,0	B7
6912.00.00	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine	35,0	B7
6913.10.10	- - Boîtes à cigarettes et cendriers d'ornementation	30,0	B7
6913.10.90	- - autres	30,0	B7
6913.90.10	- - Boîtes à cigarettes et cendriers d'ornementation	30,0	B7
6913.90.90	- - autres	30,0	B7
6914.10.00	- en porcelaine	30,0	B7
6914.90.00	- autres	30,0	B7
7001.00.00	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse	0,0	A
7002.10.00	- Billes	3,0	A
7002.20.00	- Barres ou baguettes	3,0	A
7002.31.10	- - - des types utilisés pour la fabrication des tubes à vide	25,0	B5
7002.31.90	- - - autres	3,0	A
7002.32.10	- - - des types utilisés pour la fabrication des tubes à vide	25,0	B5
7002.32.20	- - - autres, en verre borosilicaté neutre clair, d'un diamètre égal ou supérieur à 3 mm mais inférieur à 22 mm	5,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7002.32.90	- - - autres	3,0	A
7002.39.10	- - - des types utilisés pour la fabrication des tubes à vide	25,0	B5
7002.39.20	- - - autres, en verre borosilicaté neutre clair, d'un diamètre égal ou supérieur à 3 mm mais inférieur à 22 mm	5,0	A
7002.39.90	- - - autres	3,0	A
7003.12.10	- - - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7003.12.20	- - - autres, de forme carrée ou rectangulaire (y compris avec 1, 2, 3 ou 4 coins coupés)	40,0	B7
7003.12.90	- - - autres	40,0	B7
7003.19.10	- - - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7003.19.90	- - - autres	40,0	B7
7003.20.00	- Plaques et feuilles, armées	40,0	B7
7003.30.00	- Profilés	40,0	B7
7004.20.10	- - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7004.20.90	- - autres	40,0	B7
7004.90.10	- - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7004.90.90	- - autres	40,0	B7
7005.10.10	- - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7005.10.90	- - autres	30,0	B7
7005.21.10	- - - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7005.21.90	- - - autres	40,0	B7
7005.29.10	- - - Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7005.29.90	- - - autres	40,0	B7
7005.30.00	- Glace armée	25,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7006.00.10	- Verre d'optique, non travaillé optiquement	5,0	A
7006.00.90	- autres	30,0	B7
7007.11.10	- - - utilisables pour les véhicules du chapitre 87	15,0	B7
7007.11.20	- - - utilisables pour les véhicules aériens ou spatiaux du chapitre 88	0,0	A
7007.11.30	- - - utilisables pour les véhicules pour voies ferrées ou similaires du chapitre 86	3,0	A
7007.11.40	- - - utilisables pour les vaisseaux du chapitre 89	3,0	A
7007.19.10	- - - utilisables pour les engins et appareils des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15,0	B7
7007.19.90	- - - autres	15,0	B7
7007.21.10	- - - utilisables pour les véhicules du chapitre 87	15,0	B7
7007.21.20	- - - utilisables pour les véhicules aériens ou spatiaux du chapitre 88	0,0	A
7007.21.30	- - - utilisables pour les véhicules pour voies ferrées ou similaires du chapitre 86	3,0	A
7007.21.40	- - - utilisables pour les vaisseaux du chapitre 89	3,0	A
7007.29.10	- - - utilisables pour les engins et appareils des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15,0	B7
7007.29.90	- - - autres	15,0	B7
7008.00.00	Vitrages isolants à parois multiples	25,0	B7
7009.10.00	- Miroirs rétroviseurs pour véhicules	15,0	B7
7009.91.00	- - non encadrés	25,0	B7
7009.92.00	- - encadrés	30,0	B7
7010.10.00	- Ampoules	10,0	B7
7010.20.00	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	20,0	B7
7010.90.10	- - Bonbonnes et dames-jeannes	20,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7010.90.40	-- Bouteilles et flacons, des types utilisés pour les antibiotiques, les sérums et autres liquides injectables; bouteilles des types utilisés pour les solutions intraveineuses	5,0	B3
7010.90.90	-- autres	20,0	B7
7011.10.10	-- Tiges	5,0	B3
7011.10.90	-- autres	25,0	B7
7011.20.00	- pour tubes cathodiques	0,0	A
7011.90.00	- autres	25,0	B7
7013.10.00	- en vitrocérame	35,0	B7
7013.22.00	-- en cristal au plomb	30,0	B7
7013.28.00	-- autres	35,0	B7
7013.33.00	-- en cristal au plomb	30,0	B7
7013.37.00	-- autres	35,0	B7
7013.41.00	-- en cristal au plomb	30,0	B7
7013.42.00	-- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	35,0	B7
7013.49.00	-- autres	35,0	B7
7013.91.00	-- en cristal au plomb	30,0	B7
7013.99.00	-- autres	35,0	B7
7014.00.10	- des types utilisables dans les véhicules automobiles	5,0	B3
7014.00.90	- autres	5,0	B3
7015.10.00	- Verres de lunetterie médicale	3,0	A
7015.90.10	-- Verres d'horlogerie	5,0	B3
7015.90.90	-- autres	5,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7016.10.00	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	25,0	B7
7016.90.00	- autres	45,0	B7
7017.10.10	- - Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de disques à semi-conducteur	0,0	A
7017.10.90	- - autres	0,0	A
7017.20.00	- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	0,0	A
7017.90.00	- autres	0,0	A
7018.10.00	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	30,0	B7
7018.20.00	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	0,0	A
7018.90.00	- autres	30,0	B7
7019.11.00	- - Fils coupés (<i>chopped strands</i>), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	3,0	A
7019.12.00	- - Stratifils (<i>rovings</i>)	3,0	A
7019.19.10	- - - Fils	3,0	A
7019.19.90	- - - autres	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7019.31.00	-- Mats	3,0	A
7019.32.00	-- Voiles	3,0	A
7019.39.10	--- Enveloppe extérieure en fibres de verre imprégnées d'asphalte ou de goudron de houille, des types utilisés pour les pipelines	3,0	A
7019.39.90	--- autres	10,0	B5
7019.40.00	- Tissus de stratifils (<i>rovings</i>)	3,0	A
7019.51.00	-- d'une largeur n'excédant pas 30 cm	3,0	A
7019.52.00	-- d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m ² , de filaments titrant en fils simples 136 tex ou moins	3,0	A
7019.59.00	-- autres	3,0	A
7019.90.10	-- Fibres de verre (y compris la laine de verre)	3,0	A
7019.90.90	-- autres	3,0	A
7020.00.11	-- des types utilisés dans la fabrication de produits acryliques	0,0	A
7020.00.19	-- autres	0,0	A
7020.00.20	- Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de disques à semi-conducteur	0,0	A
7020.00.30	- Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide	40,0	B7
7020.00.40	- Tubes à vide pour capteurs d'énergie solaire	3,0	B3
7020.00.91	-- Stores	30,0	B7
7020.00.99	-- autres	30,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7101.10.00	- Perles fines	3,0	A
7101.21.00	-- brutes	3,0	A
7101.22.00	-- travaillées	3,0	A
7102.10.00	- non triés	1,0	A
7102.21.00	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0,0	A
7102.29.00	-- autres	0,0	A
7102.31.00	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0,0	A
7102.39.00	-- autres	0,0	A
7103.10.10	-- Rubis	0,0	A
7103.10.20	-- Jade (néphrite et jadéite)	0,0	A
7103.10.90	-- autres	0,0	A
7103.91.10	--- Rubis	0,0	A
7103.91.90	--- autres	0,0	A
7103.99.00	-- autres	0,0	A
7104.10.10	-- brutes	0,0	A
7104.10.20	-- travaillées	0,0	A
7104.20.00	- autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	0,0	A
7104.90.00	- autres	0,0	A
7105.10.00	- de diamants	1,0	A
7105.90.00	- autres	1,0	A
7106.10.00	- Poudres	1,0	A
7106.91.00	-- sous formes brutes	1,0	A
7106.92.00	-- sous formes mi-ouvrées	1,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7107.00.00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	1,0	A
7108.11.00	-- Poudres	0,0	A
7108.12.00	-- sous autres formes brutes	0,0	A
7108.13.00	-- sous autres formes mi-ouvrées	0,0	A
7108.20.00	- à usage monétaire	0,0	A
7109.00.00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	1,0	A
7110.11.00	-- sous formes brutes ou en poudre	1,0	A
7110.19.00	-- autre	1,0	A
7110.21.00	-- sous formes brutes ou en poudre	1,0	A
7110.29.00	-- autre	1,0	A
7110.31.00	-- sous formes brutes ou en poudre	1,0	A
7110.39.00	-- autre	1,0	A
7110.41.00	-- sous formes brutes ou en poudre	1,0	A
7110.49.00	-- autres	1,0	A
7111.00.10	- Argent ou or, plaqué ou doublé de platine	1,0	A
7111.00.90	- autre	1,0	A
7112.30.00	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	1,0	A
7112.91.00	-- d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	1,0	A
7112.92.00	-- de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	1,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7112.99.10	- - - d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	1,0	A
7112.99.90	- - - autres	1,0	A
7113.11.10	- - - Parties	30,0	B7
7113.11.90	- - - autres	30,0	B7
7113.19.10	- - - Parties	25,0	B7
7113.19.90	- - - autres	25,0	B7
7113.20.10	- - Parties	30,0	B7
7113.20.90	- - autres	30,0	B7
7114.11.00	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	30,0	B7
7114.19.00	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	30,0	B7
7114.20.00	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	30,0	B7
7115.10.00	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	30,0	B7
7115.90.10	- - en or ou argent	30,0	B7
7115.90.20	- - en plaqué ou doublé d'or ou d'argent	30,0	B7
7115.90.90	- - autres	30,0	B7
7116.10.00	- en perles fines ou de culture	30,0	B7
7116.20.00	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	30,0	B7
7117.11.10	- - - Parties	30,0	B7
7117.11.90	- - - autres	30,0	B7
7117.19.10	- - - Bracelets	25,0	B7
7117.19.20	- - - autres articles de bijouterie de fantaisie	25,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7117.19.90	- - - Parties	25,0	B7
7117.90.11	- - - entièrement en matières plastiques ou verre	25,0	B7
7117.90.12	- - - entièrement en bois, écaille de tortue, ivoire, os, corne, corail, nacre et autres matières animales, végétales ou minérales à tailler, travaillés	25,0	B7
7117.90.13	- - - entièrement en porcelaine	25,0	B7
7117.90.19	- - - autres	25,0	B7
7117.90.21	- - - entièrement en matières plastiques ou verre	25,0	B7
7117.90.22	- - - entièrement en bois, écaille de tortue, ivoire, os, corne, corail, nacre et autres matières animales, végétales ou minérales à tailler, travaillés	25,0	B7
7117.90.23	- - - entièrement en porcelaine	25,0	B7
7117.90.29	- - - autres	25,0	B7
7117.90.91	- - - entièrement en matières plastiques ou verre	25,0	B7
7117.90.92	- - - entièrement en bois, écaille de tortue, ivoire, os, corne, corail, nacre et autres matières animales, végétales ou minérales à tailler, travaillés	25,0	B7
7117.90.93	- - - entièrement en porcelaine	25,0	B7
7117.90.99	- - - autres	25,0	B7
7118.10.10	- - Pièces d'argent	30,0	B7
7118.10.90	- - autres	30,0	B7
7118.90.10	- - Pièces d'or, même ayant cours légal	25,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7118.90.20	-- Pièces d'argent, ayant cours légal	25,0	B7
7118.90.90	-- autres	25,0	B7
7201.10.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	0,0	A
7201.20.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	0,0	A
7201.50.00	- Fontes brutes alliées; fontes spiegel	0,0	A
7202.11.00	-- contenant en poids plus de 2 % de carbone	5,0	B5
7202.19.00	-- autres	5,0	B5
7202.21.00	-- contenant en poids plus de 55 % de silicium	0,0	A
7202.29.00	-- autres	5,0	B5
7202.30.00	- Ferrosilicomanganèse	5,0	B5
7202.41.00	-- contenant en poids plus de 4 % de carbone	5,0	B5
7202.49.00	-- autres	0,0	A
7202.50.00	- Ferrosilicochrome	0,0	A
7202.60.00	- Ferronickel	0,0	A
7202.70.00	- Ferromolybdène	0,0	A
7202.80.00	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	0,0	A
7202.91.00	-- Ferrotitane et ferrosilicotitane	0,0	A
7202.92.00	-- Ferrovanadium	0,0	A
7202.93.00	-- Ferroniobium	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7202.99.00	-- autres	0,0	A
7203.10.00	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	0,0	A
7203.90.00	- autres	0,0	A
7204.10.00	- Déchets et débris de fonte	3,0	B3
7204.21.00	-- d'aciers inoxydables	0,0	A
7204.29.00	-- autres	0,0	A
7204.30.00	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0,0	A
7204.41.00	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	3,0	B3
7204.49.00	-- autres	0,0	A
7204.50.00	- Déchets lingotés	3,0	B3
7205.10.00	- Grenailles	0,0	A
7205.21.00	-- d'aciers alliés	0,0	A
7205.29.00	-- autres	0,0	A
7206.10.10	-- contenant en poids plus de 0,6 % de carbone	1,0	A
7206.10.90	-- autres	1,0	A
7206.90.00	- autres	1,0	A
7207.11.00	-- de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	7,0	B10
7207.12.10	--- Brames	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7207.12.90	- - - autres	7,0	B10
7207.19.00	- - autres	7,0	B10
7207.20.10	- - - Brames	0,0	A
7207.20.21	- - - - Blocs dégrossis par forgeage; largets	0,0	A
7207.20.29	- - - - autres	7,0	B10
7207.20.91	- - - Brames	0,0	A
7207.20.92	- - - - Blocs dégrossis par forgeage; largets	0,0	A
7207.20.99	- - - - autres	7,0	B10
7208.10.00	- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0,0	A
7208.25.00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0,0	A
7208.26.00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A
7208.27.10	- - - d'une épaisseur inférieure à 2 mm	0,0	A
7208.27.90	- - - autres	0,0	A
7208.36.00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0,0	A
7208.37.00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0,0	A
7208.38.00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7208.39.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0,0	A
7208.40.00	- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0,0	A
7208.51.00	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	0,0	A
7208.52.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0,0	A
7208.53.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A
7208.54.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0,0	A
7208.90.00	- autres	0,0	A
7209.15.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	7,0	B10
7209.16.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	7,0	B10
7209.17.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	7,0	B10
7209.18.10	--- Tôle destinée à l'étamage	0,0	A
7209.18.91	---- contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	7,0	B10
7209.18.99	---- autres	7,0	B10
7209.25.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	7,0	B10
7209.26.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	7,0	B10
7209.27.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	7,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7209.28.10	- - - contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	7,0	B10
7209.28.90	- - - autres	7,0	B10
7209.90.10	- - ondulés	7,0	B10
7209.90.90	- - autres	7,0	B10
7210.11.10	- - - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	5,0	B5
7210.11.90	- - - autres	5,0	B5
7210.12.10	- - - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	5,0	B5
7210.12.90	- - - autres	5,0	B5
7210.20.10	- - contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	0,0	A
7210.20.90	- - autres	0,0	A
7210.30.11	- - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	10,0	B10
7210.30.12	- - - d'une épaisseur excédant 1,2 mm mais n'excédant pas 1,5 mm	5,0	B5
7210.30.19	- - - autres	5,0	B5
7210.30.91	- - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	10,0	B10
7210.30.99	- - - autres	5,0	B5
7210.41.11	- - - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.41.12	- - - - d'une épaisseur excédant 1,2 mm mais n'excédant pas 1,5 mm	10,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7210.41.19	- - - - autres	10,0	B10
7210.41.91	- - - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.41.99	- - - - autres	10,0	B10
7210.49.11	- - - - zingués par un procédé utilisant un alliage fer-zinc, contenant en poids moins de 0,04 % de carbone et d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	0,0	A
7210.49.12	- - - - autres, d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.49.13	- - - - d'une épaisseur excédant 1,2 mm mais n'excédant pas 1,5 mm	10,0	B10
7210.49.19	- - - - autres	10,0	B10
7210.49.91	- - - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.49.99	- - - - autres	10,0	B10
7210.50.00	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	5,0	B5
7210.61.11	- - - - d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.61.12	- - - - d'une épaisseur excédant 1,2 mm mais n'excédant pas 1,5 mm	10,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7210.61.19	---- autres	10,0	B10
7210.61.91	---- d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.61.99	---- autres	10,0	B10
7210.69.11	---- d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.69.12	---- d'une épaisseur excédant 1,2 mm mais n'excédant pas 1,5 mm	10,0	B10
7210.69.19	---- autres	10,0	B10
7210.69.91	---- d'une épaisseur n'excédant pas 1,2 mm	15,0	B10
7210.69.99	---- autres	10,0	B10
7210.70.10	-- contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	5,0	B5
7210.70.90	-- autres	3,0	B3
7210.90.10	-- contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	5,0	B5
7210.90.90	-- autres	5,0	B5
7211.13.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur excédant 150 mm mais n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7211.13.90	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7211.14.11	---- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7211.14.12	---- ondulés, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	0,0	A
7211.14.19	---- autres	0,0	A
7211.14.21	---- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7211.14.22	---- ondulés, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	0,0	A
7211.14.29	---- autres	0,0	A
7211.19.11	---- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7211.19.12	---- ondulés, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	5,0	B5
7211.19.19	---- autres	0,0	A
7211.19.21	---- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7211.19.22	---- ondulés, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	5,0	B5
7211.19.23	---- autres, d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	0,0	A
7211.19.29	---- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7211.23.10	- - - ondulés	5,0	B5
7211.23.20	- - - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7211.23.30	- - - autres, d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	5,0	B5
7211.23.90	- - - autres	5,0	B5
7211.29.10	- - - ondulés	5,0	B5
7211.29.20	- - - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7211.29.30	- - - autres, d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	5,0	B5
7211.29.90	- - - autres	5,0	B5
7211.90.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7211.90.20	- - ondulés, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	5,0	B5
7211.90.30	- - autres, d'une épaisseur de 0,17 mm ou moins	5,0	B5
7211.90.90	- - autres	5,0	B5
7212.10.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7212.10.91	- - - contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	5,0	B5
7212.10.99	- - - autres	5,0	B5
7212.20.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7212.20.20	- - autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7212.20.90	-- autres	5,0	B5
7212.30.10	-- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	10,0	B10
7212.30.20	-- autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	10,0	B10
7212.30.91	--- zingués par revêtement d'un alliage fer-zinc, contenant en poids moins de 0,04 % de carbone	0,0	A
7212.30.99	--- autres	10,0	B10
7212.40.10	-- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7212.40.20	-- autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	5,0	B5
7212.40.90	-- autres	5,0	B5
7212.50.11	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7212.50.12	--- autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	0,0	A
7212.50.19	--- autres	0,0	A
7212.50.21	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	10,0	B10
7212.50.22	--- autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	10,0	B10
7212.50.29	--- autres	10,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7212.50.91	- - - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7212.50.92	- - - autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	0,0	A
7212.50.99	- - - autres	0,0	A
7212.60.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7212.60.20	- - autres, contenant en poids moins de 0,6 % de carbone et d'une épaisseur de 1,5 mm ou moins	0,0	A
7212.60.90	- - autres	0,0	A
7213.10.00	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	15,0	B10
7213.20.00	- autres, en aciers de décolletage	0,0	A
7213.91.10	- - - des types utilisés pour la production de baguettes de brasage	5,0	B7
7213.91.20	- - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7213.91.90	- - - autres	0,0	A
7213.99.10	- - - des types utilisés pour la production de baguettes de brasage	5,0	B5
7213.99.20	- - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7213.99.90	- - - autres	0,0	A
7214.10.11	- - - de section circulaire	0,0	A
7214.10.19	- - - autres	0,0	A
7214.10.21	- - - de section circulaire	0,0	A
7214.10.29	- - - autres	0,0	A
7214.20.31	- - - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7214.20.39	- - - - autres	0,0	A
7214.20.41	- - - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7214.20.49	- - - - autres	0,0	A
7214.20.51	- - - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7214.20.59	- - - - autres	0,0	A
7214.20.61	- - - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7214.20.69	- - - - autres	0,0	A
7214.30.00	- autres, en aciers de décolletage	0,0	A
7214.91.10	- - - contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	0,0	A
7214.91.20	- - - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0,0	A
7214.99.10	- - - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, autres que de section circulaire	0,0	A
7214.99.90	- - - autres	0,0	A
7215.10.00	- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0,0	A
7215.50.10	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, autres que de section circulaire	0,0	A
7215.50.91	- - - des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7215.50.99	- - - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7215.90.10	-- des types utilisés pour l'armature pour béton (barres d'armature)	15,0	B10
7215.90.90	-- autres	0,0	A
7216.10.00	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	10,0	B10
7216.21.00	-- Profilés en L	10,0	B10
7216.22.00	-- Profilés en T	10,0	B10
7216.31.00	-- Profilés en U	10,0	B10
7216.32.00	-- Profilés en I	10,0	B10
7216.33.00	-- Profilés en H	10,0	B10
7216.40.00	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	10,0	B10
7216.50.10	-- d'une hauteur de moins de 80 mm	10,0	B10
7216.50.90	-- autres	10,0	B10
7216.61.00	-- obtenus à partir de produits laminés plats	10,0	B10
7216.69.00	-- autres	10,0	B10
7216.91.00	-- obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	10,0	B10
7216.99.00	-- autres	10,0	B10
7217.10.10	-- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	15,0	B10
7217.10.22	--- Tringle de pneumatique, fil pour peignes; fil en acier pour béton précontraint; fil en acier de décolletage	0,0	A
7217.10.29	--- autres	10,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7217.10.31	- - - Fil pour rayons; tringle de pneumatique, fil pour peignes; fil en acier pour béton précontraint; fil en acier de décolletage	0,0	A
7217.10.39	- - - autres	5,0	B5
7217.20.10	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	10,0	B10
7217.20.20	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,45 % de carbone	5,0	B5
7217.20.91	- - - Fil à âme en acier, des types utilisés pour les conducteurs en aluminium-acier (ASCR)	0,0	A
7217.20.99	- - - autres	5,0	B5
7217.30.11	- - - étamés	10,0	B10
7217.30.19	- - - autres	10,0	B10
7217.30.21	- - - étamés	5,0	B5
7217.30.29	- - - autres	5,0	B5
7217.30.31	- - - Fil d'acier revêtu d'un alliage de cuivre, des types utilisés pour la fabrication des pneumatiques (tringle de pneumatique)	0,0	A
7217.30.32	- - - autres, étamés	5,0	B5
7217.30.39	- - - autres	5,0	B5
7217.90.10	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	10,0	B10
7217.90.90	- - autres	5,0	B5
7218.10.00	- Lingots et autres formes primaires	0,0	A
7218.91.00	- - de section transversale rectangulaire	0,0	A
7218.99.00	- - autres	0,0	A
7219.11.00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7219.12.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0,0	A
7219.13.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A
7219.14.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0,0	A
7219.21.00	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	0,0	A
7219.22.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0,0	A
7219.23.00	- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A
7219.24.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0,0	A
7219.31.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0,0	A
7219.32.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0,0	A
7219.33.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	5,0	B5
7219.34.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	5,0	B5
7219.35.00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	5,0	B5
7219.90.00	- autres	0,0	A
7220.11.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7220.11.90	--- autres	0,0	A
7220.12.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7220.12.90	- - - autres	0,0	A
7220.20.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	5,0	B5
7220.20.90	- - autres	5,0	B5
7220.90.10	- - Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7220.90.90	- - autres	0,0	A
7221.00.00	Fil machine en aciers inoxydables	0,0	A
7222.11.00	- - de section circulaire	0,0	A
7222.19.00	- - autres	0,0	A
7222.20.10	- - de section circulaire	0,0	A
7222.20.90	- - autres	0,0	A
7222.30.10	- - de section circulaire	10,0	B10
7222.30.90	- - autres	0,0	A
7222.40.10	- - simplement laminés ou filés à chaud	0,0	A
7222.40.90	- - autres	0,0	A
7223.00.00	Fils en acier inoxydable	10,0	B10
7224.10.00	- Lingots et autres formes primaires	0,0	A
7224.90.00	- autres	0,0	A
7225.11.00	- - à grains orientés	0,0	A
7225.19.00	- - autres	0,0	A
7225.30.10	- - en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.30.90	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7225.40.10	-- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.40.90	-- autres	0,0	A
7225.50.10	-- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.50.90	-- autres	0,0	A
7225.91.10	--- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.91.90	--- autres	0,0	A
7225.92.10	--- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.92.90	--- autres	0,0	A
7225.99.10	--- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7225.99.90	--- autres	0,0	A
7226.11.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7226.11.90	--- autres	0,0	A
7226.19.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7226.19.90	--- autres	0,0	A
7226.20.10	-- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7226.20.90	-- autres	0,0	A
7226.91.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A
7226.91.90	--- autres	0,0	A
7226.92.10	--- Feuillards et bandes, d'une largeur n'excédant pas 400 mm	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7226.92.90	- - - autres	0,0	A
7226.99.11	- - - - zingués	0,0	A
7226.99.19	- - - - autres	0,0	A
7226.99.91	- - - - zingués	0,0	A
7226.99.99	- - - - autres	0,0	A
7227.10.00	- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7227.20.00	- en aciers silicomanganeux	0,0	A
7227.90.00	- autres	0,0	A
7228.10.10	- - de section circulaire	0,0	A
7228.10.90	- - autres	0,0	A
7228.20.11	- - - simplement laminées ou filées à chaud	0,0	A
7228.20.19	- - - autres	0,0	A
7228.20.91	- - - simplement laminées ou filées à chaud	0,0	A
7228.20.99	- - - autres	0,0	A
7228.30.10	- - de section circulaire	0,0	A
7228.30.90	- - autres	0,0	A
7228.40.10	- - de section circulaire	0,0	A
7228.40.90	- - autres	0,0	A
7228.50.10	- - de section circulaire	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7228.50.90	-- autres	0,0	A
7228.60.10	-- de section circulaire	0,0	A
7228.60.90	-- autres	0,0	A
7228.70.10	-- simplement laminées ou filées à chaud	0,0	A
7228.70.90	-- autres	0,0	A
7228.80.11	--- de section circulaire	0,0	A
7228.80.19	--- autres	0,0	A
7228.80.90	-- autres	0,0	A
7229.20.00	- en aciers silicomanganeux	0,0	A
7229.90.10	-- en aciers à coupe rapide	0,0	A
7229.90.90	-- autres	0,0	A
7301.10.00	- Palplanches	0,0	A
7301.20.00	- Profilés	5,0	B5
7302.10.00	- Rails	0,0	A
7302.30.00	- Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	0,0	A
7302.40.00	- Éclisses et selles d'assise	0,0	A
7302.90.10	-- Traverses	0,0	A
7302.90.90	-- autres	0,0	A
7303.00.11	-- Tubes et tuyaux à joint mécanique	10,0	B5
7303.00.19	-- autres	10,0	B5
7303.00.90	- autres	3,0	B3
7304.11.00	-- en aciers inoxydables	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7304.19.00	-- autres	0,0	A
7304.22.00	-- Tiges de forage en aciers inoxydables	0,0	A
7304.23.00	-- autres tiges de forage	0,0	A
7304.24.00	-- autres, en aciers inoxydables	0,0	A
7304.29.00	-- autres	0,0	A
7304.31.10	--- Tubes et tuyaux pour tiges de forage avec filetages mâle et femelle	5,0	B5
7304.31.20	--- Tuyauterie haute pression	0,0	A
7304.31.40	--- autres, d'un diamètre extérieur de moins de 140 mm et contenant en poids moins de 0,45 % de carbone	10,0	B5
7304.31.90	--- autres	5,0	B5
7304.39.20	--- Tuyauterie haute pression	0,0	A
7304.39.40	--- autres, d'un diamètre extérieur de moins de 140 mm et contenant en poids moins de 0,45 % de carbone	10,0	B5
7304.39.90	--- autres	5,0	B5
7304.41.00	-- étirés ou laminés à froid	0,0	A
7304.49.00	-- autres	0,0	A
7304.51.10	--- Tubes et tuyaux pour tiges de forage avec filetages mâle et femelle	0,0	A
7304.51.90	--- autres	0,0	A
7304.59.00	-- autres	0,0	A
7304.90.10	-- Tuyauterie haute pression	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7304.90.30	-- autres, d'un diamètre extérieur de moins de 140 mm et contenant en poids moins de 0,45 % de carbone	10,0	B5
7304.90.90	-- autres	5,0	B5
7305.11.00	-- soudés longitudinalement à l'arc immergé	5,0	B5
7305.12.10	--- soudés par résistance électrique	5,0	B5
7305.12.90	--- autres	5,0	B5
7305.19.10	--- soudés en spirale ou en hélice à l'arc immergé	10,0	B5
7305.19.90	--- autres	10,0	B5
7305.20.00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	5,0	B5
7305.31.10	--- Tubes et tuyaux en aciers inoxydables	5,0	B5
7305.31.90	--- autres	5,0	B5
7305.39.10	--- Tuyauterie haute pression	5,0	B5
7305.39.90	--- autres	10,0	B5
7305.90.00	- autres	5,0	B5
7306.11.10	--- soudés longitudinalement par résistance électrique	5,0	B5
7306.11.20	--- soudés en spirale ou en hélice à l'arc immergé	5,0	B5
7306.11.90	--- autres	5,0	B5
7306.19.10	--- soudés longitudinalement par résistance électrique	5,0	B5
7306.19.20	--- soudés en spirale ou en hélice à l'arc immergé	5,0	B5
7306.19.90	--- autres	5,0	B5
7306.21.00	-- soudés, en aciers inoxydables	5,0	B5
7306.29.00	-- autres	5,0	B5
7306.30.10	-- Tubes de chaudière	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7306.30.20	-- Tubes en acier cuivré, revêtu de fluororésine ou galvanisé et chromaté, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 15 mm	10,0	B5
7306.30.30	-- Tuyaux des types utilisés pour fabriquer les gaines (tuyaux d'éléments chauffants) destinées aux éléments de chauffage des fers à repasser et cuiseurs à riz électriques, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 12 mm	10,0	B5
7306.30.40	-- Tuyauterie haute pression	5,0	B5
7306.30.90	-- autres	10,0	B10
7306.40.10	-- Tubes de chaudière	7,0	B5
7306.40.20	-- Tuyaux et tubes en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur excédant 105 mm	7,0	B5
7306.40.30	-- Tuyaux et tubes contenant en poids au moins 30 % de nickel, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 10 mm	7,0	B5
7306.40.90	-- autres	7,0	B5
7306.50.10	-- Tubes de chaudière	5,0	B5
7306.50.90	-- autres	5,0	B7
7306.61.00	-- de section carrée ou rectangulaire	5,0	B7
7306.69.00	-- de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	5,0	B7
7306.90.10	-- Tubes et tuyaux brasés au cuivre	10,0	B5
7306.90.90	-- autres	10,0	B10
7307.11.10	--- Accessoires de tuyauterie à joint mécanique	5,0	B5
7307.11.90	--- autres	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7307.19.00	-- autres	5,0	B5
7307.21.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.21.90	--- autres	5,0	B5
7307.22.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.22.90	--- autres	5,0	B5
7307.23.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.23.90	--- autres	5,0	B5
7307.29.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.29.90	--- autres	5,0	B5
7307.91.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.91.90	--- autres	5,0	B5
7307.92.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.92.90	--- autres	5,0	B5
7307.93.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.93.90	--- autres	5,0	B5
7307.99.10	--- d'un diamètre intérieur inférieur à 15 cm	5,0	B5
7307.99.90	--- autres	5,0	B5
7308.10.10	-- Éléments préfabriqués de type modulaire reliés par des connecteurs	0,0	A
7308.10.90	-- autres	0,0	A
7308.20.11	--- Éléments préfabriqués de type modulaire reliés par des connecteurs	0,0	A
7308.20.19	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7308.20.21	- - - Éléments préfabriqués de type modulaire reliés par des connecteurs	5,0	B5
7308.20.29	- - - autres	5,0	B5
7308.30.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	10,0	B5
7308.40.10	- - Éléments préfabriqués de type modulaire reliés par des connecteurs	3,0	A
7308.40.90	- - autres	3,0	A
7308.90.20	- - Éléments préfabriqués de type modulaire reliés par des connecteurs	10,0	B5
7308.90.40	- - Plaques ou feuilles galvanisées, ondulées et cintrées, préparées pour une utilisation dans les canalisations, aqueducs ou tunnels	10,0	B5
7308.90.50	- - Rails pour navires	10,0	B5
7308.90.60	- - Chemins de câbles fendus, perforés	10,0	B5
7308.90.92	- - - Garde-corps	10,0	B5
7308.90.99	- - - autres	10,0	B5
7309.00.11	- - avec revêtement intérieur ou calorifuge	5,0	B5
7309.00.19	- - autres	5,0	B5
7309.00.91	- - avec revêtement intérieur ou calorifuge	5,0	B5
7309.00.99	- - autres	5,0	B5
7310.10.10	- - en fer-blanc	10,0	B5
7310.10.90	- - autres	10,0	B5
7310.21.10	- - - d'une contenance de moins de 1 l	12,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7310.21.91	- - - - en fer-blanc	10,0	B5
7310.21.99	- - - - autres	10,0	B5
7310.29.10	- - - d'une contenance de moins de 1 l	15,0	B5
7310.29.91	- - - - en fer-blanc	10,0	B5
7310.29.99	- - - - autres	10,0	B5
7311.00.21	- - d'une contenance de moins de 30 l	17,0	B5
7311.00.22	- - d'une contenance de 30 l ou plus, mais de moins de 110 l	5,0	B5
7311.00.29	- - autres	0,0	A
7311.00.93	- - d'une contenance de moins de 30 l	17,0	B5
7311.00.94	- - d'une contenance de 30 l ou plus, mais de moins de 110 l	5,0	B5
7311.00.99	- - autres	0,0	A
7312.10.10	- - Câbles clos, câbles à torons triangulaires et câbles en acier fixes	5,0	B5
7312.10.20	- - revêtus de laiton et d'un diamètre n'excédant pas 3 mm	5,0	B5
7312.10.91	- - - Torons en acier de précontrainte	3,0	A
7312.10.99	- - - autres	5,0	B5
7312.90.00	- autres	5,0	B5
7313.00.00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	30,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7314.12.00	-- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	0,0	A
7314.14.00	-- autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	0,0	A
7314.19.10	--- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, autres qu'en aciers inoxydables	10,0	B5
7314.19.90	--- autres	10,0	B5
7314.20.00	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²	15,0	B5
7314.31.00	-- zingués	20,0	B5
7314.39.00	-- autres	20,0	B5
7314.41.00	-- zingués	30,0	B5
7314.42.00	-- recouverts de matières plastiques	30,0	B5
7314.49.00	-- autres	30,0	B5
7314.50.00	- Tôles et bandes déployées	20,0	B5
7315.11.10	--- Chaînes de cycles ou motocycles	35,0	B5
7315.11.91	---- de type transmission, d'une longueur de pas non inférieure à 6 mm mais n'excédant pas 32 mm	0,0	A
7315.11.99	---- autres	0,0	A
7315.12.10	--- Chaînes de cycles ou motocycles	0,0	A
7315.12.90	--- autres	0,0	A
7315.19.10	--- de chaînes de cycles ou motocycles	30,0	B5
7315.19.90	--- autres	0,0	A
7315.20.00	- Chaînes antidérapantes	0,0	A
7315.81.00	-- Chaînes à maillons à étais	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7315.82.00	-- autres chaînes, à maillons soudés	0,0	A
7315.89.10	--- Chaînes de cycles ou motocycles	30,0	B5
7315.89.90	--- autres	0,0	A
7315.90.20	-- de chaînes de cycles ou motocycles	30,0	B5
7315.90.90	-- autres	0,0	A
7316.00.00	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	3,0	B3
7317.00.10	- Clous en fil d'acier	20,0	B5
7317.00.20	- Agrafes	20,0	B5
7317.00.90	- autres	20,0	B5
7318.11.00	-- Tire-fond	5,0	B5
7318.12.00	-- autres vis à bois	10,0	B10
7318.13.00	-- Crochets et pitons à pas de vis	10,0	B10
7318.14.00	-- Vis autotaraudeuses	10,0	B10
7318.15.00	-- autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles	10,0	B10
7318.16.00	-- Écrous	10,0	B10
7318.19.00	-- autres	10,0	B10
7318.21.00	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	10,0	B10
7318.22.00	-- autres rondelles	10,0	B10
7318.23.00	-- Rivets	10,0	B10
7318.24.00	-- Goupilles, chevilles et clavettes	10,0	B10
7318.29.00	-- autres	10,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7319.40.00	- Épingles de sûreté et autres épingles	30,0	B10
7319.90.10	-- Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	30,0	B10
7319.90.90	-- autres	30,0	B10
7320.10.11	--- utilisables dans les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	10,0	B10
7320.10.19	--- autres	3,0	B3
7320.10.90	-- autres	3,0	B3
7320.20.10	-- utilisables dans les véhicules automobiles ou engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30	3,0	B7
7320.20.90	-- autres	3,0	B3
7320.90.10	-- utilisables dans les véhicules automobiles	3,0	B7
7320.90.90	-- autres	3,0	B3
7321.11.00	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	15,0	B10
7321.12.00	-- à combustibles liquides	20,0	B5
7321.19.00	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	20,0	B10
7321.81.00	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	15,0	B10
7321.82.00	-- à combustibles liquides	25,0	B5
7321.89.00	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	20,0	B10
7321.90.10	-- de poêles à kérosène	10,0	B10
7321.90.20	-- d'appareils de cuisson et chauffe-plats fonctionnant au gaz	10,0	B10
7321.90.90	-- autres	10,0	B10
7322.11.00	-- en fonte	27,0	B5
7322.19.00	-- autres	30,0	B5
7322.90.00	- autres	17,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7323.10.00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	25,0	B5
7323.91.10	- - - Ustensiles de cuisine	30,0	B5
7323.91.20	- - - Cendriers	30,0	B5
7323.91.90	- - - autres	30,0	B5
7323.92.00	- - en fonte émaillée	30,0	B5
7323.93.10	- - - Ustensiles de cuisine	30,0	B5
7323.93.20	- - - Cendriers	30,0	B5
7323.93.90	- - - autres	30,0	B5
7323.94.00	- - en fer ou en acier, émaillés	30,0	B5
7323.99.10	- - - Ustensiles de cuisine	20,0	B5
7323.99.20	- - - Cendriers	20,0	B5
7323.99.90	- - - autres	20,0	B5
7324.10.10	- - Éviers	20,0	B5
7324.10.90	- - autres	20,0	B5
7324.21.10	- - - Baignoires de forme allongée	35,0	B5
7324.21.90	- - - autres	35,0	B5
7324.29.00	- - autres	35,0	B5
7324.90.10	- - Cuvettes d'aisance ou urinoirs (de type fixe)	20,0	B5
7324.90.30	- - Bassins de commodité et urinoirs portatifs	20,0	B5
7324.90.91	- - - Parties d'éviers ou de baignoires	20,0	B5
7324.90.93	- - - Parties de cuvettes d'aisance ou d'urinoirs (de type fixe)	20,0	B5
7324.90.99	- - - autres	20,0	B5
7325.10.20	- - Tampons de regard, et leurs grilles et cadres	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7325.10.90	-- autres	15,0	B5
7325.91.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	20,0	B5
7325.99.20	--- Tampons de regard, et leurs grilles et cadres	20,0	B5
7325.99.90	--- autres	20,0	B5
7326.11.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	20,0	B5
7326.19.00	-- autres	10,0	B5
7326.20.50	-- Cages pour volailles et articles similaires	20,0	B5
7326.20.90	-- autres	20,0	B5
7326.90.10	-- Gouvernails de navires	5,0	B5
7326.90.30	-- Assemblages de brides en aciers inoxydables avec manchons en caoutchouc, des types utilisés pour les accessoires de tuyauterie en fonte à joint mécanique	15,0	B5
7326.90.60	-- Becs Bunsen	15,0	B5
7326.90.70	-- Fers à cheval; éperons pour bottes d'équitation	15,0	B5
7326.90.91	--- Étuis et boîtes à cigarettes	15,0	B5
7326.90.99	--- autres	15,0	B5
7401.00.00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	0,0	A
7402.00.00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	0,0	A
7403.11.00	-- Cathodes et sections de cathodes	0,0	A
7403.12.00	-- Barres à fil (<i>wire-bars</i>)	0,0	A
7403.13.00	-- Billettes	0,0	A
7403.19.00	-- autres	0,0	A
7403.21.00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	0,0	A
7403.22.00	-- à base de cuivre-étain (bronze)	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7403.29.00	-- autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)	0,0	A
7404.00.00	Déchets et débris de cuivre	0,0	A
7405.00.00	Alliages mères de cuivre	0,0	A
7406.10.00	- Poudres à structure non lamellaire	0,0	A
7406.20.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	0,0	A
7407.10.30	-- Profilés	0,0	A
7407.10.40	-- Barres	3,0	A
7407.21.00	-- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	0,0	A
7407.29.00	-- autres	0,0	A
7408.11.10	--- dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 14 mm	10,0	B7
7408.11.90	--- autres	5,0	B5
7408.19.00	-- autres	10,0	B7
7408.21.00	-- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	0,0	A
7408.22.00	-- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	0,0	A
7408.29.00	-- autres	0,0	A
7409.11.00	-- enroulées	0,0	A
7409.19.00	-- autres	0,0	A
7409.21.00	-- enroulées	0,0	A
7409.29.00	-- autres	0,0	A
7409.31.00	-- enroulées	0,0	A
7409.39.00	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7409.40.00	- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	0,0	A
7409.90.00	- en autres alliages de cuivre	0,0	A
7410.11.00	-- en cuivre affiné	0,0	A
7410.12.00	-- en alliages de cuivre	0,0	A
7410.21.00	-- en cuivre affiné	0,0	A
7410.22.00	-- en alliages de cuivre	0,0	A
7411.10.00	- en cuivre affiné	5,0	B5
7411.21.00	-- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	5,0	B5
7411.22.00	-- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	5,0	B5
7411.29.00	-- autres	3,0	A
7412.10.00	- en cuivre affiné	0,0	A
7412.20.10	-- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	0,0	A
7412.20.90	-- autres	0,0	A
7413.00.10	- d'un diamètre n'excédant pas 28,28 mm	15,0	B7
7413.00.90	- autres	0,0	A
7415.10.10	-- Clous	20,0	B7
7415.10.20	-- Agrafes	20,0	B7
7415.10.90	-- autres	20,0	B7
7415.21.00	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	10,0	B7
7415.29.00	-- autres	10,0	B7
7415.33.10	--- Vis	10,0	B7
7415.33.20	--- Boulons et écrous	10,0	B7
7415.39.00	-- autres	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7418.10.10	-- Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	25,0	B7
7418.10.30	--- Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	25,0	B7
7418.10.90	--- autres	25,0	B7
7418.20.00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	30,0	B7
7419.10.00	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	5,0	B5
7419.91.00	-- coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	5,0	B5
7419.99.31	---- pour machines	0,0	A
7419.99.39	---- autres	0,0	A
7419.99.40	--- Ressorts	0,0	A
7419.99.50	--- Étuis et boîtes à cigarettes	5,0	B5
7419.99.60	--- Appareils de cuisson ou de chauffage, autres que ceux des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	5,0	B5
7419.99.70	--- Articles spécialement conçus pour être utilisés lors de rites religieux	5,0	A
7419.99.90	--- autres	5,0	B5
7501.10.00	- Mattes de nickel	0,0	A
7501.20.00	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7502.10.00	- Nickel non allié	0,0	A
7502.20.00	- Alliages de nickel	0,0	A
7503.00.00	Déchets et débris de nickel	0,0	A
7504.00.00	Poudres et paillettes de nickel	0,0	A
7505.11.00	-- en nickel non allié	0,0	A
7505.12.00	-- en alliages de nickel	0,0	A
7505.21.00	-- en nickel non allié	0,0	A
7505.22.00	-- en alliages de nickel	0,0	A
7506.10.00	- en nickel non allié	0,0	A
7506.20.00	- en alliages de nickel	0,0	A
7507.11.00	-- en nickel non allié	0,0	A
7507.12.00	-- en alliages de nickel	0,0	A
7507.20.00	- Accessoires de tuyauterie	0,0	A
7508.10.00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	0,0	A
7508.90.30	-- Boulons et écrous	0,0	A
7508.90.40	-- Autres articles utilisables dans la construction	0,0	A
7508.90.50	-- Anodes pour galvanoplastie, y compris celles produites par électrolyse	0,0	A
7508.90.90	-- autres	0,0	A
7601.10.00	- Aluminium non allié	0,0	A
7601.20.00	- Alliages d'aluminium	0,0	A
7602.00.00	Déchets et débris d'aluminium	0,0	A
7603.10.00	- Poudres à structure non lamellaire	0,0	A
7603.20.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	0,0	A
7604.10.10	-- Barres	5,0	B5
7604.10.90	-- autres	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7604.21.10	- - - Profilés de tubes perforés, des types utilisables dans les serpentins d'évaporateurs des machines et appareils de conditionnement d'air des véhicules automobiles	10,0	B7
7604.21.90	- - - autres	10,0	B7
7604.29.10	- - - Barres filées	5,0	B5
7604.29.30	- - - Profilés en Y pour fermetures à glissière, en rouleaux	10,0	B7
7604.29.90	- - - autres	10,0	B7
7605.11.00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	10,0	B7
7605.19.10	- - - d'un diamètre n'excédant pas 0,0508 mm	10,0	B7
7605.19.90	- - - autres	10,0	B7
7605.21.00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	3,0	B5
7605.29.00	- - autres	3,0	B5
7606.11.10	- - - unies ou à motifs obtenus par laminage ou emboutissage, n'ayant subi aucun autre travail de surface	0,0	A
7606.11.90	- - - autres	0,0	A
7606.12.10	- - - Bandes pour boîtage, y compris bandes pour couvercles et bandes pour languettes, en rouleaux	3,0	B5
7606.12.20	- - - Plaques en aluminium, non sensibilisées, des types utilisés dans l'industrie graphique	0,0	A
7606.12.31	- - - - en alliages d'aluminium 5082 ou 5182, excédant 1 m de largeur, en rouleaux	3,0	B5
7606.12.39	- - - - autres	3,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7606.12.90	- - - autres	3,0	B5
7606.91.00	- - en aluminium non allié	0,0	A
7606.92.00	- - en alliages d'aluminium	3,0	A
7607.11.00	- - simplement laminées	0,0	A
7607.19.00	- - autres	3,0	B5
7607.20.00	- sur support	3,0	B5
7608.10.00	- en aluminium non allié	3,0	B5
7608.20.00	- en alliages d'aluminium	3,0	B5
7609.00.00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	3,0	B5
7610.10.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	15,0	B7
7610.90.20	- - Toits flottants intérieurs ou extérieurs pour les réservoirs de stockage	3,0	A
7610.90.90	- - autres	15,0	B7
7611.00.00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	0,0	A
7612.10.00	- Étuis tubulaires souples	20,0	B7
7612.90.10	- - Récipients sans soudure utilisables pour le lait frais	15,0	B7
7612.90.90	- - autres	15,0	B7
7613.00.00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7614.10.11	- - - d'un diamètre n'excédant pas 25,3 mm	20,0	B7
7614.10.12	- - - d'un diamètre excédant 25,3 mm mais n'excédant pas 28,28 mm	15,0	B7
7614.10.19	- - - autres	10,0	B7
7614.10.90	- - autres	5,0	B5
7614.90.11	- - - d'un diamètre n'excédant pas 25,3 mm	20,0	B7
7614.90.12	- - - d'un diamètre excédant 25,3 mm mais n'excédant pas 28,28 mm	15,0	B7
7614.90.19	- - - autres	10,0	B7
7614.90.90	- - autres	5,0	B5
7615.10.10	- - Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	30,0	B7
7615.10.90	- - autres	22,0	B7
7615.20.20	- - Bassins de commodité, urinoirs et pots de chambre	30,0	B7
7615.20.90	- - autres	30,0	B7
7616.10.10	- - Clous	20,0	B7
7616.10.20	- - Agrafes et crochets, boulons et écrous	20,0	B7
7616.10.90	- - autres	20,0	B7
7616.91.00	- - Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	20,0	B7
7616.99.20	- - - Viroles, des types utilisables dans la fabrication des crayons	20,0	B7
7616.99.30	- - - Jetons, ronds, d'une dimension telle que l'épaisseur excède un dixième du diamètre	20,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7616.99.40	- - - Tambours, bobines, dévidoirs et supports similaires pour les fils textiles	20,0	B7
7616.99.60	- - - Becs et coupes, des types utilisés pour la récolte du latex	20,0	B7
7616.99.91	- - - - Étuis et boîtes à cigarettes, stores	15,0	B7
7616.99.92	- - - - Tôles et bandes déployées	15,0	B7
7616.99.99	- - - - autres	15,0	B7
7801.10.00	- Plomb affiné	0,0	A
7801.91.00	- - contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	0,0	A
7801.99.00	- - autres	0,0	A
7802.00.00	Déchets et débris de plomb	0,0	A
7804.11.00	- - Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0,0	A
7804.19.00	- - autres	0,0	A
7804.20.00	- Poudres et paillettes	0,0	A
7806.00.20	- Barres, profilés et fils	0,0	A
7806.00.30	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	0,0	A
7806.00.90	- autres	0,0	A
7901.11.00	- - contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	0,0	A
7901.12.00	- - contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	0,0	A
7901.20.00	- Alliages de zinc	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
7902.00.00	Déchets et débris de zinc	0,0	A
7903.10.00	- Poussières de zinc	0,0	A
7903.90.00	- autres	0,0	A
7904.00.00	Barres, profilés et fils, en zinc	0,0	A
7905.00.30	- Feuilles d'une épaisseur n'excédant pas 0,25 mm	0,0	A
7905.00.90	- autres	0,0	A
7907.00.30	- Gouttières, faitages, lucarnes et autres ouvrages façonnés pour le bâtiment	10,0	B5
7907.00.40	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	0,0	A
7907.00.91	- - Étuis et boîtes à cigarettes; cendriers	10,0	B5
7907.00.92	- - autres articles de ménage ou d'économie domestique	10,0	B5
7907.00.99	- - autres	10,0	B5
8001.10.00	- Étain non allié	3,0	A
8001.20.00	- Alliages d'étain	3,0	A
8002.00.00	Déchets et débris d'étain	3,0	A
8003.00.10	- Barres de brasage	10,0	B5
8003.00.90	- autres	3,0	A
8007.00.20	- Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	3,0	A
8007.00.30	- Feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8007.00.40	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5,0	A
8007.00.91	- - Étuis et boîtes à cigarettes; cendriers	20,0	B5
8007.00.92	- - autres articles de ménage ou d'économie domestique	20,0	B5
8007.00.99	- - autres	20,0	B5
8101.10.00	- Poudres	0,0	A
8101.94.00	- - Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0,0	A
8101.96.00	- - Fils	0,0	A
8101.97.00	- - Déchets et débris	0,0	A
8101.99.10	- - - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, bandes et feuilles	0,0	A
8101.99.90	- - - autres	0,0	A
8102.10.00	- Poudres	0,0	A
8102.94.00	- - Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0,0	A
8102.95.00	- - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	0,0	A
8102.96.00	- - Fils	0,0	A
8102.97.00	- - Déchets et débris	0,0	A
8102.99.00	- - autres	0,0	A
8103.20.00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	0,0	A
8103.30.00	- Déchets et débris	0,0	A
8103.90.00	- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8104.11.00	- - contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	0,0	A
8104.19.00	- - autres	0,0	A
8104.20.00	- Déchets et débris	0,0	A
8104.30.00	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	0,0	A
8104.90.00	- autres	0,0	A
8105.20.10	- - Cobalt sous forme brute	0,0	A
8105.20.90	- - autres	0,0	A
8105.30.00	- Déchets et débris	0,0	A
8105.90.00	- autres	0,0	A
8106.00.10	- Bismuth sous forme brute; déchets et débris; poudres	0,0	A
8106.00.90	- autres	0,0	A
8107.20.00	- Cadmium sous forme brute; poudres	0,0	A
8107.30.00	- Déchets et débris	0,0	A
8107.90.00	- autres	0,0	A
8108.20.00	- Titane sous forme brute; poudres	0,0	A
8108.30.00	- Déchets et débris	0,0	A
8108.90.00	- autres	0,0	A
8109.20.00	- Zirconium sous forme brute; poudres	0,0	A
8109.30.00	- Déchets et débris	0,0	A
8109.90.00	- autres	0,0	A
8110.10.00	- Antimoine sous forme brute; poudres	0,0	A
8110.20.00	- Déchets et débris	0,0	A
8110.90.00	- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8111.00.00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris	0,0	A
8112.12.00	-- sous forme brute; poudres	0,0	A
8112.13.00	-- Déchets et débris	0,0	A
8112.19.00	-- autres	0,0	A
8112.21.00	-- sous forme brute; poudres	0,0	A
8112.22.00	-- Déchets et débris	0,0	A
8112.29.00	-- autres	0,0	A
8112.51.00	-- sous forme brute; poudres	0,0	A
8112.52.00	-- Déchets et débris	0,0	A
8112.59.00	-- autres	0,0	A
8112.92.00	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres	0,0	A
8112.99.00	-- autres	0,0	A
8113.00.00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris	0,0	A
8201.10.00	- Bêches et pelles	20,0	B3
8201.30.10	-- Houes, binettes, râtaux et raclours	20,0	B3
8201.30.90	-- autres	20,0	B3
8201.40.00	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	20,0	B3
8201.50.00	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	20,0	B3
8201.60.00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	20,0	B3
8201.90.00	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	20,0	B3
8202.10.00	- Scies à main	20,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8202.20.10	-- Flans	10,0	B3
8202.20.90	-- autres	10,0	B3
8202.31.10	--- Flans	0,0	A
8202.31.90	--- autres	0,0	A
8202.39.00	-- autres, y compris les parties	0,0	A
8202.40.00	- Chaînes de scies, dites «coupantes»	0,0	A
8202.91.00	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	0,0	A
8202.99.10	--- Lames de scies droites	0,0	A
8202.99.90	--- autres	0,0	A
8203.10.00	- Limes, râpes et outils similaires	20,0	B3
8203.20.00	- Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	20,0	B3
8203.30.00	- Cisailles à métaux et outils similaires	5,0	B3
8203.40.00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	10,0	B3
8204.11.00	-- à ouverture fixe	20,0	B3
8204.12.00	-- à ouverture variable	20,0	B3
8204.20.00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	20,0	B3
8205.10.00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	5,0	B3
8205.20.00	- Marteaux et masses	20,0	B3
8205.30.00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	20,0	B3
8205.40.00	- Tournevis	20,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8205.51.10	- - - Fers à repasser	20,0	B3
8205.51.90	- - - autres	20,0	B3
8205.59.00	- - autres	20,0	B3
8205.60.00	- Lampes à souder et similaires	20,0	B3
8205.70.00	- Étaux, serre-joints et similaires	20,0	B3
8205.90.00	- autres, y compris des assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	20,0	B3
8206.00.00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	20,0	B3
8207.13.00	- - avec partie travaillante en cermets	0,0	A
8207.19.00	- - autres, y compris les parties	0,0	A
8207.20.00	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	0,0	A
8207.30.00	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	0,0	A
8207.40.00	- Outils à tarauder ou à fileter	0,0	A
8207.50.00	- Outils à percer	0,0	A
8207.60.00	- Outils à aléser ou à brocher	0,0	A
8207.70.00	- Outils à fraiser	0,0	A
8207.80.00	- Outils à tourner	0,0	A
8207.90.00	- autres outils interchangeables	0,0	A
8208.10.00	- pour le travail des métaux	0,0	A
8208.20.00	- pour le travail du bois	0,0	A
8208.30.00	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	20,0	B3
8208.40.00	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8208.90.00	- autres	0,0	A
8209.00.00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	0,0	A
8210.00.00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	20,0	B3
8211.10.00	- Assortiments	5,0	B3
8211.91.00	-- Couteaux de table à lame fixe	5,0	B3
8211.92.50	--- des types utilisés en agriculture, horticulture ou sylviculture	5,0	B3
8211.92.90	--- autres	5,0	B3
8211.93.20	--- des types utilisés en agriculture, horticulture ou sylviculture	5,0	B3
8211.93.90	--- autres	5,0	B3
8211.94.10	--- pour couteaux des types utilisés en agriculture, horticulture ou sylviculture	5,0	B3
8211.94.90	--- autres	5,0	B3
8211.95.00	-- Manches en métaux communs	5,0	B3
8212.10.00	- Rasoirs	20,0	B3
8212.20.10	-- Lames de rasoir à double tranchant	20,0	B3
8212.20.90	-- autres	20,0	B3
8212.90.00	- autres parties	17,0	B3
8213.00.00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8214.10.00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	25,0	B3
8214.20.00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	25,0	B3
8214.90.00	- autres	25,0	B3
8215.10.00	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	25,0	B3
8215.20.00	- autres assortiments	25,0	B3
8215.91.00	-- argentés, dorés ou platinés	25,0	B3
8215.99.00	-- autres	25,0	B3
8301.10.00	- Cadenas	25,0	B5
8301.20.00	- Serrures des types utilisés pour les véhicules automobiles	25,0	B5
8301.30.00	- Serrures des types utilisés pour les meubles	25,0	B5
8301.40.10	-- Menottes	0,0	A
8301.40.90	-- autres	25,0	B5
8301.50.00	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	25,0	B5
8301.60.00	- Parties	25,0	B5
8301.70.00	- Clefs présentées isolément	25,0	B5
8302.10.00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	20,0	B5
8302.20.10	-- d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 100 mm mais n'excédant pas 250 mm	20,0	B5
8302.20.90	-- autres	20,0	B5
8302.30.10	-- Moraillons	20,0	B5
8302.30.90	-- autres	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8302.41.31	- - - - Moraillons	20,0	B5
8302.41.39	- - - - autres	20,0	B5
8302.41.90	- - - autres	20,0	B5
8302.42.20	- - - Moraillons	20,0	B5
8302.42.90	- - - autres	20,0	B5
8302.49.10	- - - des types utilisables pour les articles de sellerie	20,0	B5
8302.49.91	- - - - Moraillons	20,0	B5
8302.49.99	- - - - autres	20,0	B5
8302.50.00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	25,0	B5
8302.60.00	- Ferme-portes automatiques	17,0	B5
8303.00.00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	25,0	B5
8304.00.10	- Classeurs et fichiers	25,0	B5
8304.00.91	- - en aluminium	25,0	B5
8304.00.99	- - autres	25,0	B5
8305.10.10	- - pour reliure à double boucle	25,0	B5
8305.10.90	- - autres	25,0	B5
8305.20.10	- - des types utilisés dans les bureaux	25,0	B5
8305.20.20	- - autres, en fer ou en acier	25,0	B5
8305.20.90	- - autres	25,0	B5
8305.90.10	- - Trombones à papier	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8305.90.90	-- autres	25,0	B5
8306.10.10	-- pour cycles	25,0	B5
8306.10.20	-- autres, en cuivre	25,0	B5
8306.10.90	-- autres	25,0	B5
8306.21.00	-- argentés, dorés ou platinés	25,0	B5
8306.29.10	--- en cuivre ou en plomb	25,0	B5
8306.29.20	--- en nickel	25,0	B5
8306.29.30	--- en aluminium	25,0	B5
8306.29.90	--- autres	25,0	B5
8306.30.10	-- en cuivre	25,0	B5
8306.30.91	--- Miroirs métalliques reflétant la circulation à des carrefours routiers ou des angles aigus	25,0	B5
8306.30.99	--- autres	25,0	B5
8307.10.00	- en fer ou en acier	10,0	B5
8307.90.00	- en autres métaux communs	10,0	B5
8308.10.00	- Agrafes, crochets et œillets	27,0	B5
8308.20.00	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	20,0	B5
8308.90.10	-- Perles	25,0	B5
8308.90.90	-- autres	25,0	B5
8309.10.00	- Bouchons-couronnes	15,0	B5
8309.90.10	-- Capsules pour bouteilles	15,0	B5
8309.90.20	-- Parties supérieures de boîtes en aluminium	15,0	B5
8309.90.60	-- Parties supérieures de bombes aérosol, en fer-blanc	15,0	B5
8309.90.70	-- autres bouchons pour boîtes	15,0	B5
8309.90.81	--- Bouchons de bouteille et à vis	15,0	B5
8309.90.89	--- autres	15,0	B5
8309.90.91	--- Bouchons de bouteille et à vis	15,0	B5
8309.90.99	--- autres	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8310.00.00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05	10,0	B5
8311.10.00	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	20,0	B5
8311.20.20	-- Fils fourrés en aciers alliés, contenant en poids 4,5 % ou plus de carbone et 20 % ou plus de chrome	0,0	A
8311.20.90	-- autres	25,0	B5
8311.30.20	-- Fils fourrés en aciers alliés, contenant en poids 4,5 % ou plus de carbone et 20 % ou plus de chrome	0,0	A
8311.30.90	-- autres	25,0	B5
8311.90.00	- autres	25,0	B5
8401.10.00	- Réacteurs nucléaires	0,0	A
8401.20.00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	0,0	A
8401.30.00	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés	0,0	A
8401.40.00	- Parties de réacteurs nucléaires	0,0	A
8402.11.10	--- électriques	0,0	A
8402.11.20	--- non électriques	0,0	A
8402.12.11	---- Chaudières d'une production horaire de vapeur excédant 15 t	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8402.12.19	- - - - autres	3,0	A
8402.12.21	- - - - Chaudières d'une production horaire de vapeur excédant 15 t	3,0	A
8402.12.29	- - - - autres	3,0	A
8402.19.11	- - - - Chaudières d'une production horaire de vapeur excédant 15 t	3,0	A
8402.19.19	- - - - autres	3,0	A
8402.19.21	- - - - Chaudières d'une production horaire de vapeur excédant 15 t	3,0	A
8402.19.29	- - - - autres	3,0	A
8402.20.10	- - électriques	0,0	A
8402.20.20	- - non électriques	0,0	A
8402.90.10	- - Corps ou enveloppes de chaudières	0,0	A
8402.90.90	- - autres	0,0	A
8403.10.00	- Chaudières	0,0	A
8403.90.10	- - Corps ou enveloppes de chaudières	0,0	A
8403.90.90	- - autres	0,0	A
8404.10.10	- - pour chaudières du n° 84.02	0,0	A
8404.10.20	- - pour chaudières du n° 84.03	0,0	A
8404.20.00	- Condenseurs pour machines à vapeur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8404.90.11	- - - Corps ou enveloppes de chaudières	0,0	A
8404.90.19	- - - autres	0,0	A
8404.90.21	- - - Corps ou enveloppes de chaudières	0,0	A
8404.90.29	- - - autres	0,0	A
8404.90.90	- - autres	0,0	A
8405.10.00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	0,0	A
8405.90.00	- Parties	0,0	A
8406.10.00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	0,0	A
8406.81.00	- - d'une puissance excédant 40 MW	0,0	A
8406.82.00	- - d'une puissance n'excédant pas 40 MW	0,0	A
8406.90.00	- Parties	0,0	A
8407.10.00	- Moteurs pour l'aviation	0,0	A
8407.21.10	- - - d'une puissance n'excédant pas 22,38 kW (30 hp)	25,0	B7
8407.21.90	- - - autres	5,0	B10
8407.29.20	- - - d'une puissance n'excédant pas 22,38 kW (30 hp)	25,0	B7
8407.29.90	- - - autres	5,0	B10
8407.31.00	- - d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	50,0	B7
8407.32.11	- - - - de véhicules du n° 87.01	30,0	B7
8407.32.12	- - - - de véhicules du n° 87.11	45,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8407.32.19	- - - - autres	30,0	B7
8407.32.21	- - - - de véhicules du n° 87.01	30,0	B7
8407.32.22	- - - - de véhicules du n° 87.11	45,0	B7
8407.32.29	- - - - autres	30,0	B7
8407.33.10	- - - de véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8407.33.20	- - - de véhicules du n° 87.11	32,0	B7
8407.33.90	- - - autres	20,0	B7
8407.34.40	- - - - de motoculteurs, d'une cylindrée n'excédant pas 1 100 cm ³	25,0	B7
8407.34.50	- - - - d'autres véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8407.34.60	- - - - de véhicules du n° 87.11	32,0	B7
8407.34.71	- - - - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	20,0	B7
8407.34.72	- - - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³	20,0	B7
8407.34.73	- - - - - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³	20,0	B7
8407.34.91	- - - - de motoculteurs, d'une cylindrée n'excédant pas 1 100 cm ³	25,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8407.34.92	- - - - d'autres véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8407.34.93	- - - - de véhicules du n° 87.11	32,0	B7
8407.34.94	- - - - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	18,0	B7
8407.34.95	- - - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³	18,0	B7
8407.34.99	- - - - - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³	18,0	B7
8407.90.10	- - d'une puissance n'excédant pas 18,65 kW	25,0	B7
8407.90.20	- - d'une puissance excédant 18,65 kW mais n'excédant pas 22,38 kW	25,0	B7
8407.90.90	- - autres	3,0	B7
8408.10.10	- - d'une puissance n'excédant pas 22,38 kW	20,0	B10
8408.10.20	- - d'une puissance excédant 22,38 kW mais n'excédant pas 100 kW	3,0	B7
8408.10.90	- - autres	0,0	A
8408.20.10	- - - de véhicules du n° 8701.10	25,0	B10
8408.20.21	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	20,0	B7
8408.20.22	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 3 500 cm ³	20,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8408.20.23	- - - - d'une cylindrée excédant 3 500 cm ³	5,0	B7
8408.20.93	- - - de véhicules du n° 8701.10	25,0	B7
8408.20.94	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	20,0	B7
8408.20.95	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 3 500 cm ³	20,0	B7
8408.20.96	- - - - d'une cylindrée excédant 3 500 cm ³	15,0	B7
8408.90.10	- - d'une puissance n'excédant pas 18,65 kW	22,0	B10
8408.90.50	- - d'une puissance excédant 100 kW	3,0	B7
8408.90.91	- - - de machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	10,0	B10
8408.90.99	- - - autres	10,0	B10
8409.10.00	- de moteurs pour l'aviation	0,0	A
8409.91.11	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.91.12	- - - - Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.91.13	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.14	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.91.15	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.91.16	----- Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.17	----- autres pistons	10,0	B7
8409.91.18	----- Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.91.19	----- autres	10,0	B7
8409.91.21	----- Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.91.22	----- Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.91.23	----- Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.24	----- autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.91.25	----- Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.91.26	----- Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.27	----- autres pistons	10,0	B7
8409.91.28	----- Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.91.29	----- autres	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.91.31	- - - - Carburateurs et leurs parties	27,0	B7
8409.91.32	- - - - Blocs-cylindres; carters	27,0	B7
8409.91.34	- - - - Chemises de cylindres	27,0	B7
8409.91.35	- - - - Culasses et couvre-culasses	27,0	B7
8409.91.37	- - - - Pistons	27,0	B7
8409.91.38	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	27,0	B7
8409.91.39	- - - - autres	27,0	B7
8409.91.41	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.91.42	- - - - Blocs-cylindres; carters	10,0	B7
8409.91.43	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.44	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.91.45	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.91.46	- - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.91.47	- - - - autres pistons	10,0	B7
8409.91.48	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.91.49	- - - - autres	10,0	B7
8409.91.51	- - - - - Blocs-cylindres; carters	15,0	B7
8409.91.52	- - - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	15,0	B7
8409.91.53	- - - - - autres chemises de cylindres	15,0	B7
8409.91.54	- - - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	15,0	B7
8409.91.55	- - - - - autres pistons	15,0	B7
8409.91.59	- - - - - autres	15,0	B7
8409.91.61	- - - - - Blocs-cylindres; carters	3,0	B7
8409.91.62	- - - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	3,0	B7
8409.91.63	- - - - - autres chemises de cylindres	3,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.91.64	- - - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	3,0	B7
8409.91.65	- - - - - autres pistons	3,0	B7
8409.91.69	- - - - - autres	3,0	B7
8409.91.71	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.91.72	- - - - Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.91.73	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.74	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.91.75	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.91.76	- - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.91.77	- - - - autres pistons	10,0	B7
8409.91.78	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.91.79	- - - - autres	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.99.11	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.99.12	- - - - Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.99.13	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.14	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.99.15	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.99.16	- - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.17	- - - - autres pistons	10,0	B7
8409.99.18	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.99.19	- - - - autres	10,0	B7
8409.99.21	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.99.22	- - - - Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.99.23	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.99.24	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.99.25	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.99.26	- - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.27	- - - - autres pistons	10,0	B7
8409.99.28	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.99.29	- - - - autres	10,0	B7
8409.99.31	- - - - Carburateurs et leurs parties	15,0	B7
8409.99.32	- - - - Blocs-cylindres; carters	15,0	B7
8409.99.33	- - - - Chemises de cylindres	15,0	B7
8409.99.34	- - - - Culasses et couvre-culasses	15,0	B7
8409.99.35	- - - - Pistons	15,0	B7
8409.99.36	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	15,0	B7
8409.99.39	- - - - autres	15,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.99.41	- - - - Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.99.42	- - - - Blocs-cylindres; carters	10,0	B7
8409.99.43	- - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.44	- - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.99.45	- - - - Culasses et couvre-culasses	10,0	B7
8409.99.46	- - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.47	- - - - autres pistons	10,0	B7
8409.99.48	- - - - Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.99.49	- - - - autres	10,0	B7
8409.99.51	- - - - - Blocs-cylindres; carters	10,0	B7
8409.99.52	- - - - - Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.53	- - - - - autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.99.54	- - - - - Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.99.55	----- autres pistons	10,0	B7
8409.99.59	----- autres	10,0	B7
8409.99.61	----- Blocs-cylindres; carters	3,0	B7
8409.99.62	----- Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	3,0	B7
8409.99.63	----- autres chemises de cylindres	3,0	B7
8409.99.64	----- Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	3,0	B7
8409.99.65	----- autres pistons	3,0	B7
8409.99.69	----- autres	3,0	B7
8409.99.71	---- Carburateurs et leurs parties	10,0	B7
8409.99.72	---- Blocs-cylindres	10,0	B7
8409.99.73	---- Chemises de cylindres, d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.74	---- autres chemises de cylindres	10,0	B7
8409.99.75	---- Culasses et couvre-culasses	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8409.99.76	----- Pistons, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 50 mm, mais n'excédant pas 155 mm	10,0	B7
8409.99.77	----- autres pistons	10,0	B7
8409.99.78	----- Segments de pistons et goupilles de goujons	10,0	B7
8409.99.79	----- autres	10,0	B7
8410.11.00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	0,0	A
8410.12.00	-- d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	0,0	A
8410.13.00	-- d'une puissance excédant 10 000 kW	0,0	A
8410.90.00	- Parties, y compris les régulateurs	0,0	A
8411.11.00	-- d'une poussée n'excédant pas 25 kN	0,0	A
8411.12.00	-- d'une poussée excédant 25 kN	0,0	A
8411.21.00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	0,0	A
8411.22.00	-- d'une puissance excédant 1 100 kW	0,0	A
8411.81.00	-- d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	0,0	A
8411.82.00	-- d'une puissance excédant 5 000 kW	0,0	A
8411.91.00	-- de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	0,0	A
8411.99.00	-- autres	0,0	A
8412.10.00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	0,0	A
8412.21.00	-- à mouvement rectiligne (cylindres)	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8412.29.00	-- autres	0,0	A
8412.31.00	-- à mouvement rectiligne (cylindres)	0,0	A
8412.39.00	-- autres	0,0	A
8412.80.00	- autres	0,0	A
8412.90.10	-- de moteurs du n° 8412.10	0,0	A
8412.90.90	-- autres	0,0	A
8413.11.00	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	3,0	A
8413.19.00	-- autres	3,0	A
8413.20.10	-- Pompes à eau	20,0	B5
8413.20.90	-- autres	20,0	B5
8413.30.12	--- Pompes à eau ou pompes à carburant, des types utilisés pour les moteurs de véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	3,0	A
8413.30.19	--- autres	3,0	A
8413.30.21	--- Pompes à eau ou pompes à carburant, des types utilisés pour les moteurs de véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	3,0	A
8413.30.29	--- autres	3,0	A
8413.30.92	--- Pompes à eau ou pompes à carburant, des types utilisés pour les moteurs de véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	3,0	A
8413.30.99	--- autres	3,0	A
8413.40.00	- Pompes à béton	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8413.50.30	-- Pompes à eau, d'un débit n'excédant pas 8 000 m ³ /h	10,0	B5
8413.50.40	-- Pompes à eau, d'un débit excédant 8 000 m ³ /h mais n'excédant pas 13 000 m ³ /h	10,0	B5
8413.50.90	-- autres	0,0	A
8413.60.30	-- Pompes à eau, d'un débit n'excédant pas 8 000 m ³ /h	10,0	B5
8413.60.40	-- Pompes à eau, d'un débit excédant 8 000 m ³ /h mais n'excédant pas 13 000 m ³ /h	10,0	B5
8413.60.90	-- autres	0,0	A
8413.70.11	--- d'un diamètre d'entrée n'excédant pas 200 mm	20,0	B5
8413.70.19	--- autres	20,0	B5
8413.70.31	--- d'un diamètre d'entrée n'excédant pas 200 mm	10,0	B5
8413.70.39	--- autres	10,0	B5
8413.70.41	--- d'un diamètre d'entrée n'excédant pas 200 mm	10,0	B5
8413.70.49	--- autres	10,0	B5
8413.70.51	--- d'un diamètre d'entrée n'excédant pas 200 mm	10,0	B5
8413.70.59	--- autres	10,0	B5
8413.70.91	--- d'un diamètre d'entrée n'excédant pas 200 mm	0,0	A
8413.70.99	--- autres	0,0	A
8413.81.11	--- Pompes à eau, d'un débit n'excédant pas 8 000 m ³ /h	10,0	B5
8413.81.12	--- Pompes à eau, d'un débit excédant 8 000 m ³ /h mais n'excédant pas 13 000 m ³ /h	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8413.81.19	- - - autres	0,0	A
8413.82.00	- - Élévateurs à liquides	0,0	A
8413.91.10	- - - de pompes du n° 8413.20.10	5,0	B3
8413.91.20	- - - de pompes du n° 8413.20.90	5,0	B3
8413.91.30	- - - de pompes des n°s 8413.70.11 et 8413.70.19	5,0	B3
8413.91.40	- - - d'autres pompes centrifuges	5,0	B3
8413.91.90	- - - d'autres pompes	0,0	A
8413.92.00	- - d'élévateurs à liquides	0,0	A
8414.10.00	- Pompes à vide	10,0	B5
8414.20.10	- - Pompes à bicyclette	20,0	B5
8414.20.90	- - autres	20,0	B5
8414.30.20	- - des types utilisés pour les conditionneurs d'air pour véhicules automobiles	5,0	B7
8414.30.30	- - autres, unités scellées pour appareils de conditionnement d'air	0,0	A
8414.30.40	- - autres, d'une capacité de réfrigération excédant 21,10 kW ou d'un volume déplacé par tour de 220 cm ³ ou plus	0,0	A
8414.30.90	- - autres	0,0	A
8414.40.00	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	5,0	B5
8414.51.10	- - - Ventilateurs de table et ventilateurs compacts	30,0	B5
8414.51.91	- - - - avec écran de protection	25,0	B5
8414.51.99	- - - - autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8414.59.20	----- Ventilateurs antidéflagrants, des types utilisés dans l'exploitation minière souterraine	5,0	B5
8414.59.30	----- Souffleurs	15,0	B5
8414.59.41	----- avec écran de protection	15,0	B5
8414.59.49	----- autres	15,0	B5
8414.59.50	----- Souffleurs	10,0	B5
8414.59.91	----- avec écran de protection	10,0	B5
8414.59.99	----- autres	10,0	B5
8414.60.11	--- Hottes à flux laminaire	15,0	B5
8414.60.19	--- autres	15,0	B5
8414.60.91	--- adaptés à un usage industriel	15,0	B5
8414.60.99	--- autres	15,0	B5
8414.80.13	----- Hottes à flux laminaire	5,0	B5
8414.80.14	----- autres	5,0	B5
8414.80.15	--- non équipés d'un filtre, adaptés à un usage industriel	5,0	B5
8414.80.19	--- non équipés d'un filtre, non adaptés à un usage industriel	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8414.80.30	-- Générateurs à pistons libres pour turbines à gaz	5,0	B5
8414.80.41	--- Modules à compression de gaz, utilisables pour les opérations d'extraction du pétrole	5,0	B5
8414.80.49	--- autres	5,0	B5
8414.80.50	-- Pompes à air	5,0	B5
8414.80.90	-- autres	5,0	B5
8414.90.13	--- d'appareils du n° 8414.10	0,0	A
8414.90.14	--- d'appareils du n° 8414.20	10,0	B5
8414.90.15	--- d'appareils du n° 8414.30	0,0	A
8414.90.16	--- d'appareils du n° 8414.40	0,0	A
8414.90.19	--- autres	0,0	A
8414.90.21	--- des types pour ventilateurs utilisables dans les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 85.09 ou 85.16	5,0	B5
8414.90.29	--- autres	17,0	B5
8414.90.31	--- d'appareils du n° 8414.60	10,0	B5
8414.90.32	--- d'appareils du n° 8414.80	0,0	A
8415.10.10	-- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	30,0	B5
8415.10.90	-- autres	20,0	B5
8415.20.10	-- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.20.90	-- autres	17,0	B5
8415.81.11	---- d'une puissance n'excédant pas 21,10 kW	0,0	A
8415.81.12	---- d'une puissance excédant 21,10 kW et d'un débit d'air pour chaque évaporateur excédant 67,96 m ³ /min	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8415.81.19	----- autres	0,0	A
8415.81.21	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.81.29	----- autres	17,0	B5
8415.81.31	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.81.39	----- autres	17,0	B5
8415.81.91	----- d'une puissance excédant 21,10 kW et d'un débit d'air pour chaque évaporateur excédant 67,96 m ³ /min	17,0	B5
8415.81.93	----- d'une puissance n'excédant pas 21,10 kW	25,0	B5
8415.81.94	----- d'une puissance excédant 21,10 kW mais n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.81.99	----- autres	17,0	B5
8415.82.11	----- d'une puissance excédant 21,10 kW et d'un débit d'air pour chaque évaporateur excédant 67,96 m ³ /min	0,0	A
8415.82.19	----- autres	0,0	A
8415.82.21	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8415.82.29	----- autres	15,0	B5
8415.82.31	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.82.39	----- autres	15,0	B5
8415.82.91	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.82.99	----- autres	15,0	B5
8415.83.11	----- d'une puissance excédant 21,10 kW et d'un débit d'air pour chaque évaporateur excédant 67,96 m ³ /min	0,0	A
8415.83.19	----- autres	0,0	A
8415.83.21	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.83.29	----- autres	17,0	B5
8415.83.31	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.83.39	----- autres	17,0	B5
8415.83.91	----- d'une puissance n'excédant pas 26,38 kW	25,0	B5
8415.83.99	----- autres	17,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8415.90.13	- - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.14	- - - Évaporateurs ou condenseurs pour les appareils de conditionnement d'air des véhicules automobiles	5,0	A
8415.90.19	- - - autres	3,0	A
8415.90.24	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.25	- - - - autres	3,0	A
8415.90.26	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.29	- - - - autres	3,0	A
8415.90.34	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.35	- - - - autres	3,0	A
8415.90.36	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.39	- - - - autres	3,0	A
8415.90.44	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.45	- - - - autres	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8415.90.46	- - - - des types utilisés dans les véhicules aériens ou les véhicules pour voies ferrées	0,0	A
8415.90.49	- - - - autres	3,0	A
8416.10.00	- Brûleurs à combustibles liquides	0,0	A
8416.20.00	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	0,0	A
8416.30.00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	0,0	A
8416.90.00	- Parties	0,0	A
8417.10.00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	0,0	A
8417.20.00	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	10,0	B3
8417.80.00	- autres	0,0	A
8417.90.00	- Parties	0,0	A
8418.10.10	- - de type ménager	25,0	B5
8418.10.90	- - autres	3,0	A
8418.21.00	- - à compression	25,0	B5
8418.29.00	- - autres	35,0	B5
8418.30.10	- - d'une capacité n'excédant pas 200 l	20,0	B5
8418.30.90	- - autres	20,0	B5
8418.40.10	- - d'une capacité n'excédant pas 200 l	20,0	B5
8418.40.90	- - autres	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8418.50.11	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie ou en laboratoires	5,0	B5
8418.50.19	- - - autres	12,0	B5
8418.50.91	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie ou en laboratoires	5,0	B5
8418.50.99	- - - autres	20,0	B5
8418.61.00	- - Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15	10,0	B5
8418.69.10	- - - Refroidisseurs de boissons	10,0	B5
8418.69.30	- - - Refroidisseurs d'eau potable	10,0	B5
8418.69.41	- - - - pour machines et appareils de conditionnement d'air	10,0	B5
8418.69.49	- - - - autres	10,0	B5
8418.69.50	- - - Unités de production de glace en écailles	3,0	A
8418.69.90	- - - autres	10,0	B5
8418.91.00	- - Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	3,0	A
8418.99.10	- - - Évaporateurs ou condenseurs	0,0	A
8418.99.40	- - - Panneaux colaminés en aluminium, des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 8418.10.10, 8418.21.00 ou 8418.29.00	0,0	A
8418.99.90	- - - autres	0,0	A
8419.11.10	- - - de type ménager	10,0	B5
8419.11.90	- - - autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8419.19.10	- - - de type ménager	10,0	B5
8419.19.90	- - - autres	10,0	B5
8419.20.00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	0,0	A
8419.31.10	- - - électriques	0,0	A
8419.31.20	- - - non électriques	0,0	A
8419.32.10	- - - électriques	0,0	A
8419.32.20	- - - non électriques	0,0	A
8419.39.11	- - - - Appareils pour le traitement de matières par des opérations impliquant un chauffage, pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8419.39.19	- - - - autres	0,0	A
8419.39.20	- - - non électriques	0,0	A
8419.40.10	- - électriques	0,0	A
8419.40.20	- - non électriques	0,0	A
8419.50.10	- - Tours de refroidissement	3,0	A
8419.50.90	- - autres	3,0	A
8419.60.10	- - électriques	0,0	A
8419.60.20	- - non électriques	0,0	A
8419.81.10	- - - électriques	15,0	B5
8419.81.20	- - - non électriques	15,0	B5
8419.89.13	- - - - Appareils pour le traitement de matières par des opérations impliquant un chauffage, pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8419.89.19	- - - - autres	0,0	A
8419.89.20	- - - non électriques	0,0	A
8419.90.12	- - - Parties d'appareils pour le traitement de matières par des opérations impliquant un chauffage, pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8419.90.13	- - - Boîtiers pour tours de refroidissement	0,0	A
8419.90.19	- - - autres	0,0	A
8419.90.21	- - - de type ménager	0,0	A
8419.90.29	- - - autres	0,0	A
8420.10.10	- - Appareils pour l'application de couches photosensibles de film sec ou de film photorésistant liquide, de pâtes à braser, de brasure ou de matières adhésives sur des circuits imprimés ou leurs composants	0,0	A
8420.10.20	- - Machines à repasser ouessoreuses, adaptées à un usage domestique	5,0	B5
8420.10.90	- - autres	0,0	A
8420.91.10	- - - Parties d'appareils pour l'application de couches photosensibles de film sec ou de film photorésistant liquide, de pâtes à braser, de brasure ou de matières adhésives sur des substrats de circuits imprimés ou leurs composants	0,0	A
8420.91.90	- - - autres	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8420.99.10	- - - Parties d'appareils pour l'application de couches photosensibles de film sec ou de film photorésistant liquide, de pâtes à braser, de brasure ou de matières adhésives sur des substrats de circuits imprimés ou leurs composants	0,0	A
8420.99.90	- - - autres	3,0	A
8421.11.00	- - Écrémeuses	10,0	B5
8421.12.00	- - Essoreuses à linge	18,0	B5
8421.19.10	- - - des types utilisés pour la fabrication de sucre	5,0	B5
8421.19.90	- - - autres	5,0	B5
8421.21.11	- - - - Appareils pour la filtration à usage domestique	10,0	B5
8421.21.19	- - - - autres	10,0	B5
8421.21.22	- - - - électriques	5,0	B5
8421.21.23	- - - - non électriques	10,0	B5
8421.22.30	- - - électriques, d'une capacité excédant 500 l/h	15,0	B5
8421.22.90	- - - autres	10,0	B5
8421.23.11	- - - - Filtres à huile	0,0	A
8421.23.19	- - - - autres	0,0	A
8421.23.21	- - - - Filtres à huile	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8421.23.29	- - - - autres	15,0	B5
8421.23.91	- - - - Filtres à huile	0,0	A
8421.23.99	- - - - autres	0,0	A
8421.29.10	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie ou en laboratoires	0,0	A
8421.29.20	- - - des types utilisés pour la fabrication de sucre	0,0	A
8421.29.30	- - - des types utilisés pour les opérations d'extraction du pétrole	0,0	A
8421.29.40	- - - autres, filtres à essence	0,0	A
8421.29.50	- - - autres, filtres à huile	0,0	A
8421.29.90	- - - autres	0,0	A
8421.31.10	- - - pour machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	0,0	A
8421.31.20	- - - pour véhicules automobiles du chapitre 87	10,0	B7
8421.31.90	- - - autres	0,0	A
8421.39.20	- - - Épurateurs d'air	0,0	A
8421.39.90	- - - autres	0,0	A
8421.91.10	- - - d'appareils du n° 8421.12.00	0,0	A
8421.91.20	- - - d'appareils du n° 8421.19.10	0,0	A
8421.91.90	- - - d'appareils des n ^{os} 8421.11.00 ou 8421.19.90	0,0	A
8421.99.20	- - - Cartouches filtrantes pour filtres du n° 8421.23	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8421.99.30	- - - d'appareils du n° 8421.31	0,0	A
8421.99.91	- - - - d'appareils du n° 8421.29.20	0,0	A
8421.99.94	- - - - d'appareils du n° 8421.21.11	0,0	A
8421.99.95	- - - - d'appareils des n°s 8421.23.11, 8421.23.19, 8421.23.91 ou 8421.23.99	0,0	A
8421.99.99	- - - - autres	0,0	A
8422.11.00	- - de type ménager	20,0	B5
8422.19.00	- - autres	15,0	B5
8422.20.00	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	5,0	B5
8422.30.00	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	0,0	A
8422.40.00	- autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	0,0	A
8422.90.10	- - des machines de la sous-position 8422.11	5,0	B5
8422.90.90	- - autres	0,0	A
8423.10.10	- - électriques	20,0	B5
8423.10.20	- - non électriques	20,0	B5
8423.20.10	- - électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8423.20.20	-- non électriques	0,0	A
8423.30.10	-- électriques	0,0	A
8423.30.20	-- non électriques	0,0	A
8423.81.10	--- électriques	20,0	B5
8423.81.20	--- non électriques	20,0	B5
8423.82.11	---- d'une portée n'excédant pas 1 000 kg	7,0	B5
8423.82.19	---- autres	3,0	A
8423.82.21	---- d'une portée n'excédant pas 1 000 kg	15,0	B5
8423.82.29	---- autres	3,0	A
8423.89.10	--- électriques	3,0	A
8423.89.20	--- non électriques	3,0	A
8423.90.10	-- Poids pour balances	15,0	B5
8423.90.21	--- de machines électriques	5,0	B5
8423.90.29	--- de machines non électriques	5,0	B5
8424.10.10	-- des types utilisables dans les véhicules aériens	0,0	A
8424.10.90	-- autres	0,0	A
8424.20.11	--- pour l'agriculture ou l'horticulture	0,0	A
8424.20.19	--- autres	0,0	A
8424.20.21	--- pour l'agriculture ou l'horticulture	0,0	A
8424.20.29	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8424.30.00	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	0,0	A
8424.81.10	- - - Systèmes d'irrigation au goutte à goutte	0,0	A
8424.81.30	- - - Pulvérisateurs à insecticide actionnés à la main	15,0	B5
8424.81.40	- - - autres, non électriques	0,0	A
8424.81.50	- - - autres, électriques	0,0	A
8424.89.10	- - - Pulvérisateurs domestiques actionnés à la main d'une capacité n'excédant pas 3 l	7,0	B5
8424.89.20	- - - Têtes de pulvérisateur avec tube plongeur	7,0	B5
8424.89.40	- - - Matériel de traitement par voie humide, par projection, dispersion ou pulvérisation de solutions chimiques ou électrochimiques, pour l'application sur des substrats de circuits imprimés; appareils pour l'application ponctuelle de liquides, de pâtes à braser, de boules de soudure, d'adhésifs ou d'agents d'étanchéité sur des circuits imprimés ou leurs composants; appareils pour l'application de couches photosensibles de film sec ou de film photorésistant liquide, de pâtes à braser, de brasure ou de matières adhésives sur des substrats de circuits imprimés ou leurs composants	0,0	A
8424.89.50	- - - autres, électriques	0,0	A
8424.89.90	- - - autres, non électriques	0,0	A
8424.90.10	- - d'extincteurs	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8424.90.21	- - - - d'appareils du n° 8424.20.11	0,0	A
8424.90.23	- - - - autres	0,0	A
8424.90.24	- - - - d'appareils du n° 8424.20.21	0,0	A
8424.90.29	- - - - autres	0,0	A
8424.90.30	- - de machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	0,0	A
8424.90.93	- - - d'appareils du n° 8424.81.10	0,0	A
8424.90.94	- - - d'appareils des n°s 8424.81.30 ou 8424.81.40	0,0	A
8424.90.95	- - - d'appareils du n° 8424.81.50	0,0	A
8424.90.99	- - - autres	0,0	A
8425.11.00	- - à moteur électrique	0,0	A
8425.19.00	- - autres	0,0	A
8425.31.00	- - à moteur électrique	0,0	A
8425.39.00	- - autres	0,0	A
8425.41.00	- - Élévateurs fixes de voitures pour garages	0,0	A
8425.42.10	- - - Vérins, des types utilisés dans les mécanismes de basculement pour camions	0,0	A
8425.42.90	- - - autres	0,0	A
8425.49.10	- - - électriques	0,0	A
8425.49.20	- - - non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8426.11.00	-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	5,0	B5
8426.12.00	-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	0,0	A
8426.19.20	--- Ponts-grues	0,0	A
8426.19.30	--- Portiques	0,0	A
8426.19.90	--- autres	0,0	A
8426.20.00	- Grues à tour	0,0	A
8426.30.00	- Grues sur portiques	5,0	B5
8426.41.00	-- sur pneumatiques	0,0	A
8426.49.00	-- autres	0,0	A
8426.91.00	-- conçus pour être montés sur un véhicule routier	0,0	A
8426.99.00	-- autres	0,0	A
8427.10.00	- Chariots autopropulsés à moteur électrique	0,0	A
8427.20.00	- autres chariots autopropulsés	0,0	A
8427.90.00	- autres chariots	0,0	A
8428.10.10	-- Ascenseurs	10,0	B5
8428.10.21	--- des types utilisés dans les immeubles	10,0	B5
8428.10.29	--- autres	10,0	B5
8428.10.90	-- Monte-charges	0,0	A
8428.20.10	-- des types utilisés pour l'agriculture	5,0	B5
8428.20.20	-- Machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8428.20.90	-- autres	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8428.31.00	-- spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	5,0	B5
8428.32.10	--- des types utilisés pour l'agriculture	5,0	B5
8428.32.90	--- autres	5,0	B5
8428.33.10	--- des types utilisés pour l'agriculture	5,0	B5
8428.33.20	--- Machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8428.33.90	--- autres	5,0	B5
8428.39.10	--- des types utilisés pour l'agriculture	5,0	B5
8428.39.30	--- Machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8428.39.90	--- autres	5,0	B5
8428.40.00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	5,0	B5
8428.60.00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	0,0	A
8428.90.20	-- Machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8428.90.30	-- Encageurs de berlines, chariots transbordeurs, basculeurs et culbuteurs de wagons, berlines, etc. et installations similaires de manutention de matériel roulant sur rail	0,0	A
8428.90.90	-- autres	0,0	A
8429.11.00	-- à chenilles	0,0	A
8429.19.00	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8429.20.00	- Niveleuses	0,0	A
8429.30.00	- Décapeuses (<i>scrapers</i>)	0,0	A
8429.40.30	- - Compacteuses	0,0	A
8429.40.40	- - Rouleaux compresseurs à cylindre lisse à vibrations, équipés d'un cylindre à force centrifuge n'excédant pas 20 t en poids	5,0	B5
8429.40.50	- - autres rouleaux compresseurs à vibrations	0,0	A
8429.40.90	- - autres	0,0	A
8429.51.00	- - Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	0,0	A
8429.52.00	- - Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	0,0	A
8429.59.00	- - autres	0,0	A
8430.10.00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	0,0	A
8430.20.00	- Chasse-neige	0,0	A
8430.31.00	- - autpropulsées	0,0	A
8430.39.00	- - autres	0,0	A
8430.41.00	- - autpropulsées	0,0	A
8430.49.10	- - - Plateformes de tête de puits et modules de production intégrés utilisables dans les opérations d'extraction	0,0	A
8430.49.90	- - - autres	0,0	A
8430.50.00	- autres machines et appareils, autpropulsés	0,0	A
8430.61.00	- - Machines et appareils à tasser ou à compacter	0,0	A
8430.69.00	- - autres	0,0	A
8431.10.13	- - - d'appareils des n ^{os} 8425.11.00, 8425.31.00 ou 8425.49.10	0,0	A
8431.10.19	- - - autres	0,0	A
8431.10.22	- - - d'appareils des n ^{os} 8425.19.00, 8425.39.00, 8425.41.00, 8425.42.10 ou 8425.42.90	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8431.10.29	- - - autres	0,0	A
8431.20.00	- de machines ou appareils du n° 84.27	0,0	A
8431.31.10	- - - de machines ou appareils des n ^{os} 8428.10.21, 8428.10.29 ou 8428.10.90	0,0	A
8431.31.20	- - - de machines ou appareils des n ^{os} 8428.10.10 ou 8428.40.00	0,0	A
8431.39.10	- - - de machines ou appareils des n ^{os} 8428.20.10, 8428.32.10, 8428.33.10 ou 8428.39.10	0,0	A
8431.39.20	- - - de machines ou appareils du n° 8428.90	0,0	A
8431.39.40	- - - de machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8431.39.90	- - - autres	0,0	A
8431.41.10	- - - de machines ou appareils du n° 84.26	10,0	B5
8431.41.90	- - - autres	10,0	B5
8431.42.00	- - Lames de boteurs (<i>bulldozers</i>) ou de boteurs biais (<i>angledozers</i>)	10,0	B5
8431.43.00	- - Parties de machines de sondage ou de forage des n ^{os} 8430.41 ou 8430.49	0,0	A
8431.49.10	- - - Parties de machines ou appareils du n°84.26	0,0	A
8431.49.20	- - - Lames de raclage ou embouts, des types utilisés pour les décapeuses ou niveleuses	0,0	A
8431.49.40	- - - Lames de raclage ou embouts, des types utilisés pour les lames de boteurs ou de boteurs biais	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8431.49.50	- - - de rouleaux compresseurs	0,0	A
8431.49.60	- - - de machines ou appareils du n° 8430.20.00	0,0	A
8431.49.90	- - - autres	0,0	A
8432.10.00	- Charrues	20,0	B5
8432.21.00	- - Herses à disques (pulvérisateurs)	20,0	B5
8432.29.00	- - autres	20,0	B5
8432.30.00	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs	5,0	B5
8432.40.00	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	5,0	B5
8432.80.10	- - pour l'agriculture ou l'horticulture	5,0	B5
8432.80.20	- - Rouleaux pour pelouses ou terrains de sports	5,0	B5
8432.80.90	- - autres	5,0	B5
8432.90.10	- - de machines ou appareils du n° 8432.80.90	0,0	A
8432.90.20	- - de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport	0,0	A
8432.90.90	- - autres	0,0	A
8433.11.00	- - à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	5,0	B5
8433.19.10	- - - sans moteur	5,0	B5
8433.19.90	- - - autres	5,0	B5
8433.20.00	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	5,0	B5
8433.30.00	- autres machines et appareils de fenaison	5,0	B5
8433.40.00	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	5,0	B5
8433.51.00	- - Moissonneuses-batteuses	5,0	B5
8433.52.00	- - autres machines et appareils pour le battage	5,0	B5
8433.53.00	- - Machines pour la récolte des racines ou tubercules	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8433.59.10	- - - Récolteuses de coton et égreneuses à coton	5,0	B5
8433.59.90	- - - autres	5,0	B5
8433.60.10	- - électriques	0,0	A
8433.60.20	- - non électriques	0,0	A
8433.90.10	- - Roulettes, d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 100 mm mais n'excédant pas 250 mm, à condition que la largeur de tout pneu ou roue qui l'équipe excède 30 mm	0,0	A
8433.90.20	- - autres, de machines ou appareils des n ^{os} 8433.11 ou 8433.19.90	0,0	A
8433.90.30	- - de machines ou appareils du n° 8433.19.10	0,0	A
8433.90.90	- - autres	0,0	A
8434.10.10	- - électriques	0,0	A
8434.10.20	- - non électriques	0,0	A
8434.20.10	- - électriques	0,0	A
8434.20.20	- - non électriques	0,0	A
8434.90.10	- - de machines électriques	0,0	A
8434.90.20	- - de machines non électriques	0,0	A
8435.10.10	- - électriques	0,0	A
8435.10.20	- - non électriques	0,0	A
8435.90.10	- - de machines électriques	0,0	A
8435.90.20	- - de machines non électriques	0,0	A
8436.10.10	- - électriques	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8436.10.20	-- non électriques	20,0	B5
8436.21.10	--- électriques	3,0	A
8436.21.20	--- non électriques	3,0	A
8436.29.10	--- électriques	3,0	A
8436.29.20	--- non électriques	3,0	A
8436.80.11	--- pour l'agriculture ou l'horticulture	3,0	A
8436.80.19	--- autres	3,0	A
8436.80.21	--- pour l'agriculture ou l'horticulture	3,0	A
8436.80.29	--- autres	3,0	A
8436.91.10	--- de machines ou appareils électriques	0,0	A
8436.91.20	--- de machines ou appareils non électriques	0,0	A
8436.99.11	---- pour l'agriculture ou l'horticulture	0,0	A
8436.99.19	---- autres	0,0	A
8436.99.21	---- pour l'agriculture ou l'horticulture	0,0	A
8436.99.29	---- autres	0,0	A
8437.10.10	-- pour grains, électriques; vanneuses et machines similaires pour le nettoyage, électriques	5,0	B5
8437.10.20	-- pour grains, non électriques; vanneuses et machines similaires pour le nettoyage, non électriques	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8437.10.30	-- autres, électriques	5,0	B5
8437.10.40	-- autres, non électriques	5,0	B5
8437.80.10	-- Décortiqueuses de riz et moulins à riz de type conique, électriques	20,0	B5
8437.80.20	-- Décortiqueuses de riz et moulins à riz de type conique, non électriques	20,0	B5
8437.80.30	-- Moulins à café et à grains de type industriel, électriques	20,0	B5
8437.80.40	-- Moulins à café et à grains de type industriel, non électriques	20,0	B5
8437.80.51	--- Polisseuses à riz, machines pour le criblage et le tamisage, machines pour le nettoyage du son et le décortilage	20,0	B5
8437.80.59	--- autres	20,0	B5
8437.80.61	--- Polisseuses à riz, machines pour le criblage et le tamisage, machines pour le nettoyage du son et le décortilage	20,0	B5
8437.80.69	--- autres	20,0	B5
8437.90.11	--- des machines et appareils du n° 8437.10	0,0	A
8437.90.19	--- autres	0,0	A
8437.90.21	--- des machines et appareils du n° 8437.10	0,0	A
8437.90.29	--- autres	0,0	A
8438.10.10	-- électriques	3,0	A
8438.10.20	-- non électriques	3,0	A
8438.20.10	-- électriques	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8438.20.20	-- non électriques	3,0	A
8438.30.10	-- électriques	3,0	A
8438.30.20	-- non électriques	3,0	A
8438.40.00	- Machines et appareils pour la brasserie	3,0	A
8438.50.10	-- électriques	0,0	A
8438.50.20	-- non électriques	0,0	A
8438.60.10	-- électriques	0,0	A
8438.60.20	-- non électriques	0,0	A
8438.80.11	--- électriques	0,0	A
8438.80.12	--- non électriques	0,0	A
8438.80.91	--- électriques	0,0	A
8438.80.92	--- non électriques	0,0	A
8438.90.11	--- de machines ou appareils du n° 8438.30.10	0,0	A
8438.90.12	--- de dépulpeuses de café	0,0	A
8438.90.19	--- autres	0,0	A
8438.90.21	--- de machines ou appareils du n° 8438.30.20	0,0	A
8438.90.22	--- de dépulpeuses de café	0,0	A
8438.90.29	--- autres	0,0	A
8439.10.00	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	0,0	A
8439.20.00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	0,0	A
8439.30.00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	0,0	A
8439.91.00	-- de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	0,0	A
8439.99.00	-- autres	0,0	A
8440.10.10	-- électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8440.10.20	-- non électriques	0,0	A
8440.90.10	-- de machines électriques	0,0	A
8440.90.20	-- de machines non électriques	0,0	A
8441.10.10	-- électriques	0,0	A
8441.10.20	-- non électriques	0,0	A
8441.20.10	-- électriques	0,0	A
8441.20.20	-- non électriques	0,0	A
8441.30.10	-- électriques	0,0	A
8441.30.20	-- non électriques	0,0	A
8441.40.10	-- électriques	0,0	A
8441.40.20	-- non électriques	0,0	A
8441.80.10	-- électriques	0,0	A
8441.80.20	-- non électriques	0,0	A
8441.90.10	-- de machines électriques	0,0	A
8441.90.20	-- de machines non électriques	0,0	A
8442.30.10	-- électriques	0,0	A
8442.30.20	-- non électriques	0,0	A
8442.40.10	-- de machines, appareils et matériel électriques	0,0	A
8442.40.20	-- de machines, appareils et matériel non électriques	0,0	A
8442.50.00	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8443.11.00	-- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	0,0	A
8443.12.00	-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	0,0	A
8443.13.00	-- autres machines et appareils à imprimer offset	0,0	A
8443.14.00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	0,0	A
8443.15.00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	0,0	A
8443.16.00	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	0,0	A
8443.17.00	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	0,0	A
8443.19.00	-- autres	0,0	A
8443.31.10	--- Imprimantes-photocopieuses, à impression par jet d'encre	0,0	A
8443.31.20	--- Imprimantes-photocopieuses, à impression par laser	0,0	A
8443.31.30	--- Machines combinées imprimante-phocopieur-télécopieur	0,0	A
8443.31.90	--- autres	0,0	A
8443.32.10	--- Imprimantes matricielles	0,0	A
8443.32.20	--- Imprimantes à jet d'encre	0,0	A
8443.32.30	--- Imprimantes laser	0,0	A
8443.32.40	--- Machines à télécopier	0,0	A
8443.32.50	--- Machines à sérigraphie pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
8443.32.60	--- Traceurs	0,0	A
8443.32.90	--- autres	0,0	A
8443.39.11	---- en couleurs	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8443.39.19	- - - - autres	0,0	A
8443.39.20	- - - Appareils de photocopie électrostatiques, fonctionnant par reproduction de l'image de l'original sur la copie au moyen d'un support intermédiaire (procédé indirect)	7,0	B5
8443.39.30	- - - autres appareils de photocopie intégrant un système optique	0,0	A
8443.39.40	- - - Imprimantes à jet d'encre	5,0	B5
8443.39.90	- - - autres	5,0	B5
8443.91.00	- - Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42	0,0	A
8443.99.10	- - - de machines à sérigraphie pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
8443.99.20	- - - Cartouches d'imprimante remplies d'encre	0,0	A
8443.99.30	- - - Dispositifs d'alimentation et de tri du papier	0,0	A
8443.99.90	- - - autres	0,0	A
8444.00.10	- électriques	0,0	A
8444.00.20	- non électriques	0,0	A
8445.11.10	- - - électriques	0,0	A
8445.11.20	- - - non électriques	0,0	A
8445.12.10	- - - électriques	0,0	A
8445.12.20	- - - non électriques	0,0	A
8445.13.10	- - - électriques	0,0	A
8445.13.20	- - - non électriques	0,0	A
8445.19.10	- - - électriques	0,0	A
8445.19.20	- - - non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8445.20.10	-- électriques	0,0	A
8445.20.20	-- non électriques	0,0	A
8445.30.10	-- électriques	0,0	A
8445.30.20	-- non électriques	0,0	A
8445.40.10	-- électriques	0,0	A
8445.40.20	-- non électriques	0,0	A
8445.90.10	-- électriques	0,0	A
8445.90.20	-- non électriques	0,0	A
8446.10.10	-- électriques	0,0	A
8446.10.20	-- non électriques	0,0	A
8446.21.00	-- à moteur	0,0	A
8446.29.00	-- autres	0,0	A
8446.30.00	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	0,0	A
8447.11.10	--- électriques	0,0	A
8447.11.20	--- non électriques	0,0	A
8447.12.10	--- électriques	0,0	A
8447.12.20	--- non électriques	0,0	A
8447.20.10	-- électriques	0,0	A
8447.20.20	-- non électriques	0,0	A
8447.90.10	-- électriques	0,0	A
8447.90.20	-- non électriques	0,0	A
8448.11.10	--- électriques	0,0	A
8448.11.20	--- non électriques	0,0	A
8448.19.10	--- électriques	0,0	A
8448.19.20	--- non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8448.20.00	- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	0,0	A
8448.31.00	-- Garnitures de cardes	0,0	A
8448.32.00	-- de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	0,0	A
8448.33.00	-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	0,0	A
8448.39.00	-- autres	0,0	A
8448.42.00	-- Peignes, lisses et cadres de lisses	0,0	A
8448.49.10	--- Navettes	0,0	A
8448.49.91	---- Parties de machines électriques	0,0	A
8448.49.92	---- Parties de machines non électriques	0,0	A
8448.51.00	-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	0,0	A
8448.59.00	-- autres	0,0	A
8449.00.10	- électriques	0,0	A
8449.00.20	- non électriques	0,0	A
8450.11.10	--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	25,0	B5
8450.11.90	--- autres	25,0	B5
8450.12.00	-- autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	25,0	B5
8450.19.10	--- électriques	25,0	B5
8450.19.90	--- autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8450.20.00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	25,0	B5
8450.90.10	-- de machines du n° 8450.20.00	3,0	A
8450.90.20	-- de machines des n°s 8450.11, 8450.12.00 ou 8450.19	3,0	A
8451.10.00	- Machines pour le nettoyage à sec	0,0	A
8451.21.00	-- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	15,0	B5
8451.29.00	-- autres	3,0	A
8451.30.10	-- Machines à repasser domestiques à cylindre unique	0,0	A
8451.30.90	-- autres	0,0	A
8451.40.00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	0,0	A
8451.50.00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	0,0	A
8451.80.00	- autres machines et appareils	0,0	A
8451.90.11	--- à usage domestique	3,0	A
8451.90.19	--- autres	3,0	A
8451.90.90	-- autres	0,0	A
8452.10.00	- Machines à coudre de type ménager	25,0	B5
8452.21.00	-- Unités automatiques	0,0	A
8452.29.00	-- autres	0,0	A
8452.30.00	- Aiguilles pour machines à coudre	10,0	B5
8452.90.11	--- Bras et châssis; supports avec ou sans cadres centraux; volants; protège-courroies; pédales ou pédales à double effet	25,0	B5
8452.90.12	--- Meubles, embases et couvercles et leurs parties	25,0	B5
8452.90.19	--- autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8452.90.91	- - - Bras et plateaux; supports avec ou sans cadres centraux; volants; protège-courroies; pédales ou pédales à double effet	0,0	A
8452.90.92	- - - Meubles, embases et couvercles et leurs parties	0,0	A
8452.90.99	- - - autres	0,0	A
8453.10.10	- - électriques	0,0	A
8453.10.20	- - non électriques	0,0	A
8453.20.10	- - électriques	0,0	A
8453.20.20	- - non électriques	0,0	A
8453.80.10	- - électriques	0,0	A
8453.80.20	- - non électriques	0,0	A
8453.90.00	- Parties	0,0	A
8454.10.00	- Convertisseurs	0,0	A
8454.20.00	- Lingotières et poches de coulée	5,0	B5
8454.30.00	- Machines à couler (mouler)	0,0	A
8454.90.00	- Parties	0,0	A
8455.10.00	- Laminoirs à tubes	0,0	A
8455.21.00	- - Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	0,0	A
8455.22.00	- - Laminoirs à froid	0,0	A
8455.30.00	- Cylindres de laminoirs	0,0	A
8455.90.00	- autres parties	0,0	A
8456.10.00	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	0,0	A
8456.20.00	- opérant par ultrasons	0,0	A
8456.30.00	- opérant par électro-érosion	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8456.90.10	-- Machines-outils, à commande numérique, travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par jet de plasma, pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
8456.90.20	-- Matériel de traitement par voie humide pour l'application par immersion de solutions électrochimiques dans le but d'enlever de la matière sur des circuits imprimés	0,0	A
8456.90.90	-- autres	0,0	A
8457.10.00	- Centres d'usinage	0,0	A
8457.20.00	- Machines à poste fixe	0,0	A
8457.30.00	- Machines à stations multiples	0,0	A
8458.11.00	-- à commande numérique	0,0	A
8458.19.10	--- avec une distance entre le centre de la broche principale et le plateau n'excédant pas 300 mm	15,0	B5
8458.19.90	--- autres	0,0	A
8458.91.00	-- à commande numérique	0,0	A
8458.99.10	--- avec une distance entre le centre de la broche principale et le plateau n'excédant pas 300 mm	15,0	B5
8458.99.90	--- autres	0,0	A
8459.10.10	-- électriques	0,0	A
8459.10.20	-- non électriques	0,0	A
8459.21.00	-- à commande numérique	0,0	A
8459.29.10	--- électriques	0,0	A
8459.29.20	--- non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8459.31.00	-- à commande numérique	0,0	A
8459.39.10	--- électriques	0,0	A
8459.39.20	--- non électriques	0,0	A
8459.40.10	-- électriques	0,0	A
8459.40.20	-- non électriques	0,0	A
8459.51.00	-- à commande numérique	0,0	A
8459.59.10	--- électriques	0,0	A
8459.59.20	--- non électriques	0,0	A
8459.61.00	-- à commande numérique	0,0	A
8459.69.10	--- électriques	0,0	A
8459.69.20	--- non électriques	0,0	A
8459.70.10	-- électriques	0,0	A
8459.70.20	-- non électriques	0,0	A
8460.11.00	-- à commande numérique	0,0	A
8460.19.10	--- électriques	0,0	A
8460.19.20	--- non électriques	0,0	A
8460.21.00	-- à commande numérique	0,0	A
8460.29.10	--- électriques	0,0	A
8460.29.20	--- non électriques	0,0	A
8460.31.10	--- Machines-outils, à commande numérique, pour l'affûtage de mèches en carbure ayant un diamètre de tige n'excédant pas 3,175 mm, équipées de mandrins fixes et d'une puissance n'excédant pas 0,74 kW	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8460.31.90	- - - autres	0,0	A
8460.39.10	- - - électriques	0,0	A
8460.39.20	- - - non électriques	0,0	A
8460.40.10	- - électriques	0,0	A
8460.40.20	- - non électriques	0,0	A
8460.90.10	- - électriques	0,0	A
8460.90.20	- - non électriques	0,0	A
8461.20.10	- - électriques	5,0	B5
8461.20.20	- - non électriques	5,0	B5
8461.30.10	- - électriques	0,0	A
8461.30.20	- - non électriques	0,0	A
8461.40.10	- - électriques	0,0	A
8461.40.20	- - non électriques	0,0	A
8461.50.10	- - électriques	5,0	B5
8461.50.20	- - non électriques	5,0	B5
8461.90.11	- - - Machines à raboter	5,0	B5
8461.90.19	- - - autres	0,0	A
8461.90.91	- - - Machines à raboter	5,0	B5
8461.90.99	- - - autres	0,0	A
8462.10.10	- - électriques	0,0	A
8462.10.20	- - non électriques	0,0	A
8462.21.00	- - à commande numérique	0,0	A
8462.29.10	- - - électriques	0,0	A
8462.29.20	- - - non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8462.31.00	-- à commande numérique	0,0	A
8462.39.10	--- électriques	0,0	A
8462.39.20	--- non électriques	0,0	A
8462.41.00	-- à commande numérique	0,0	A
8462.49.10	--- électriques	0,0	A
8462.49.20	--- non électriques	0,0	A
8462.91.00	-- Presses hydrauliques	0,0	A
8462.99.10	--- Machines pour la fabrication de boîtes, bidons et récipients similaires en fer-blanc, électriques	0,0	A
8462.99.20	--- Machines pour la fabrication de boîtes, bidons et récipients similaires en fer-blanc, non électriques	0,0	A
8462.99.50	--- autres, électriques	0,0	A
8462.99.60	--- autres, non électriques	0,0	A
8463.10.10	-- électriques	0,0	A
8463.10.20	-- non électriques	0,0	A
8463.20.10	-- électriques	0,0	A
8463.20.20	-- non électriques	0,0	A
8463.30.10	-- électriques	0,0	A
8463.30.20	-- non électriques	0,0	A
8463.90.10	-- électriques	0,0	A
8463.90.20	-- non électriques	0,0	A
8464.10.10	-- électriques	0,0	A
8464.10.20	-- non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8464.20.10	-- électriques	0,0	A
8464.20.20	-- non électriques	0,0	A
8464.90.10	-- électriques	0,0	A
8464.90.20	-- non électriques	0,0	A
8465.10.00	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	0,0	A
8465.91.10	--- des types utilisés pour le rainurage des circuits imprimés ou des substrats de circuits imprimés, à commande électrique	3,0	A
8465.91.20	--- autres, électriques	3,0	A
8465.91.90	--- autres	3,0	A
8465.92.10	--- pour le routage des circuits imprimés ou des substrats de circuits imprimés, acceptant des mèches à toupie dont le diamètre de la tige n'excède pas 3,175 mm, pour le rainurage des circuits imprimés ou des substrats de circuits imprimés	3,0	A
8465.92.20	--- autres, électriques	3,0	A
8465.92.90	--- autres	3,0	A
8465.93.10	--- électriques	3,0	A
8465.93.20	--- non électriques	3,0	A
8465.94.10	--- électriques	3,0	A
8465.94.20	--- non électriques	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8465.95.10	- - - Machines à percer pour la fabrication de circuits imprimés, présentant une vitesse de broche excédant 50 000 tours par minute et acceptant des mèches ayant un diamètre de tige n'excédant pas 3,175 mm	3,0	A
8465.95.30	- - - autres, électriques	3,0	A
8465.95.90	- - - autres	3,0	A
8465.96.10	- - - électriques	3,0	A
8465.96.20	- - - non électriques	3,0	A
8465.99.30	- - - Tours, électriques	3,0	A
8465.99.40	- - - Tours, non électriques	3,0	A
8465.99.50	- - - Machines pour l'égavurage des surfaces de circuits imprimés pendant leur fabrication; machines pour le rainurage des circuits imprimés ou des substrats de circuits imprimés; contre-colleuses pour la fabrication de circuits imprimés	3,0	A
8465.99.60	- - - autres, électriques	3,0	A
8465.99.90	- - - autres	3,0	A
8466.10.10	- - pour machines-outils des n ^{os} 8456.90.10, 8456.90.20, 8460.31.10, 8465.91.10, 8465.92.10, 8465.95.10 ou 8465.99.50	0,0	A
8466.10.90	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8466.20.10	-- pour machines-outils des n ^{os} 8456.90.10, 8456.90.20, 8460.31.10, 8465.91.10, 8465.92.10, 8465.95.10 ou 8465.99.50	0,0	A
8466.20.90	-- autres	0,0	A
8466.30.10	-- pour machines-outils des n ^{os} 8456.90.10, 8456.90.20, 8460.31.10, 8465.91.10, 8465.92.10, 8465.95.10 ou 8465.99.50	0,0	A
8466.30.90	-- autres	0,0	A
8466.91.00	-- pour machines du n° 84.64	0,0	A
8466.92.10	--- pour machines-outils des n ^{os} 8465.91.10, 8465.92.10, 8465.95.10 ou 8465.99.50	0,0	A
8466.92.90	--- autres	0,0	A
8466.93.20	--- pour machines des n ^{os} 8456.90.10, 8456.90.20 ou 8460.31.10	0,0	A
8466.93.90	--- autres	0,0	A
8466.94.00	-- pour machines des n ^{os} 84.62 ou 84.63	0,0	A
8467.11.00	-- rotatifs (même à percussion)	0,0	A
8467.19.00	-- autres	0,0	A
8467.21.00	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	10,0	B5
8467.22.00	-- Scies et tronçonneuses	10,0	B5
8467.29.00	-- autres	10,0	B5
8467.81.00	-- Tronçonneuses à chaîne	0,0	A
8467.89.00	-- autres	0,0	A
8467.91.10	--- de type électromécanique	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8467.91.90	- - - autres	0,0	A
8467.92.00	- - d'outils pneumatiques	0,0	A
8467.99.10	- - - d'outils des n ^{os} 8467.21.00, 8467.22.00 ou 8467.29.00	5,0	B5
8467.99.90	- - - autres	5,0	B5
8468.10.00	- Chalumeaux guidés à la main	0,0	A
8468.20.10	- - Appareils pour le brasage ou le soudage de métal actionnés à la main (non guidés à la main)	0,0	A
8468.20.90	- - autres	0,0	A
8468.80.00	- autres machines et appareils	0,0	A
8468.90.10	- - de machines ou appareils du n° 8468.10.00	0,0	A
8468.90.20	- - de machines ou appareils du n° 8468.20.10	0,0	A
8468.90.90	- - autres	0,0	A
8469.00.10	- Machines pour le traitement des textes	0,0	A
8469.00.90	- autres	0,0	A
8470.10.00	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	0,0	A
8470.21.00	- - comportant un organe imprimant	0,0	A
8470.29.00	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8470.30.00	- autres machines à calculer	0,0	A
8470.50.00	- Caisses enregistreuses	0,0	A
8470.90.10	- - Machines à affranchir	0,0	A
8470.90.20	- - Machines comptables	0,0	A
8470.90.90	- - autres	0,0	A
8471.30.10	- - Ordinateurs de poche, y compris assistants numériques personnels (PDA)	0,0	A
8471.30.20	- - Ordinateurs portables, y compris <i>notebooks</i> et <i>subnotebooks</i>	0,0	A
8471.30.90	- - autres	0,0	A
8471.41.10	- - - Ordinateurs personnels, à l'exclusion des ordinateurs portables du n° 8471.30	0,0	A
8471.41.90	- - - autres	0,0	A
8471.49.10	- - - Ordinateurs personnels, à l'exclusion des ordinateurs portables du n° 8471.30	0,0	A
8471.49.90	- - - autres	0,0	A
8471.50.10	- - Unités de traitement pour ordinateurs personnels (y compris portables)	0,0	A
8471.50.90	- - autres	0,0	A
8471.60.30	- - Claviers d'ordinateurs	0,0	A
8471.60.40	- - Dispositifs d'entrée de coordonnées X-Y, y compris souris, pointeurs optiques, manettes de jeux, boules de pointage et écrans tactiles	0,0	A
8471.60.90	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8471.70.10	-- Unités de mémoire à disques souples	0,0	A
8471.70.20	-- Unités de mémoire à disques durs	0,0	A
8471.70.30	-- Unités de mémoire à bandes	0,0	A
8471.70.40	-- Unités de mémoire à disques optiques, y compris unités à CD-ROM, DVD et CR-R	0,0	A
8471.70.50	-- Unités de mémoire de format propriétaire, y compris les supports d'information pour machines de traitement automatique de l'information, avec ou sans support amovible, de type magnétique, optique ou autre	0,0	A
8471.70.91	--- Systèmes de sauvegarde automatisés	0,0	A
8471.70.99	--- autres	0,0	A
8471.80.10	-- Unités de contrôle et d'adaptation	0,0	A
8471.80.70	-- Cartes son et cartes vidéo	0,0	A
8471.80.90	-- autres	0,0	A
8471.90.10	-- Lecteurs de codes à barres	0,0	A
8471.90.20	-- Lecteurs optiques de caractères, scanners de documents ou d'images	0,0	A
8471.90.90	-- autres	0,0	A
8472.10.10	-- électriques	3,0	A
8472.10.20	-- non électriques	3,0	A
8472.30.10	-- électriques	3,0	A
8472.30.20	-- non électriques	3,0	A
8472.90.10	-- Guichets de banque automatiques	0,0	A
8472.90.20	-- Systèmes électroniques d'identification d'empreintes digitales	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8472.90.30	-- autres, électriques	3,0	A
8472.90.90	-- autres, non électriques	3,0	A
8473.10.10	-- Cartes imprimées équipées pour machines de traitement de textes	0,0	A
8473.10.90	-- autres	0,0	A
8473.21.00	-- des machines à calculer électroniques des n ^{os} 8470.10.00, 8470.21.00 ou 8470.29.00	0,0	A
8473.29.00	-- autres	0,0	A
8473.30.10	-- Circuits imprimés assemblés	0,0	A
8473.30.90	-- autres	0,0	A
8473.40.11	--- Parties, y compris cartes imprimées équipées, pour guichets de banque automatiques	0,0	A
8473.40.19	--- autres	0,0	A
8473.40.20	-- de machines non électriques	0,0	A
8473.50.11	--- utilisables avec les machines du n ^o 84.71	0,0	A
8473.50.19	--- autres	0,0	A
8473.50.20	-- de machines non électriques	0,0	A
8474.10.10	-- électriques	0,0	A
8474.10.20	-- non électriques	0,0	A
8474.20.11	--- pour les pierres	0,0	A
8474.20.19	--- autres	0,0	A
8474.20.21	--- pour les pierres	0,0	A
8474.20.29	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8474.31.10	- - - électriques	0,0	A
8474.31.20	- - - non électriques	0,0	A
8474.32.11	- - - - d'une capacité de production n'excédant pas 80 t/h	5,0	B5
8474.32.19	- - - - autres	0,0	A
8474.32.21	- - - - d'une capacité de production n'excédant pas 80 t/h	5,0	B5
8474.32.29	- - - - autres	0,0	A
8474.39.10	- - - électriques	0,0	A
8474.39.20	- - - non électriques	0,0	A
8474.80.10	- - électriques	0,0	A
8474.80.20	- - non électriques	0,0	A
8474.90.10	- - de machines électriques	0,0	A
8474.90.20	- - de machines non électriques	0,0	A
8475.10.10	- - électriques	0,0	A
8475.10.20	- - non électriques	0,0	A
8475.21.00	- - Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	0,0	A
8475.29.00	- - autres	0,0	A
8475.90.10	- - de machines électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8475.90.20	-- de machines non électriques	0,0	A
8476.21.00	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	0,0	A
8476.29.00	-- autres	0,0	A
8476.81.00	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	0,0	A
8476.89.00	-- autres	0,0	A
8476.90.00	- Parties	0,0	A
8477.10.10	-- pour le moulage du caoutchouc	0,0	A
8477.10.31	--- Machines à mouler par injection de poly(chlorure de vinyle)	0,0	A
8477.10.39	--- autres	0,0	A
8477.20.10	-- pour l'extrusion du caoutchouc	0,0	A
8477.20.20	-- pour l'extrusion des matières plastiques	0,0	A
8477.30.00	- Machines à mouler par soufflage	0,0	A
8477.40.10	-- pour le moulage ou le formage du caoutchouc	0,0	A
8477.40.20	-- pour le moulage ou le formage des matières plastiques	0,0	A
8477.51.00	-- à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	0,0	A
8477.59.10	--- pour le caoutchouc	0,0	A
8477.59.20	--- pour les matières plastiques	0,0	A
8477.80.10	-- pour le travail du caoutchouc ou pour la fabrication de produits en caoutchouc, électriques	0,0	A
8477.80.20	-- pour le travail du caoutchouc ou pour la fabrication de produits en caoutchouc, non électriques	0,0	A
8477.80.31	--- Contre-colleuses pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8477.80.39	- - - autres	0,0	A
8477.80.40	- - pour le travail des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en matières plastiques, non électriques	0,0	A
8477.90.10	- - de machines électriques pour le travail du caoutchouc ou pour la fabrication de produits en caoutchouc	0,0	A
8477.90.20	- - de machines non électriques pour le travail du caoutchouc ou pour la fabrication de produits en caoutchouc	0,0	A
8477.90.32	- - - Parties de contre-colleuses pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
8477.90.39	- - - autres	0,0	A
8477.90.40	- - de machines non électriques pour le travail des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en matières plastiques	0,0	A
8478.10.10	- - électriques	0,0	A
8478.10.20	- - non électriques	0,0	A
8478.90.10	- - de machines électriques	0,0	A
8478.90.20	- - de machines non électriques	0,0	A
8479.10.10	- - électriques	0,0	A
8479.10.20	- - non électriques	0,0	A
8479.20.10	- - électriques	0,0	A
8479.20.20	- - non électriques	0,0	A
8479.30.10	- - électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8479.30.20	-- non électriques	0,0	A
8479.40.10	-- électriques	0,0	A
8479.40.20	-- non électriques	0,0	A
8479.50.00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	0,0	A
8479.60.00	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	0,0	A
8479.71.00	-- des types utilisés dans les aéroports	0,0	A
8479.79.00	-- autres	0,0	A
8479.81.10	--- électriques	0,0	A
8479.81.20	--- non électriques	0,0	A
8479.82.10	--- électriques	0,0	A
8479.82.20	--- non électriques	0,0	A
8479.89.20	--- Machines et appareils pour l'assemblage de cartes-filles d'unité centrale de traitement dans des boîtiers ou enveloppes; appareils pour la régénération de solutions chimiques utilisées dans la fabrication de circuits imprimés; matériel pour le nettoyage mécanique des surfaces de circuits imprimés pendant leur fabrication; machines automatisées pour la mise en place ou le retrait de composants ou d'éléments de contact sur les circuits imprimés ou d'autres substrats; matériel d'enregistrement pour l'alignement des circuits imprimés ou des cartes imprimées équipées dans le processus de fabrication	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8479.89.30	- - - autres, électriques	0,0	A
8479.89.40	- - - autres, non électriques	0,0	A
8479.90.20	- - de machines ou appareils du n° 8479.89.20	0,0	A
8479.90.30	- - d'autres machines électriques	0,0	A
8479.90.40	- - de machines non électriques	0,0	A
8480.10.00	- Châssis de fonderie	0,0	A
8480.20.00	- Plaques de fond pour moules	0,0	A
8480.30.10	- - de cuivre	0,0	A
8480.30.90	- - autres	0,0	A
8480.41.00	- - pour le moulage par injection ou par compression	0,0	A
8480.49.00	- - autres	0,0	A
8480.50.00	- Moules pour le verre	0,0	A
8480.60.00	- Moules pour les matières minérales	5,0	B5
8480.71.10	- - - Moules pour les semelles de chaussures	3,0	A
8480.71.90	- - - autres	0,0	A
8480.79.10	- - - Moules pour les semelles de chaussures	3,0	A
8480.79.90	- - - autres	0,0	A
8481.10.11	- - - Robinets-vannes et vannes à passage direct actionnés à la main, munis d'entrées et de sorties d'un diamètre intérieur excédant 5 cm mais n'excédant pas 40 cm	5,0	B5
8481.10.19	- - - autres	3,0	A
8481.10.21	- - - d'un diamètre intérieur égal ou inférieur à 2,5 cm	3,0	A
8481.10.22	- - - d'un diamètre intérieur supérieur à 2,5 cm	3,0	A
8481.10.91	- - - en matières plastiques, d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8481.10.99	- - - autres	3,0	A
8481.20.10	- - Robinets-vannes et vannes à passage direct actionnés à la main, munis d'entrées et de sorties d'un diamètre intérieur excédant 5 cm mais n'excédant pas 40 cm	5,0	B5
8481.20.20	- - en cuivre ou alliages de cuivre, d'un diamètre intérieur égal ou inférieur à 2,5 cm, ou en matières plastiques, d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	0,0	A
8481.20.90	- - autres	3,0	A
8481.30.10	- - Clapets de non-retour à battant, en fonte, munis d'une entrée d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 4 cm mais n'excédant pas 60 cm	0,0	A
8481.30.20	- - en cuivre ou alliages de cuivre, d'un diamètre intérieur égal ou inférieur à 2,5 cm	0,0	A
8481.30.30	- - en matières plastiques, d'un diamètre intérieur non inférieur à 10 cm et non supérieur à 25 cm	0,0	A
8481.30.90	- - autres	0,0	A
8481.40.10	- - en cuivre ou alliages de cuivre, d'un diamètre intérieur égal ou inférieur à 2,5 cm	5,0	B5
8481.40.20	- - en matières plastiques, d'un diamètre intérieur non inférieur à 10 cm et non supérieur à 25 cm	5,0	B5
8481.40.90	- - autres	5,0	B5
8481.80.11	- - - en cuivre ou alliages de cuivre	5,0	B5
8481.80.12	- - - en autres matières	5,0	B5
8481.80.13	- - - en cuivre ou alliages de cuivre	5,0	B5
8481.80.14	- - - en autres métaux	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8481.80.21	- - - munis d'une entrée ou sortie d'un diamètre intérieur n'excédant pas 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.22	- - - munis d'une entrée ou sortie d'un diamètre intérieur excédant 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.30	- - Clapets et valves, même équipés d'un allumage piézo-électrique, pour les poêles ou chaudières à gaz	5,0	B5
8481.80.41	- - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.49	- - - autres	5,0	B5
8481.80.51	- - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	20,0	B5
8481.80.59	- - - autres	20,0	B5
8481.80.61	- - - - Vannes à passage direct actionnées à la main, d'un diamètre intérieur excédant 5 cm mais n'excédant pas 40 cm	15,0	B5
8481.80.62	- - - - autres	15,0	B5
8481.80.63	- - - autres	15,0	B5
8481.80.64	- - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	10,0	B5
8481.80.65	- - - autres	10,0	B5
8481.80.66	- - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8481.80.67	- - - autres	10,0	B5
8481.80.71	- - - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	10,0	B5
8481.80.72	- - - - autres	10,0	B5
8481.80.73	- - - - munis d'une entrée ou sortie d'un diamètre intérieur de plus de 5 cm mais pas plus de 40 cm	5,0	B5
8481.80.74	- - - - munis d'une entrée ou sortie d'un diamètre intérieur de plus de 40 cm	5,0	B5
8481.80.75	- - - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.76	- - - - autres	5,0	B5
8481.80.81	- - - - en matières plastiques et d'un diamètre intérieur non inférieur à 1 cm et non supérieur à 2,5 cm	3,0	A
8481.80.82	- - - - autres	3,0	A
8481.80.83	- - - - munis d'une entrée d'un diamètre non inférieur à 1 cm et d'une sortie d'un diamètre non supérieur à 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.84	- - - - munis d'une entrée d'un diamètre non inférieur à 1 cm et d'une sortie d'un diamètre non supérieur à 2,5 cm	5,0	B5
8481.80.87	- - - - - Vannes d'arrêt de carburant pour véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8481.80.88	- - - - - autres	10,0	B5
8481.80.89	- - - autres, actionnés à la main, pesant moins de 3 kg, traité à la surface ou en aciers inoxydables ou nickel	10,0	B5
8481.80.91	- - - - Robinets à eau, en cuivre ou alliages de cuivre, d'un diamètre intérieur égal ou inférieur à 2,5 cm	10,0	B5
8481.80.92	- - - - - Vannes d'arrêt de carburant pour véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	10,0	B7
8481.80.99	- - - - - autres	10,0	B5
8481.90.10	- - Enveloppes de robinets-vannes et vannes à passage direct, munis d'une entrée ou sortie d'un diamètre intérieur excédant 50 mm mais n'excédant pas 400 mm	0,0	A
8481.90.21	- - - Corps, pour robinets à eau	10,0	B5
8481.90.22	- - - Corps, pour robinets de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL)	0,0	A
8481.90.23	- - - Corps, autres	3,0	A
8481.90.29	- - - autres	3,0	A
8481.90.31	- - - en cuivre ou alliages de cuivre	3,0	A
8481.90.39	- - - autres	3,0	A
8481.90.41	- - - en cuivre ou alliages de cuivre	3,0	A
8481.90.49	- - - autres	3,0	A
8481.90.90	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8482.10.00	- Roulements à billes	3,0	A
8482.20.00	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	3,0	A
8482.30.00	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	3,0	A
8482.40.00	- Roulements à aiguilles	3,0	A
8482.50.00	- Roulements à rouleaux cylindriques	3,0	A
8482.80.00	- autres, y compris les roulements combinés	3,0	A
8482.91.00	- - Billes, galets, rouleaux et aiguilles	0,0	A
8482.99.00	- - autres	0,0	A
8483.10.10	- - pour machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	20,0	B5
8483.10.24	- - - pour véhicules du n° 87.11	20,0	B7
8483.10.25	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	20,0	B7
8483.10.26	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³	20,0	B7
8483.10.27	- - - - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³	3,0	B7
8483.10.31	- - - d'une puissance n'excédant pas 22,38 kW	10,0	B5
8483.10.39	- - - autres	0,0	A
8483.10.90	- - autres	20,0	B5
8483.20.20	- - pour machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	0,0	A
8483.20.30	- - pour moteurs de véhicules du chapitre 87	10,0	B7
8483.20.90	- - autres	0,0	A
8483.30.20	- - pour machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	0,0	A
8483.30.30	- - pour moteurs de véhicules du chapitre 87	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8483.30.90	-- autres	0,0	A
8483.40.20	-- pour navires maritimes	10,0	B5
8483.40.30	-- pour machines des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15,0	B5
8483.40.90	-- autres	10,0	B5
8483.50.00	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles	10,0	B5
8483.60.00	- Embayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation	0,0	A
8483.90.11	--- pour tracteurs des n ^{os} 8701.10 ou 8701.90	10,0	B5
8483.90.13	--- pour autres tracteurs du n° 87.01	10,0	B5
8483.90.14	--- pour véhicules du n° 87.11	10,0	B7
8483.90.15	--- pour autres véhicules du chapitre 87	5,0	B7
8483.90.19	--- autres	10,0	B5
8483.90.91	--- pour engins des n ^{os} 8701.10 ou 8701.90	10,0	B5
8483.90.93	--- pour autres tracteurs du n° 87.01	10,0	B5
8483.90.94	--- pour véhicules du n° 87.11	10,0	B7
8483.90.95	--- pour autres véhicules du chapitre 87	5,0	B7
8483.90.99	--- autres	10,0	B5
8484.10.00	- Joints métalloplastiques	3,0	A
8484.20.00	- Joints d'étanchéité mécaniques	3,0	A
8484.90.00	- autres	3,0	A
8486.10.10	-- Appareils pour le chauffage rapide des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.10.20	-- Centrifugeuses pour le traitement des disques à semi-conducteur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.10.30	-- Machines travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons dans la production de disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.10.40	-- Machines et appareils pour découper des lingots monocristallins de semi-conducteurs en tranches ou des disques en puces	0,0	A
8486.10.50	-- Machines à meuler, à polir et à roder pour le traitement de disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.10.60	-- Appareils pour la croissance et le tirage de lingots monocristallins de semi-conducteurs	0,0	A
8486.10.90	-- autres	0,0	A
8486.20.11	--- Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de semi-conducteurs	0,0	A
8486.20.12	--- Machines à dépôt épitaxial pour disques à semi-conducteur; tournettes pour le revêtement d'émulsions photographiques sur des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.13	--- Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des disques à semi-conducteur; appareils à dépôt physique pour la production de semi-conducteurs	0,0	A
8486.20.19	--- autres	0,0	A
8486.20.21	--- Appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices	0,0	A
8486.20.29	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.20.31	- - - Machines à ébavurer pour le nettoyage et le retrait de contaminants des fils de métal des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition; pulvérisateurs pour la gravure, le décapage ou le nettoyage des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.32	- - - Matériel pour la gravure à sec sur les matières semi-conductrices	0,0	A
8486.20.33	- - - Appareils pour l'attaque par humidification, le développement, le décapage ou le nettoyage des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.39	- - - autres	0,0	A
8486.20.41	- - - Appareils pour l'écriture directe sur disque	0,0	A
8486.20.42	- - - Photorépétiteurs	0,0	A
8486.20.49	- - - autres	0,0	A
8486.20.51	- - - Machines pour le grattage ou le rainurage des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.59	- - - autres	0,0	A
8486.20.91	- - - Découpeurs au laser pour découper des pistes en contact dans la production de semi-conducteurs par faisceau laser	0,0	A
8486.20.92	- - - Machines à rouler, cintrer, plier et dresser des fils de dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.93	- - - Fours à résistance (à chauffage indirect) pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur des disques à semi-conducteur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.20.94	- - - Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.20.95	- - - Machines automatisées pour la mise en place ou le retrait de composants ou d'éléments de contact sur des matières semi-conductrices	0,0	A
8486.20.99	- - - autres	0,0	A
8486.30.10	- - Appareils pour la gravure à sec sur les substrats de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.30.20	- - Appareils pour l'attaque par humidification, le développement, le décapage ou le nettoyage des dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.30.30	- - Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de dispositifs d'affichage à écran plat; tournettes pour le revêtement d'émulsions photographiques sur des substrats de dispositifs d'affichage à écran plat; appareils à dépôt physique sur des substrats de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.30.90	- - autres	0,0	A
8486.40.10	- - Fraiseuses opérant par faisceaux ioniques focalisés pour la production ou la réparation de masques et réticules des motifs de dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8486.40.20	- - Appareils de soudage de puce et de soudage automatisé, microsoudes de fils et équipements d'encapsulation pour l'assemblage de dispositifs à semi-conducteur; machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de disques à semi-conducteur, de cassettes de disques, de boîtes ou d'autres matériaux pour dispositifs à semi-conducteur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.40.30	-- Moules pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8486.40.40	-- Microscopes stéréoscopiques optiques, munis d'un équipement spécifiquement conçu pour la manutention et le transport des disques à semi-conducteur ou des réticules	0,0	A
8486.40.50	-- Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	0,0	A
8486.40.60	-- Microscopes à faisceau d'électrons, munis d'un équipement spécifiquement conçu pour la manutention et le transport des disques à semi-conducteur ou des réticules	0,0	A
8486.40.70	-- Masqueurs conçus pour la production de masques et réticules à partir de substrats recouverts d'une photorésine	0,0	A
8486.40.90	-- autres	0,0	A
8486.90.11	--- d'appareils pour le chauffage rapide des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.12	--- de centrifugeuses pour le traitement des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.13	--- de machines travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons dans la production de disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.14	---- Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces; dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.90.15	- - - - autres	0,0	A
8486.90.16	- - - de machines à meuler, à polir et à roder pour le traitement de disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.17	- - - d'appareils pour la croissance et le tirage de lingots monocristallins de semi-conducteurs	0,0	A
8486.90.19	- - - autres	0,0	A
8486.90.21	- - - d'appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de semi-conducteurs	0,0	A
8486.90.22	- - - de machines à dépôt épitaxial pour disques à semi-conducteur; de tournettes pour le revêtement d'émulsions photographiques sur des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.23	- - - d'appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices; d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des disques à semi-conducteur; d'appareils à dépôt physique pour la production de semi-conducteurs; d'appareils pour l'écriture directe sur disque, de photorépétiteurs et d'autres équipements de lithographie	0,0	A
8486.90.24	- - - - Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces; dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	0,0	A
8486.90.25	- - - - autres	0,0	A
8486.90.26	- - - - Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces; dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.90.27	- - - - autres	0,0	A
8486.90.28	- - - de fours à résistance (à chauffage indirect) pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur des disques à semi-conducteur; de fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur des disques à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.29	- - - autres	0,0	A
8486.90.31	- - - d'appareils pour la gravure à sec sur les substrats de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.90.32	- - - - Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces; dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	0,0	A
8486.90.33	- - - - autres	0,0	A
8486.90.34	- - - d'appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.90.35	- - - de tournettes pour le revêtement d'émulsions photographiques sur des substrats de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.90.36	- - - d'appareils à dépôt physique sur des substrats de dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8486.90.39	- - - autres	0,0	A
8486.90.41	- - - de fraiseuses opérant par faisceaux ioniques focalisés pour la production ou la réparation de masques et réticules des motifs de dispositifs à semi-conducteur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8486.90.42	- - - d'appareils de soudage de puce et de soudage automatisé pour l'assemblage de dispositifs à semi-conducteur, de microsoudes de fils et d'équipements d'encapsulation pour l'assemblage de dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.43	- - - de machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de disques à semi-conducteur, de cassettes de disques, de boîtes ou d'autres matériaux pour dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8486.90.44	- - - de microscopes stéréoscopiques optiques et pour la photomicrographie, munis d'un équipement spécifiquement conçu pour la manutention et le transport des disques à semi-conducteur ou des réticules	0,0	A
8486.90.45	- - - de microscopes à faisceau d'électrons, munis d'un équipement spécifiquement conçu pour la manutention et le transport des disques à semi-conducteur ou des réticules	0,0	A
8486.90.46	- - - de masqueurs conçus pour la production de masques et réticules à partir de substrats recouverts d'une photorésine, y compris les cartes imprimées équipées	0,0	A
8486.90.49	- - - autres	0,0	A
8487.10.00	- Hélices pour bateaux et leurs pales	0,0	A
8487.90.00	- autres	0,0	A
8501.10.21	- - - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.10.29	- - - - autres	25,0	B5
8501.10.30	- - - Moteurs à broche	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8501.10.41	---- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.10.49	---- autres	25,0	B5
8501.10.51	---- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.10.59	---- autres	25,0	B5
8501.10.60	--- Moteurs à broche	10,0	B5
8501.10.91	---- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.10.99	---- autres	25,0	B5
8501.20.12	--- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.20.19	--- autres	20,0	B5
8501.20.21	--- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.20.29	--- autres	20,0	B5
8501.31.30	--- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.31.40	--- Autres moteurs	20,0	B5
8501.31.50	--- Générateurs	20,0	B5
8501.32.11	---- des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8501.32.12	- - - - Autres moteurs	5,0	B5
8501.32.13	- - - - Générateurs	5,0	B5
8501.32.91	- - - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.32.92	- - - - Autres moteurs	10,0	B5
8501.32.93	- - - - Générateurs	10,0	B5
8501.33.00	- - d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	0,0	A
8501.34.00	- - d'une puissance excédant 375 kW	0,0	A
8501.40.11	- - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.40.19	- - - autres	20,0	B5
8501.40.21	- - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.40.29	- - - autres	20,0	B5
8501.51.11	- - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.51.19	- - - autres	15,0	B5
8501.52.11	- - - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	B3
8501.52.19	- - - - autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8501.52.21	- - - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	3,0	A
8501.52.29	- - - - autres	10,0	B5
8501.52.31	- - - - des types utilisés pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.09 ou 85.16	0,0	A
8501.52.39	- - - - autres	0,0	A
8501.53.00	- - d'une puissance excédant 75 kW	0,0	A
8501.61.10	- - - d'une puissance n'excédant pas 12,5 kVA	20,0	B5
8501.61.20	- - - d'une puissance excédant 12,5 kVA	20,0	B5
8501.62.10	- - - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 150 kVA	7,0	B5
8501.62.90	- - - d'une puissance excédant 150 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	7,0	B5
8501.63.00	- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	0,0	A
8501.64.00	- - d'une puissance excédant 750 kVA	0,0	A
8502.11.00	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	15,0	B5
8502.12.10	- - - d'une puissance n'excédant pas 125 kVA	10,0	B5
8502.12.20	- - - d'une puissance excédant 125 kVA	10,0	B5
8502.13.10	- - - d'une puissance égale ou supérieure à 12 500 kVA (10 000 kW)	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8502.13.90	- - - autres	5,0	B5
8502.20.10	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	20,0	B5
8502.20.20	- - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 100 kVA	10,0	B5
8502.20.30	- - d'une puissance excédant 100 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	10,0	B5
8502.20.41	- - - d'une puissance égale ou supérieure à 12 500 kVA (10 000 kW)	10,0	B5
8502.20.49	- - - autres	10,0	B5
8502.31.10	- - - d'une puissance n'excédant pas 10 000 kVA	0,0	A
8502.31.20	- - - d'une puissance excédant 10 000 kVA	0,0	A
8502.39.10	- - - d'une puissance n'excédant pas 10 kVA	0,0	A
8502.39.20	- - - d'une puissance excédant 10 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	0,0	A
8502.39.31	- - - - d'une puissance égale ou supérieure à 12 500 kVA (10 000 kW)	0,0	A
8502.39.39	- - - - autres	0,0	A
8502.40.00	- Convertisseurs rotatifs électriques	0,0	A
8503.00.10	- Parties utilisées dans la fabrication des moteurs électriques du n°85.01; parties de générateurs des n°s 85.01 ou 85.02 d'une puissance égale ou supérieure à 10 000 kW	5,0	B5
8503.00.90	- autres	5,0	B5
8504.10.00	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8504.21.10	--- Régulateurs de tension d'échelon (auto-transformateurs); transformateurs de mesure d'une puissance n'excédant pas 5 kVA	20,0	B5
8504.21.92	---- d'une puissance excédant 10 kVA et d'une tension haute égale ou supérieure à 110 kV	5,0	B5
8504.21.93	---- d'une puissance excédant 10 kVA et d'une tension haute égale ou supérieure à 66 kV, mais inférieure à 110 kV	20,0	B5
8504.21.99	---- autres	15,0	B5
8504.22.11	---- d'une tension haute égale ou supérieure à 66 kV	25,0	B5
8504.22.19	---- autres	25,0	B5
8504.22.92	---- d'une tension haute égale ou supérieure à 110 kV	5,0	B5
8504.22.93	---- d'une tension haute égale ou supérieure à 66 kV, mais inférieure à 110 kV	25,0	B5
8504.22.99	---- autres	15,0	B5
8504.23.10	--- d'une puissance n'excédant pas 15 000 kVA	5,0	B5
8504.23.21	---- d'une puissance n'excédant pas 20 000 kVA	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8504.23.22	----- d'une puissance excédant 20 000 kVA mais n'excédant pas 30 000 kVA	5,0	B5
8504.23.29	----- autres	5,0	B5
8504.31.11	----- d'une tension nominale égale ou supérieure à 110 kV	5,0	B5
8504.31.12	----- d'une tension nominale égale ou supérieure à 66 kV, mais inférieure à 110 kV	15,0	B5
8504.31.13	----- d'une tension nominale égale ou supérieure à 1 kV, mais inférieure à 66 kV	15,0	B5
8504.31.19	----- autres	20,0	B5
8504.31.21	----- Transformateurs de courant circulaires d'une tension nominale n'excédant pas 220 kV	5,0	B5
8504.31.22	----- autres	5,0	B5
8504.31.23	----- d'une tension nominale égale ou supérieure à 66 kV, mais inférieure à 110 kV	15,0	B5
8504.31.24	----- d'une tension nominale égale ou supérieure à 1 kV, mais inférieure à 66 kV	15,0	B5
8504.31.29	----- autres	20,0	B5
8504.31.30	--- Transformateurs de balayage horizontal	3,0	A
8504.31.40	--- Transformateurs de fréquence intermédiaire	5,0	B5
8504.31.91	----- des types utilisés avec les jouets, les modèles réduits ou les modèles similaires pour le divertissement	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8504.31.92	- - - - autres transformateurs d'adaptation	20,0	B5
8504.31.99	- - - - autres	20,0	B5
8504.32.11	- - - - Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.32.19	- - - - autres	10,0	B5
8504.32.20	- - - autres, des types utilisés avec les jouets, les modèles réduits ou les modèles similaires pour le divertissement	20,0	B5
8504.32.30	- - - autres, d'une fréquence minimale de 3 MHz	0,0	A
8504.32.41	- - - - Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.32.49	- - - - autres	10,0	B5
8504.32.51	- - - - Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.32.59	- - - - autres	10,0	B5
8504.33.11	- - - - Transformateurs d'adaptation	20,0	B5
8504.33.19	- - - - autres	10,0	B5
8504.33.91	- - - - Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.33.99	- - - - autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8504.34.11	----- Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.34.12	----- autres	10,0	B5
8504.34.13	----- Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.34.14	----- autres	10,0	B5
8504.34.22	----- Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.34.23	----- autres	10,0	B5
8504.34.24	----- Transformateurs d'adaptation	10,0	B5
8504.34.29	----- autres	10,0	B5
8504.40.11	--- Systèmes d'alimentation sans interruption	0,0	A
8504.40.19	--- autres	0,0	A
8504.40.20	-- Chargeurs de batteries d'une valeur nominale excédant 100 kVA	0,0	A
8504.40.30	-- autres redresseurs	0,0	A
8504.40.40	-- Onduleurs	0,0	A
8504.40.90	-- autres	0,0	A
8504.50.10	-- Bobines de réactance et selfs pour les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	0,0	A
8504.50.20	-- Bobines de réactance et selfs fixes à puce	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8504.50.93	- - - d'une puissance n'excédant pas 2 500 kVA	0,0	A
8504.50.94	- - - d'une puissance excédant 2 500 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	0,0	A
8504.50.95	- - - d'une puissance excédant 10 000 kVA	0,0	A
8504.90.10	- - d'appareils du n° 8504.10	5,0	B5
8504.90.20	- - Cartes imprimées équipées pour les appareils des n ^{os} 8504.40.11, 8504.40.19 ou 8504.50.10	0,0	A
8504.90.31	- - - Panneaux de radiateur; assemblages de radiateur à tube plat des types utilisés pour les transformateurs de distribution et d'alimentation	5,0	B5
8504.90.39	- - - autres	5,0	B5
8504.90.41	- - - Panneaux de radiateur; assemblages de radiateur à tube plat des types utilisés pour les transformateurs de distribution et d'alimentation	0,0	A
8504.90.49	- - - autres	0,0	A
8504.90.50	- - autres, pour bobines de réactance et selfs d'une capacité n'excédant pas 2 500 kVA	0,0	A
8504.90.60	- - autres, pour bobines de réactance et selfs d'une capacité excédant 2 500 kVA	0,0	A
8504.90.90	- - autres	0,0	A
8505.11.00	- - en métal	0,0	A
8505.19.00	- - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8505.20.00	- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	0,0	A
8505.90.00	- autres, y compris les parties	0,0	A
8506.10.10	- - d'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm ³	25,0	B5
8506.10.90	- - autres	5,0	B5
8506.30.00	- à l'oxyde de mercure	20,0	B5
8506.40.00	- à l'oxyde d'argent	20,0	B5
8506.50.00	- au lithium	20,0	B5
8506.60.10	- - d'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm ³	20,0	B5
8506.60.90	- - autres	5,0	B5
8506.80.10	- - au zinc-carbure, d'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm ³	25,0	B5
8506.80.20	- - au zinc-carbure, d'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm ³	5,0	B5
8506.80.91	- - - d'un volume extérieur n'excédant pas 300 cm ³	25,0	B5
8506.80.99	- - - autres	5,0	B5
8506.90.00	- Parties	5,0	B5
8507.10.10	- - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.10.92	- - - - d'une hauteur (hors bornes et poignées) n'excédant pas 13 cm	25,0	B5
8507.10.93	- - - - autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8507.10.94	- - - - d'une hauteur (hors bornes et poignées) n'excédant pas 13 cm	20,0	B5
8507.10.99	- - - - autres	20,0	B5
8507.20.10	- - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.20.91	- - - - d'une hauteur (hors bornes et poignées) excédant 13 cm mais n'excédant pas 23 cm	25,0	B5
8507.20.92	- - - - autres	25,0	B5
8507.20.93	- - - - d'une hauteur (hors bornes et poignées) excédant 13 cm mais n'excédant pas 23 cm	20,0	B5
8507.20.99	- - - - autres	20,0	B5
8507.30.10	- - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.30.90	- - autres	20,0	B5
8507.40.10	- - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.40.90	- - autres	20,0	B5
8507.50.00	- au nickel-hydrure métallique	0,0	A
8507.60.10	- - des types utilisés pour les ordinateurs portables, y compris <i>notebooks</i> et <i>subnotebooks</i>	0,0	A
8507.60.90	- - autres	0,0	A
8507.80.10	- - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.80.91	- - - des types utilisés pour les ordinateurs portables, y compris <i>notebooks</i> et <i>subnotebooks</i>	0,0	A
8507.80.99	- - - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8507.90.11	- - - d'appareils des n ^{os} 8507.10.92, 8507.10.93, 8507.10.94 ou 8507.10.99	5,0	B5
8507.90.12	- - - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.90.19	- - - autres	5,0	B5
8507.90.91	- - - des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
8507.90.92	- - - Séparateurs de batteries, prêts à l'emploi, en matières autres que le poly(chlorure de vinyle)	5,0	B5
8507.90.93	- - - autres, d'appareils des n ^{os} 8507.10.92, 8507.10.93, 8507.10.94 ou 8507.10.99	5,0	B5
8507.90.99	- - - autres	5,0	B5
8508.11.00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	25,0	B5
8508.19.10	- - - des types adaptés à un usage domestique	25,0	B5
8508.19.90	- - - autres	0,0	A
8508.60.00	- autres aspirateurs	0,0	A
8508.70.10	- - d'aspirateurs des n ^{os} 8508.11.00 ou 8508.19.10	0,0	A
8508.70.90	- - autres	0,0	A
8509.40.00	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	25,0	B5
8509.80.10	- - Cireuses à parquets	25,0	B5
8509.80.20	- - Broyeurs de déchets de cuisine	25,0	B5
8509.80.90	- - autres	25,0	B5
8509.90.10	- - d'appareils du n ^o 8509.80.10	3,0	A
8509.90.90	- - autres	7,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8510.10.00	- Rasoirs	20,0	B5
8510.20.00	- Tondeuses	20,0	B5
8510.30.00	- Appareils à épiler	20,0	B5
8510.90.00	- Parties	20,0	B5
8511.10.10	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.10.20	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules automobiles	10,0	B7
8511.10.90	- - autres	20,0	B5
8511.20.10	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.20.21	- - - non assemblés	10,0	B5
8511.20.29	- - - autres	10,0	B5
8511.20.91	- - - non assemblés	20,0	B5
8511.20.99	- - - autres	20,0	B5
8511.30.30	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.30.41	- - - non assemblés	10,0	B5
8511.30.49	- - - autres	10,0	B5
8511.30.91	- - - non assemblés	20,0	B5
8511.30.99	- - - autres	20,0	B5
8511.40.10	- - des types utilisés pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.40.21	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8511.40.29	- - - autres	20,0	B5
8511.40.31	- - - pour moteurs de véhicules du n° 87.01	20,0	B5
8511.40.32	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.04	10,0	B7
8511.40.33	- - - pour moteurs de véhicules du n° 87.05	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8511.40.91	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8511.40.99	- - - autres	20,0	B5
8511.50.10	- - des types utilisés pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.50.21	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8511.50.29	- - - autres	20,0	B5
8511.50.31	- - - pour moteurs de véhicules du n ^o 87.01	20,0	B5
8511.50.32	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.04	10,0	B7
8511.50.33	- - - pour moteurs de véhicules du n ^o 87.05	10,0	B5
8511.50.91	- - - pour moteurs de véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8511.50.99	- - - autres	20,0	B5
8511.80.10	- - des types utilisés pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.80.20	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules automobiles	10,0	B7
8511.80.90	- - autres	20,0	B5
8511.90.10	- - des types utilisés pour les moteurs de véhicules aériens	0,0	A
8511.90.20	- - des types utilisables pour les moteurs de véhicules automobiles	0,0	A
8511.90.90	- - autres	5,0	B5
8512.10.00	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	25,0	B5
8512.20.20	- - Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle non assemblés	25,0	B5
8512.20.91	- - - pour motocycles	25,0	B5
8512.20.99	- - - autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8512.30.10	-- Klaxons et sirènes, assemblés	25,0	B5
8512.30.20	-- Appareils de signalisation acoustique non assemblés	25,0	B5
8512.30.91	--- Dispositifs (d'avertissement) de détection d'obstacles pour véhicules	20,0	B5
8512.30.99	--- autres	20,0	B5
8512.40.00	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	25,0	B7
8512.90.10	-- d'appareils du n° 8512.10	20,0	B5
8512.90.20	-- d'appareils des n°s 8512.20, 8512.30 ou 8512.40	15,0	B5
8513.10.10	-- Lampes de mineur	0,0	A
8513.10.20	-- Lampes de carrier	0,0	A
8513.10.90	-- autres	20,0	B5
8513.90.10	-- de lampes de mineur ou de lampes de carrier	0,0	A
8513.90.30	-- Réflecteurs de lampes de poche; commutateurs à glissement pour lampes torches, en matières plastiques	20,0	B5
8513.90.90	-- autres	20,0	B5
8514.10.00	- Fours à résistance (à chauffage indirect)	0,0	A
8514.20.20	-- Fours électriques pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8514.20.90	-- autres	0,0	A
8514.30.20	-- Fours électriques pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8514.30.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8514.40.00	- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	0,0	A
8514.90.20	-- Parties de fours électriques industriels ou de laboratoires pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8514.90.90	-- autres	0,0	A
8515.11.00	-- Fers et pistolets à braser	0,0	A
8515.19.10	--- Machines et appareils pour le brasage de composants sur des circuits imprimés	0,0	A
8515.19.90	--- autres	0,0	A
8515.21.00	-- entièrement ou partiellement automatiques	0,0	A
8515.29.00	-- autres	0,0	A
8515.31.00	-- entièrement ou partiellement automatiques	0,0	A
8515.39.10	--- Machines de soudage à l'arc à courant alternatif, de type transformateur	0,0	A
8515.39.90	--- autres	0,0	A
8515.80.10	-- Machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés	0,0	A
8515.80.90	-- autres	0,0	A
8515.90.10	-- de machines de soudage à l'arc à courant alternatif, de type transformateur	0,0	A
8515.90.20	-- Parties de machines et appareils pour le brasage de composants sur des circuits imprimés	0,0	A
8515.90.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8516.10.10	-- Chauffe-eau à chauffage instantané ou à accumulation	20,0	B5
8516.10.30	-- Thermoplongeurs	20,0	B5
8516.21.00	-- Radiateurs à accumulation	25,0	B5
8516.29.00	-- autres	25,0	B5
8516.31.00	-- Sèche-cheveux	25,0	B5
8516.32.00	-- autres appareils pour la coiffure	25,0	B5
8516.33.00	-- Appareils pour sécher les mains	25,0	B5
8516.40.10	-- des types conçus pour utiliser de la vapeur provenant de chaudières industrielles	20,0	B5
8516.40.90	-- autres	25,0	B5
8516.50.00	- Fours à micro-ondes	25,0	B5
8516.60.10	-- Cuiseurs à riz	20,0	B5
8516.60.90	-- autres	20,0	B5
8516.71.00	-- Appareils pour la préparation du café ou du thé	25,0	B5
8516.72.00	-- Grille-pain	25,0	B5
8516.79.10	--- Bouilloires	20,0	B5
8516.79.90	--- autres	20,0	B5
8516.80.10	-- pour machines à fondre et à composer les caractères; pour fours industriels	10,0	B5
8516.80.30	-- pour appareils à usage domestique	20,0	B5
8516.80.90	-- autres	10,0	B5
8516.90.21	--- Plaques de cuisson scellées pour appareils à usage domestique	3,0	B3
8516.90.29	--- autres	3,0	A
8516.90.30	-- d'appareils du n° 8516.10	3,0	A
8516.90.40	-- de résistances chauffantes électriques pour machines à fondre et à composer les caractères	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8516.90.90	-- autres	3,0	A
8517.11.00	-- Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil	5,0	A
8517.12.00	-- Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	0,0	A
8517.18.00	-- autres	5,0	A
8517.61.00	-- Stations de base	0,0	A
8517.62.10	--- Émetteurs et récepteurs radio, des types utilisés pour l'interprétation simultanée lors de conférences multilingues	0,0	A
8517.62.21	---- Unités de contrôle et d'adaptation, y compris passerelles, ponts et routeurs	0,0	A
8517.62.29	---- autres	0,0	A
8517.62.30	--- Appareils de commutation téléphonique ou télégraphique	0,0	A
8517.62.41	---- Modems, y compris modems à câble et cartes modems	0,0	A
8517.62.42	---- Concentrateurs ou multiplexeurs	0,0	A
8517.62.49	---- autres	0,0	A
8517.62.51	---- Réseaux locaux sans fil	0,0	A
8517.62.52	---- Appareils émetteurs et récepteurs, des types utilisés pour l'interprétation simultanée lors de conférences multilingues	0,0	A
8517.62.53	---- autres appareils émetteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8517.62.59	- - - - autres	0,0	A
8517.62.61	- - - - pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	0,0	A
8517.62.69	- - - - autres	0,0	A
8517.62.91	- - - - Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes, y compris les bipeurs	0,0	A
8517.62.92	- - - - pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	10,0	B3
8517.62.99	- - - - autres	0,0	A
8517.69.00	- - autres	5,0	A
8517.70.10	- - d'unités de contrôle et d'adaptation, y compris passerelles, ponts et routeurs	0,0	A
8517.70.21	- - - de téléphones cellulaires	0,0	A
8517.70.29	- - - autres	0,0	A
8517.70.31	- - - d'appareils pour la téléphonie par fil ou la télégraphie par fil	0,0	A
8517.70.32	- - - d'appareils pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	3,0	A
8517.70.39	- - - autres	0,0	A
8517.70.40	- - Antennes, des types utilisés avec les appareils pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	0,0	A
8517.70.91	- - - d'appareils pour la téléphonie par fil ou la télégraphie par fil	0,0	A
8517.70.92	- - - d'appareils pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	3,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8517.70.99	- - - autres	0,0	A
8518.10.11	- - - Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3 400 Hz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	5,0	B5
8518.10.19	- - - autres microphones, même avec leurs supports	15,0	B5
8518.10.90	- - autres	15,0	B5
8518.21.10	- - - de type enceintes	20,0	B5
8518.21.90	- - - autres	20,0	B5
8518.22.10	- - - de type enceintes	20,0	B5
8518.22.90	- - - autres	20,0	B5
8518.29.20	- - - Haut-parleurs, sans enceinte, dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 HZ et 3 400 Hz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	5,0	B5
8518.29.90	- - - autres	15,0	B5
8518.30.10	- - Casques d'écoute	15,0	B5
8518.30.20	- - Écouteurs	15,0	B5
8518.30.40	- - Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	5,0	B5
8518.30.51	- - - pour appareils du n° 8517.12.00	15,0	B5
8518.30.59	- - - autres	15,0	B5
8518.30.90	- - autres	15,0	B5
8518.40.20	- - utilisés comme répéteurs dans la téléphonie par fil	10,0	B5
8518.40.30	- - utilisés comme répéteurs dans la téléphonie autre que par fil	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8518.40.40	-- autres, ayant 6 lignes de signal d'entrée ou plus, avant ou sans élément pour amplificateurs de puissance	10,0	B5
8518.40.90	-- autres	20,0	B5
8518.50.10	-- d'une puissance nominale égale ou supérieure à 240 W	10,0	B5
8518.50.20	-- autres, avec haut-parleurs, des types utilisables en télédiffusion, d'une tension nominale égale ou supérieure à 50 V mais n'excédant pas 100 V	10,0	B5
8518.50.90	-- autres	20,0	B5
8518.90.10	-- d'appareils des n ^{os} 8518.10.11, 8518.29.20, 8518.30.40 ou 8518.40.20, y compris les circuits imprimés	5,0	B5
8518.90.20	-- d'appareils du n ^o 8518.40.40	0,0	A
8518.90.30	-- d'appareils des n ^{os} 8518.21 ou 8518.22	10,0	B5
8518.90.40	-- d'appareils du n ^o 8518.29.90	10,0	B5
8518.90.90	-- autres	0,0	A
8519.20.10	-- Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	25,0	B5
8519.20.20	-- autres	25,0	B5
8519.30.00	- Platines tourne-disques	25,0	B5
8519.50.00	- Répondeurs téléphoniques	0,0	A
8519.81.10	--- Enregistreurs à cassettes de poche, dont les dimensions n'excèdent pas 170 mm x 100 mm x 45 mm	25,0	B5
8519.81.20	--- Enregistreurs à cassettes, avec amplificateurs incorporés et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés, fonctionnant uniquement sur le réseau électrique	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8519.81.30	- - - Lecteurs de disques compacts	30,0	B5
8519.81.41	- - - - des types utilisables en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8519.81.49	- - - - autres	25,0	B5
8519.81.50	- - - Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	10,0	B5
8519.81.61	- - - - des types utilisables en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8519.81.69	- - - - autres	25,0	B5
8519.81.71	- - - - des types utilisables en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8519.81.79	- - - - autres	25,0	B5
8519.81.91	- - - - des types utilisables en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8519.81.99	- - - - autres	20,0	B5
8519.89.11	- - - - pour film d'une largeur de moins de 16 mm	10,0	B5
8519.89.12	- - - - pour film d'une largeur de 16 mm ou plus	10,0	B5
8519.89.20	- - - Électrophones avec ou sans haut-parleurs	25,0	B5
8519.89.30	- - - des types utilisables en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8519.89.90	- - - autres	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8521.10.10	-- des types utilisés en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8521.10.90	-- autres	30,0	B5
8521.90.11	--- des types utilisés en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8521.90.19	--- autres	35,0	B5
8521.90.91	--- des types utilisés en cinématographie ou en télédiffusion	10,0	B5
8521.90.99	--- autres	35,0	B5
8522.10.00	- Lecteurs phonographiques	0,0	A
8522.90.20	-- Cartes imprimées équipées pour répondeurs téléphoniques	5,0	B5
8522.90.30	-- Cartes imprimées équipées pour appareils cinématographiques d'enregistrement ou de reproduction du son	0,0	A
8522.90.40	-- Platines à cassettes audio ou vidéo et mécanismes pour disques compacts	0,0	A
8522.90.50	-- Têtes de reproduction audio ou vidéo, de type magnétique; têtes et tiges d'effacement magnétiques	0,0	A
8522.90.91	--- autres parties et accessoires d'appareils cinématographiques d'enregistrement ou de reproduction du son	5,0	B5
8522.90.92	--- autres parties de répondeurs téléphoniques	10,0	B5
8522.90.93	--- autres parties et accessoires d'appareils des n ^{os} 8519.81 ou 85.21	3,0	A
8522.90.99	--- autres	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.21.10	- - - non enregistrés	5,0	B5
8523.21.90	- - - autres	20,0	B5
8523.29.11	- - - - - Bandes magnétiques	0,0	A
8523.29.19	- - - - - autres	5,0	B5
8523.29.21	- - - - - Bandes vidéo	5,0	B5
8523.29.29	- - - - - autres	5,0	B5
8523.29.31	- - - - - Bandes magnétiques	0,0	A
8523.29.33	- - - - - Bandes vidéo	5,0	B5
8523.29.39	- - - - - autres	0,0	A
8523.29.41	- - - - - Bandes magnétiques	0,0	A
8523.29.42	- - - - - des types utilisables en cinématographie	5,0	B5
8523.29.43	- - - - - autres bandes vidéo	5,0	B5
8523.29.49	- - - - - autres	5,0	B5
8523.29.51	- - - - - Bandes magnétiques	0,0	A
8523.29.52	- - - - - Bandes vidéo	5,0	B5
8523.29.59	- - - - - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.29.61	----- des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	10,0	B5
8523.29.62	----- des types utilisables en cinématographie	10,0	B5
8523.29.63	----- autres bandes vidéo	25,0	B5
8523.29.69	----- autres	10,0	B5
8523.29.71	----- Disques durs et disquettes informatiques	0,0	A
8523.29.79	----- autres	0,0	A
8523.29.81	----- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.29.82	----- autres	0,0	A
8523.29.83	----- autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.29.84	----- autres, des types utilisables en cinématographie	5,0	B5
8523.29.89	----- autres	5,0	B5
8523.29.91	----- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.29.92	----- autres	5,0	B5
8523.29.93	----- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.29.94	----- autres	0,0	A
8523.29.95	----- autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5
8523.29.99	----- autres	5,0	B5
8523.41.10	--- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.41.90	--- autres	5,0	B5
8523.49.11	---- des types utilisés pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0,0	A
8523.49.12	----- Disques éducatifs, techniques, scientifiques, historiques ou culturels	15,0	B5
8523.49.13	----- autres	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.49.14	----- autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	3,0	A
8523.49.19	----- autres	15,0	B5
8523.49.91	----- des types utilisés pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0,0	A
8523.49.92	----- des types utilisés uniquement pour la reproduction du son	15,0	B5
8523.49.93	----- autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5
8523.49.99	----- autres	10,0	B5
8523.51.11	----- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.51.19	----- autres	5,0	B5
8523.51.21	----- des types utilisables en informatique	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.51.29	- - - - - autres	8,0	B5
8523.51.30	- - - - autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5
8523.51.90	- - - - autres	10,0	B5
8523.52.00	- - Cartes intelligentes	0,0	A
8523.59.10	- - - Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité	0,0	A
8523.59.21	- - - - des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.59.29	- - - - autres	5,0	B5
8523.59.30	- - - - des types utilisés pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0,0	A
8523.59.40	- - - - autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5
8523.59.90	- - - - autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8523.80.40	-- Disques de gramophones	25,0	B5
8523.80.51	--- des types utilisables en informatique	0,0	A
8523.80.59	--- autres	0,0	A
8523.80.91	--- des types utilisés pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0,0	A
8523.80.92	--- autres, des types utilisés pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information; supports de mémoire de format propriétaire (enregistrés)	5,0	B5
8523.80.99	--- autres	10,0	B5
8525.50.00	- Appareils d'émission	0,0	A
8525.60.00	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	0,0	A
8525.80.10	-- Caméras web	15,0	B5
8525.80.31	--- des types utilisés en télédiffusion	5,0	B5
8525.80.39	--- autres	5,0	B5
8525.80.40	-- Caméras de télévision	5,0	B5
8525.80.50	-- Autres caméras numériques	5,0	B5
8526.10.10	-- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), au sol ou des types utilisés dans les véhicules aériens civils ou des types utilisés uniquement dans les navires de haute mer	0,0	A
8526.10.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8526.91.10	- - - Appareils de radionavigation, des types utilisés dans les véhicules aériens civils ou des types utilisés uniquement dans les navires de haute mer	0,0	A
8526.91.90	- - - autres	0,0	A
8526.92.00	- - Appareils de radiotélécommande	0,0	A
8527.12.00	- - Radiocassettes de poche	30,0	B5
8527.13.10	- - - portatifs	30,0	B5
8527.13.90	- - - autres	30,0	B5
8527.19.11	- - - - portatifs	30,0	B5
8527.19.19	- - - - autres	30,0	B5
8527.19.91	- - - - portatifs	30,0	B5
8527.19.99	- - - - autres	30,0	B5
8527.21.00	- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	25,0	B5
8527.29.00	- - autres	25,0	B5
8527.91.10	- - - portatifs	30,0	B5
8527.91.90	- - - autres	30,0	B5
8527.92.10	- - - portatifs	30,0	B5
8527.92.91	- - - - fonctionnant sur le secteur	30,0	B5
8527.92.99	- - - - autres	30,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8527.99.10	- - - portatifs	30,0	B5
8527.99.91	- - - - fonctionnant sur le secteur	30,0	B5
8527.99.99	- - - - autres	30,0	B5
8528.41.10	- - - en couleurs	0,0	A
8528.41.20	- - - en monochromes	0,0	A
8528.49.10	- - - en couleurs	12,0	B5
8528.49.20	- - - en monochromes	10,0	B5
8528.51.10	- - - Unités d'affichage à écran plat, de type projection	0,0	A
8528.51.20	- - - autres, en couleurs	0,0	A
8528.51.30	- - - autres, en monochromes	0,0	A
8528.59.10	- - - en couleurs	12,0	B5
8528.59.20	- - - en monochromes	10,0	B5
8528.61.10	- - - de type affichage à écran plat	0,0	A
8528.61.90	- - - autres	0,0	A
8528.69.10	- - - pouvant projeter l'image sur un écran de 300 pouces ou plus	5,0	B5
8528.69.90	- - - autres	5,0	B5
8528.71.11	- - - - fonctionnant sur le secteur	0,0	A
8528.71.19	- - - - autres	0,0	A
8528.71.91	- - - - fonctionnant sur le secteur	35,0	B5
8528.71.99	- - - - autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8528.72.10	- - - fonctionnant par batteries	35,0	B5
8528.72.91	- - - - à tube cathodique	35,0	B5
8528.72.92	- - - - à cristaux liquides (LCD), à diodes émettrices de lumière (LED) et à autre dispositif d'affichage à écran plat	35,0	B5
8528.72.99	- - - - autres	35,0	B5
8528.73.00	- - autres, en monochromes	25,0	B5
8529.10.21	- - - pour la réception de la télévision	10,0	B5
8529.10.29	- - - autres	10,0	B5
8529.10.30	- - Antennes télescopiques, «oreilles de lapin» et dipôle pour récepteurs de télévision et de radio	15,0	B5
8529.10.40	- - Filtres et séparateurs d'antennes	10,0	B5
8529.10.60	- - Cornets d'alimentation (guide d'ondes)	10,0	B5
8529.10.92	- - - des types utilisés avec les appareils émetteurs pour radiodiffusion ou télédiffusion	10,0	B5
8529.10.99	- - - autres	10,0	B5
8529.90.20	- - de décodeurs	0,0	A
8529.90.40	- - d'appareils photographiques numériques ou de caméscopes	0,0	A
8529.90.51	- - - pour appareils des n ^{os} 8525.50 ou 8525.60	0,0	A
8529.90.52	- - - pour appareils des n ^{os} 8527.13, 8527.19, 8527.21, 8527.29, 8527.91 ou 8527.99	3,0	A
8529.90.53	- - - - pour dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8529.90.54	- - - - autres, pour récepteurs de télévision	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8529.90.55	- - - - autres	0,0	A
8529.90.59	- - - autres	0,0	A
8529.90.91	- - - pour récepteurs de télévision	3,0	A
8529.90.94	- - - pour dispositifs d'affichage à écran plat	0,0	A
8529.90.99	- - - autres	0,0	A
8530.10.00	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	0,0	A
8530.80.00	- autres appareils	0,0	A
8530.90.00	- Parties	0,0	A
8531.10.10	- - Appareils avertisseurs pour la protection contre le vol	0,0	A
8531.10.20	- - Appareils avertisseurs pour la protection contre l'incendie	0,0	A
8531.10.30	- - Appareils avertisseurs en cas de fumée; alarmes individuelles portatives (alarmes stridentes)	0,0	A
8531.10.90	- - autres	0,0	A
8531.20.00	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	0,0	A
8531.80.11	- - - Sonnettes de porte et autres appareils de signalisation acoustique pour portes	20,0	B5
8531.80.19	- - - autres	20,0	B5
8531.80.21	- - - Panneaux d'affichage fluorescent sous vide	0,0	A
8531.80.29	- - - autres	0,0	A
8531.80.90	- - autres	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8531.90.10	-- Parties, y compris cartes imprimées équipées, des n ^{os} 8531.20.00, 8531.80.21 ou 8531.80.29	0,0	A
8531.90.20	-- de sonnettes de porte et autres appareils de signalisation acoustique pour portes	10,0	B5
8531.90.30	-- d'autres sonnettes et appareils de signalisation acoustique	10,0	B5
8531.90.90	-- autres	0,0	A
8532.10.00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	0,0	A
8532.21.00	-- au tantale	0,0	A
8532.22.00	-- électrolytiques à l'aluminium	0,0	A
8532.23.00	-- à diélectrique en céramique, à une seule couche	0,0	A
8532.24.00	-- à diélectrique en céramique, multicouches	0,0	A
8532.25.00	-- à diélectrique en papier ou en matières plastiques	0,0	A
8532.29.00	-- autres	0,0	A
8532.30.00	- Condensateurs variables ou ajustables	0,0	A
8532.90.00	- Parties	0,0	A
8533.10.10	-- montées en surface	0,0	A
8533.10.90	-- autres	0,0	A
8533.21.00	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	0,0	A
8533.29.00	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8533.31.00	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	0,0	A
8533.39.00	-- autres	0,0	A
8533.40.00	- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	0,0	A
8533.90.00	- Parties	0,0	A
8534.00.10	- simple face	0,0	A
8534.00.20	- double face	0,0	A
8534.00.30	- multicouches	0,0	A
8534.00.90	- autres	0,0	A
8535.10.00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	0,0	A
8535.21.10	--- à boîtier moulé	3,0	A
8535.21.90	--- autres	3,0	A
8535.29.00	-- autres	3,0	A
8535.30.11	--- Sectionneurs d'une tension inférieure à 36 kV	7,0	B5
8535.30.19	--- autres	5,0	B5
8535.30.20	-- d'une tension égale ou supérieure à 66 kV	5,0	B5
8535.30.90	-- autres	5,0	B5
8535.40.00	- Parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs	0,0	A
8535.90.10	-- Assemblages de traversées et assemblages de changeurs de prises pour transformateurs de puissance ou de distribution d'électricité	0,0	A
8535.90.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8536.10.11	- - - pour utilisation dans les ventilateurs électriques	25,0	B5
8536.10.12	- - - autres, pour une intensité inférieure à 16 A	25,0	B5
8536.10.13	- - - Blocs à fusibles, des types utilisés pour les véhicules automobiles	25,0	B5
8536.10.19	- - - autres	25,0	B5
8536.10.91	- - - pour utilisation dans les ventilateurs électriques	25,0	B5
8536.10.92	- - - autres, pour une intensité inférieure à 16 A	25,0	B5
8536.10.93	- - - Blocs à fusibles, des types utilisés pour les véhicules automobiles	25,0	B5
8536.10.99	- - - autres	25,0	B5
8536.20.11	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	15,0	B5
8536.20.12	- - - pour une intensité égale ou supérieure à 16 A, mais n'excédant pas 32 A,	15,0	B5
8536.20.13	- - - pour une intensité égale ou supérieure à 32 A, mais n'excédant pas 1 000 A,	10,0	B5
8536.20.19	- - - autres	5,0	B5
8536.20.20	- - des types incorporés dans les appareils domestiques électrothermiques du n° 85.16	20,0	B5
8536.20.91	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	15,0	B5
8536.20.99	- - - autres	15,0	B5
8536.30.10	- - Parafoudre	0,0	A
8536.30.20	- - des types utilisés dans les équipements radio ou dans les ventilateurs électriques	25,0	B5
8536.30.90	- - autres	15,0	B5
8536.41.10	- - - Relais numériques	3,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8536.41.20	- - - des types utilisés dans les équipements radio	10,0	B5
8536.41.30	- - - des types utilisés dans les ventilateurs électriques	10,0	B5
8536.41.40	- - - autres, pour une intensité inférieure à 16 A	10,0	B5
8536.41.90	- - - autres	10,0	B5
8536.49.10	- - - Relais numériques	3,0	B3
8536.49.90	- - - autres	10,0	B5
8536.50.20	- - Interrupteurs à surintensité et interrupteurs différentiels automatiques	10,0	B5
8536.50.32	- - - des types utilisables dans les ventilateurs électriques ou dans les équipements radio	15,0	B5
8536.50.33	- - - autres, d'une capacité de charge à intensité nominale inférieure à 16 A	15,0	B5
8536.50.39	- - - autres	15,0	B5
8536.50.40	- - Interrupteurs miniatures pour cuiseurs à riz ou fours-grilloirs	15,0	B5
8536.50.51	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	5,0	B5
8536.50.59	- - - autres	5,0	B5
8536.50.61	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	15,0	B5
8536.50.69	- - - autres	15,0	B5
8536.50.92	- - - des types utilisables dans les ventilateurs électriques	15,0	B5
8536.50.95	- - - autres, démarreurs pour moteurs électriques ou interrupteurs à fusibles	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8536.50.99	- - - autres	10,0	B5
8536.61.10	- - - des types utilisés pour les lampes compactes ou lampes halogènes	5,0	B5
8536.61.91	- - - - pour une intensité inférieure à 16 A	25,0	B5
8536.61.99	- - - - autres	25,0	B5
8536.69.11	- - - - pour une intensité inférieure à 16 A	25,0	B5
8536.69.19	- - - - autres	25,0	B5
8536.69.22	- - - - pour une intensité inférieure à 16 A	15,0	B5
8536.69.29	- - - - autres	15,0	B5
8536.69.32	- - - - pour une intensité inférieure à 16 A	5,0	B5
8536.69.39	- - - - autres	5,0	B5
8536.69.92	- - - - pour une intensité inférieure à 16 A	25,0	B5
8536.69.99	- - - - autres	25,0	B5
8536.70.10	- - en céramique	0,0	A
8536.70.20	- - de cuivre	5,0	B5
8536.70.90	- - autres	5,0	B5
8536.90.12	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	5,0	B5
8536.90.19	- - - autres	5,0	B5
8536.90.22	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8536.90.29	- - - autres	20,0	B5
8536.90.32	- - - pour une intensité inférieure à 16 A	20,0	B5
8536.90.39	- - - autres	20,0	B5
8536.90.93	- - - - Panneaux de raccordement téléphonique	15,0	B5
8536.90.94	- - - - autres	25,0	B5
8536.90.99	- - - autres	20,0	B5
8537.10.11	- - - Panneaux de commande, des types utilisables dans les systèmes à commande distribuée	0,0	A
8537.10.12	- - - Panneaux de commande équipés d'un processeur programmable	0,0	A
8537.10.13	- - - autres panneaux de commande des types utilisables pour les appareils des n ^{os} 84.15, 84.18, 84.50, 85.08, 85.09 ou 85.16	0,0	A
8537.10.19	- - - autres	15,0	B5
8537.10.20	- - Tableaux de distribution (y compris les panneaux arrière et les fonds de panier) destinés à être utilisés uniquement ou principalement avec les appareils des n ^{os} 84.71, 85.17 ou 85.25	10,0	B5
8537.10.30	- - Contrôleurs logiques programmables pour machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de matrices pour dispositifs à semi-conducteur	10,0	B5
8537.10.91	- - - des types utilisés dans les équipements radio ou dans les ventilateurs électriques	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8537.10.92	- - - des types utilisables dans les systèmes à commande distribuée	0,0	A
8537.10.99	- - - autres	15,0	B5
8537.20.11	- - - incorporant des instruments électriques pour couper, connecter ou protéger les circuits électriques pour une tension égale ou supérieure à 66 kV	5,0	B5
8537.20.19	- - - autres	5,0	B5
8537.20.21	- - - incorporant des instruments électriques pour couper, connecter ou protéger les circuits électriques pour une tension égale ou supérieure à 66 kV	5,0	B5
8537.20.29	- - - autres	5,0	B5
8537.20.90	- - autres	5,0	B5
8538.10.11	- - - Parties de contrôleurs logiques programmables pour machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de matrices pour dispositifs à semi-conducteur	15,0	B5
8538.10.12	- - - des types utilisés dans les équipements radio	15,0	B5
8538.10.19	- - - autres	15,0	B5
8538.10.21	- - - Parties de contrôleurs logiques programmables pour machines automatisées pour le transport, la manutention et le stockage de matrices pour dispositifs à semi-conducteur	5,0	B5
8538.10.22	- - - des types utilisés dans les équipements radio	5,0	B5
8538.10.29	- - - autres	5,0	B5
8538.90.11	- - - Parties, y compris cartes imprimées équipées, pour fiches téléphoniques; éléments de connexion et de contact pour fils et câbles; testeurs de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	12,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8538.90.12	- - - Parties d'appareils des n ^{os} 8536.50.51, 8536.50.59, 8536.69.39, 8536.90.12 ou 8536.90.19	12,0	B5
8538.90.13	- - - Parties d'appareils du n° 8537.10.20	12,0	B5
8538.90.19	- - - autres	12,0	B5
8538.90.21	- - - Parties, y compris cartes imprimées équipées, pour fiches téléphoniques; éléments de connexion et de contact pour fils et câbles; testeurs de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	3,0	A
8538.90.29	- - - autres	3,0	A
8539.10.10	- - pour véhicules automobiles du chapitre 87	20,0	B7
8539.10.90	- - autres	0,0	A
8539.21.20	- - - des types utilisés dans les équipements médicaux	0,0	A
8539.21.30	- - - des types utilisés pour les véhicules automobiles	20,0	B7
8539.21.40	- - - autres ampoules de lampes à réflecteurs	10,0	B5
8539.21.90	- - - autres	0,0	A
8539.22.20	- - - des types utilisés dans les équipements médicaux	0,0	A
8539.22.30	- - - autres ampoules de lampes à réflecteurs	10,0	B5
8539.22.90	- - - autres	25,0	B5
8539.29.10	- - - des types utilisés dans les équipements médicaux	0,0	A
8539.29.20	- - - des types utilisés pour les véhicules automobiles	25,0	B7
8539.29.30	- - - autres ampoules de lampes à réflecteurs	10,0	B5
8539.29.41	- - - - des types utilisables dans les équipements médicaux	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8539.29.49	- - - - autres	10,0	B5
8539.29.50	- - - autres, d'une puissance excédant 200 W mais n'excédant pas 300 W et d'une tension excédant 100 V	25,0	B5
8539.29.60	- - - autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension n'excédant pas 100 V	10,0	B5
8539.29.90	- - - autres	7,0	B5
8539.31.10	- - - Tubes pour lampes fluorescentes compactes	25,0	B5
8539.31.90	- - - autres	25,0	B5
8539.32.00	- - Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique	0,0	A
8539.39.10	- - - Tubes pour lampes fluorescentes compactes	10,0	B5
8539.39.30	- - - autres lampes fluorescentes, à cathode froide	10,0	B5
8539.39.90	- - - autres	8,0	B5
8539.41.00	- - Lampes à arc	0,0	A
8539.49.00	- - autres	0,0	A
8539.90.10	- - Culots en aluminium pour lampes fluorescentes; culots à vis en aluminium pour lampes à incandescence	5,0	B5
8539.90.20	- - autres, utilisables pour les lampes de véhicules automobiles	15,0	B7
8539.90.90	- - autres	0,0	A
8540.11.00	- - en couleurs	5,0	B5
8540.12.00	- - en monochromes	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8540.20.00	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	10,0	B5
8540.40.10	-- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs, des types utilisés pour les appareils du n° 85.25	0,0	A
8540.40.90	-- autres	0,0	A
8540.60.00	- autres tubes cathodiques	0,0	A
8540.71.00	-- Magnétrons	0,0	A
8540.79.00	-- autres	0,0	A
8540.81.00	-- Tubes de réception ou d'amplification	0,0	A
8540.89.00	-- autres	0,0	A
8540.91.00	-- de tubes cathodiques	0,0	A
8540.99.10	--- de tubes pour hyperfréquences	0,0	A
8540.99.90	--- autres	0,0	A
8541.10.00	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	0,0	A
8541.21.00	-- à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	0,0	A
8541.29.00	-- autres	0,0	A
8541.30.00	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	0,0	A
8541.40.10	-- Diodes émettrices de lumière	0,0	A
8541.40.21	--- Cellules photovoltaïques, non assemblées	0,0	A
8541.40.22	--- Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux	0,0	A
8541.40.29	--- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8541.40.90	- - autres	0,0	A
8541.50.00	- autres dispositifs à semi-conducteur	0,0	A
8541.60.00	- Cristaux piézo-électriques montés	0,0	A
8541.90.00	- Parties	0,0	A
8542.31.00	- - Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	0,0	A
8542.32.00	- - Mémoires	0,0	A
8542.33.00	- - Amplificateurs	0,0	A
8542.39.00	- - autres	0,0	A
8542.90.00	- Parties	0,0	A
8543.10.00	- Accélérateurs de particules	0,0	A
8543.20.00	- Générateurs de signaux	0,0	A
8543.30.20	- - Matériel de traitement par voie humide pour l'application par immersion de solutions chimiques ou électrochimiques, même dans le but d'enlever de la matière sur les substrats de plaquettes de circuits imprimés	0,0	A
8543.30.90	- - autres	0,0	A
8543.70.10	- - Électrificateurs de clôtures	0,0	A
8543.70.20	- - Appareils de télécommande, autres que les appareils de radiotélécommande	0,0	A
8543.70.30	- - Machines et appareils électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8543.70.40	-- Matériel pour l'élimination des particules de poussière ou de la charge électrostatique pendant la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées; machines pour «cuire» la matière par lumière ultraviolette pour la fabrication de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
8543.70.50	-- Récepteurs décodeurs intégrés pour les systèmes multimédias de radiodiffusion directe	0,0	A
8543.70.90	-- autres	0,0	A
8543.90.10	-- d'appareils des n ^{os} 8543.10 ou 8543.20	0,0	A
8543.90.20	-- d'appareils du n ^o 8543.30.20	0,0	A
8543.90.30	-- d'appareils du n ^o 8543.70.30	0,0	A
8543.90.40	-- d'appareils du n ^o 8543.70.40	0,0	A
8543.90.50	-- d'appareils du n ^o 8543.70.50	0,0	A
8543.90.90	-- autres	0,0	A
8544.11.10	--- avec un revêtement extérieur laqué ou émaillé	15,0	B5
8544.11.20	--- avec un revêtement extérieur en papier, textile ou poly(chlorure de vinyle)	15,0	B5
8544.11.90	--- autres	10,0	B5
8544.19.00	-- autres	5,0	B5
8544.20.11	--- à isolation en caoutchouc ou en matières plastiques	10,0	B5
8544.20.19	--- autres	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8544.20.21	- - - à isolation en caoutchouc ou en matières plastiques	10,0	B5
8544.20.29	- - - autres	10,0	B5
8544.20.31	- - - à isolation en caoutchouc ou en matières plastiques	0,0	A
8544.20.39	- - - autres	0,0	A
8544.20.41	- - - à isolation en caoutchouc ou en matières plastiques	0,0	A
8544.20.49	- - - autres	0,0	A
8544.30.12	- - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	20,0	B7
8544.30.13	- - - - autres	20,0	B5
8544.30.14	- - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	20,0	B7
8544.30.19	- - - - autres	20,0	B5
8544.30.91	- - - à isolation en caoutchouc ou en matières plastiques	5,0	B5
8544.30.99	- - - autres	5,0	B5
8544.42.11	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, sous-marins	0,0	A
8544.42.12	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, autres	3,0	A
8544.42.19	- - - - autres	5,0	B5
8544.42.21	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, sous-marins	0,0	A
8544.42.22	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8544.42.29	- - - - autres	0,0	A
8544.42.32	- - - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	15,0	B7
8544.42.33	- - - - - autres	15,0	B5
8544.42.34	- - - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	15,0	B7
8544.42.39	- - - - - autres	15,0	B5
8544.42.91	- - - - Câbles électriques à isolation en matières plastiques présentant une âme d'un diamètre n'excédant pas 19,5 mm	15,0	B5
8544.42.92	- - - - autres câbles électriques à isolation en matières plastiques	15,0	B5
8544.42.99	- - - - autres	10,0	B5
8544.49.11	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, sous-marins	0,0	A
8544.49.12	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, autres	3,0	A
8544.49.19	- - - - autres	0,0	A
8544.49.21	- - - - Fils blindés, des types utilisés dans la fabrication des faisceaux de câbles automobiles	10,0	B5
8544.49.22	- - - - - Câbles électriques à isolation en matières plastiques présentant une âme d'un diamètre n'excédant pas 19,5 mm	15,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8544.49.23	- - - - - autres câbles électriques à isolation en matières plastiques	15,0	B5
8544.49.29	- - - - - autres	10,0	B5
8544.49.31	- - - - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, sous-marins	0,0	A
8544.49.32	- - - - autres, à isolation en matières plastiques	10,0	B5
8544.49.39	- - - - autres	10,0	B5
8544.49.41	- - - - Câbles à isolation en matières plastiques	10,0	B5
8544.49.49	- - - - autres	10,0	B5
8544.60.11	- - - Câbles à isolation en matières plastiques présentant une âme d'un diamètre inférieur à 22,7 mm	20,0	B5
8544.60.19	- - - autres	5,0	B5
8544.60.21	- - - Câbles à isolation en matières plastiques présentant une âme d'un diamètre inférieur à 22,7 mm	5,0	B5
8544.60.29	- - - autres	5,0	B5
8544.60.30	- - pour une tension excédant 66 kV	5,0	B5
8544.70.10	- - Câbles de téléphone, de télégraphe et de relais radio, sous-marins	0,0	A
8544.70.90	- - autres	0,0	A
8545.11.00	- - des types utilisés pour les fours	0,0	A
8545.19.00	- - autres	5,0	B5
8545.20.00	- Balais	5,0	B5
8545.90.00	- autres	5,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8546.10.00	- en verre	0,0	A
8546.20.10	-- Traversées de transformateurs et isolateurs de disjoncteurs	3,0	A
8546.20.90	-- autres	5,0	B5
8546.90.00	- autres	0,0	A
8547.10.00	- Pièces isolantes en céramique	0,0	A
8547.20.00	- Pièces isolantes en matières plastiques	0,0	A
8547.90.10	-- Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement	0,0	A
8547.90.90	-- autres	0,0	A
8548.10.12	--- des types utilisés pour les véhicules aériens	20,0	B5
8548.10.19	--- autres	20,0	B5
8548.10.22	--- de piles et batteries de piles électriques	20,0	B5
8548.10.23	--- d'accumulateurs électriques des types utilisés pour les véhicules aériens	20,0	B5
8548.10.29	--- autres	20,0	B5
8548.10.32	--- de piles et batteries de piles électriques	20,0	B5
8548.10.33	--- d'accumulateurs électriques des types utilisés pour les véhicules aériens	20,0	B5
8548.10.39	--- autres	20,0	B5
8548.10.91	--- de piles et batteries de piles électriques	20,0	B5
8548.10.92	--- d'accumulateurs électriques des types utilisés pour les véhicules aériens	20,0	B5
8548.10.99	--- autres	20,0	B5
8548.90.10	-- Capteurs d'images par contact, comprenant un élément photoconducteur, un condensateur de stockage de charges électriques, une source lumineuse de diodes émettrices de lumière, une matrice TFT (transistors en couches minces) et un condensateur de scannage capable de scanner du texte	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8548.90.20	-- Cartes imprimées équipées, y compris celles destinées à des connexions externes	0,0	A
8548.90.90	-- autres	0,0	A
8601.10.00	- à source extérieure d'électricité	0,0	A
8601.20.00	- à accumulateurs électriques	0,0	A
8602.10.00	- Locomotives diesel-électriques	0,0	A
8602.90.00	- autres	0,0	A
8603.10.00	- à source extérieure d'électricité	0,0	A
8603.90.00	- autres	0,0	A
8604.00.00	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	0,0	A
8605.00.00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 86.04)	0,0	A
8606.10.00	- Wagons-citernes et similaires	0,0	A
8606.30.00	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10	0,0	A
8606.91.00	-- couverts et fermés	0,0	A
8606.92.00	-- ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	0,0	A
8606.99.00	-- autres	0,0	A
8607.11.00	-- Bogies et bissels de traction	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8607.12.00	-- autres bogies et bissels	0,0	A
8607.19.00	-- autres, y compris les parties	0,0	A
8607.21.00	-- Freins à air comprimé et leurs parties	0,0	A
8607.29.00	-- autres	0,0	A
8607.30.00	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties	0,0	A
8607.91.00	-- de locomotives ou de locotracteurs	0,0	A
8607.99.00	-- autres	0,0	A
8608.00.20	- Appareils électromécaniques	0,0	A
8608.00.90	- autres	0,0	A
8609.00.00	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport	0,0	A
8701.10.11	--- pour usage agricole	30,0	B10
8701.10.19	--- autres	30,0	B10
8701.10.91	--- pour usage agricole	10,0	B10
8701.10.99	--- autres	10,0	B10
8701.20.10	-- en pièces détachées	5,0	B10
8701.20.90	-- autres	5,0	B10
8701.30.00	- Tracteurs à chenilles	0,0	A
8701.90.10	-- Tracteurs agricoles	5,0	B10
8701.90.90	-- autres	5,0	B10
8702.10.10	--- Voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8702.10.41	- - - - d'un poids en charge maximal d'au moins 6 t mais n'excédant pas 18 t	CKD	CKD
8702.10.49	- - - - autres	CKD	CKD
8702.10.50	- - - autres	CKD	CKD
8702.10.60	- - - Voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	70,0	B10
8702.10.71	- - - - d'un poids en charge maximal d'au moins 6 t mais n'excédant pas 18 t	5,0	B10
8702.10.79	- - - - autres	5,0	B10
8702.10.81	- - - - d'un poids en charge maximal d'au moins 6 t mais n'excédant pas 18 t	70,0	B10
8702.10.89	- - - - autres	70,0	B10
8702.10.90	- - - autres	70,0	B10
8702.90.12	- - - Voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	CKD	CKD
8702.90.13	- - - pour le transport de 30 personnes ou plus	CKD	CKD
8702.90.14	- - - autres autocars, autobus ou minibus	CKD	CKD
8702.90.19	- - - autres	CKD	CKD
8702.90.92	- - - Voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	70,0	B10
8702.90.93	- - - - spécialement conçus pour l'utilisation dans les aéroports	5,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8702.90.94	- - - - autres	70,0	B10
8702.90.95	- - - autres autocars, autobus ou minibus	70,0	B10
8702.90.99	- - - autres	70,0	B10
8703.10.10	- - Voiturettes de golf	78,0	B10
8703.10.90	- - autres	78,0	B10
8703.21.10	- - - Karts	78,0	B10
8703.21.22	- - - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.21.23	- - - - - autres	CKD	CKD
8703.21.24	- - - - - à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.21.29	- - - - - autres	78,0	B10
8703.21.31	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.21.39	- - - - autres	CKD	CKD
8703.21.91	- - - - Ambulances	15,0	B10
8703.21.92	- - - - Camping-cars	78,0	B10
8703.21.99	- - - - autres	78,0	B10
8703.22.11	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.22.19	- - - - autres	78,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.22.21	---- à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.22.29	---- autres	CKD	CKD
8703.22.91	---- Ambulances	15,0	B10
8703.22.92	---- Camping-cars	78,0	B10
8703.22.99	---- autres	78,0	B10
8703.23.10	--- Ambulances	15,0	B10
8703.23.21	---- en pièces détachées	CKD	CKD
8703.23.29	---- autres	15,0	B10
8703.23.31	---- en pièces détachées	CKD	CKD
8703.23.39	---- autres	15,0	B10
8703.23.40	--- Camping-cars	74,0	B10
8703.23.51	---- d'une cylindrée n'excédant pas 1 800 cm ³	CKD	CKD
8703.23.52	---- d'une cylindrée excédant 1 800 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³	CKD	CKD
8703.23.53	---- d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³	CKD	CKD
8703.23.54	---- d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.23.61	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 1 800 cm ³	78,0	B10
8703.23.62	- - - - d'une cylindrée excédant 1 800 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³	78,0	B10
8703.23.63	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³	78,0	B10
8703.23.64	- - - - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³	74,0	B10
8703.23.71	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 1 800 cm ³	CKD	CKD
8703.23.72	- - - - d'une cylindrée excédant 1 800 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³	CKD	CKD
8703.23.73	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³	CKD	CKD
8703.23.74	- - - - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³	CKD	CKD
8703.23.91	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 1 800 cm ³	78,0	B10
8703.23.92	- - - - d'une cylindrée excédant 1 800 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³	78,0	B10
8703.23.93	- - - - d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³	78,0	B10
8703.23.94	- - - - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³	74,0	B10
8703.24.10	- - - Ambulances	15,0	B9
8703.24.21	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.24.29	- - - - autres	15,0	B9
8703.24.31	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.24.39	- - - - autres	15,0	B9
8703.24.41	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.24.49	- - - - autres	CKD	CKD
8703.24.51	- - - - à quatre roues motrices	68,0	B9
8703.24.59	- - - - autres	74,0	B9
8703.24.70	- - - Camping-cars	74,0	B9
8703.24.81	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.24.89	- - - - autres	CKD	CKD
8703.24.91	- - - - à quatre roues motrices	68,0	B9
8703.24.99	- - - - autres	74,0	B9
8703.31.11	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.31.19	- - - - autres	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.31.20	- - - Voitures de tourisme (y compris breaks, SUV et voitures de sport, mais à l'exclusion des camionnettes), autres	78,0	B10
8703.31.40	- - - Ambulances	15,0	B10
8703.31.50	- - - Camping-cars	78,0	B10
8703.31.81	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.31.89	- - - - autres	CKD	CKD
8703.31.91	- - - - à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.31.99	- - - - autres	78,0	B10
8703.32.10	- - - Ambulances	15,0	B10
8703.32.21	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.32.29	- - - - autres	15,0	B10
8703.32.31	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.32.39	- - - - autres	15,0	B10
8703.32.42	- - - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.32.43	- - - - - autres	CKD	CKD
8703.32.44	- - - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.32.49	- - - - - autres	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.32.52	----- à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.32.53	----- autres	78,0	B10
8703.32.54	----- à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.32.59	----- autres	78,0	B10
8703.32.60	--- Camping-cars	78,0	B10
8703.32.71	----- à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.32.72	----- autres	CKD	CKD
8703.32.73	----- à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.32.79	----- autres	CKD	CKD
8703.32.92	----- à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.32.93	----- autres	78,0	B10
8703.32.94	----- à quatre roues motrices	78,0	B10
8703.32.99	----- autres	78,0	B10
8703.33.10	--- Ambulances	15,0	B9
8703.33.21	---- en pièces détachées	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.33.29	- - - - autres	15,0	B9
8703.33.31	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.33.39	- - - - autres	15,0	B9
8703.33.43	- - - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.33.44	- - - - - autres	CKD	CKD
8703.33.45	- - - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.33.49	- - - - - autres	CKD	CKD
8703.33.53	- - - - - à quatre roues motrices	78,0	B9
8703.33.54	- - - - - autres	78,0	B9
8703.33.55	- - - - - à quatre roues motrices	78,0	B9
8703.33.59	- - - - - autres	78,0	B9
8703.33.70	- - - Camping-cars	78,0	B9

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8703.33.81	- - - - à quatre roues motrices	CKD	CKD
8703.33.89	- - - - autres	CKD	CKD
8703.33.91	- - - - à quatre roues motrices	78,0	B9
8703.33.99	- - - - autres	78,0	B9
8703.90.11	- - - Ambulances	15,0	B10
8703.90.12	- - - Karts	78,0	B10
8703.90.13	- - - - en pièces détachées	CKD	CKD
8703.90.19	- - - - autres	78,0	B10
8703.90.50	- - - Voitures de tourisme (y compris breaks, SUV et voitures de sport, mais à l'exclusion des camionnettes), en pièces détachées	CKD	CKD
8703.90.70	- - - Voitures de tourisme (y compris breaks, SUV et voitures de sport, mais à l'exclusion des camionnettes), autres	78,0	B10
8703.90.80	- - - autres véhicules, en pièces détachées	CKD	CKD
8703.90.90	- - - autres	78,0	B10
8704.10.13	- - - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t	CKD	CKD
8704.10.14	- - - d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 10 t	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.10.15	- - - d'un poids en charge maximal excédant 10 t mais n'excédant pas 20 t	CKD	CKD
8704.10.16	- - - d'un poids en charge maximal excédant 20 t mais n'excédant pas 24 t	CKD	CKD
8704.10.17	- - - d'un poids en charge maximal excédant 24 t mais n'excédant pas 45 t	CKD	CKD
8704.10.18	- - - d'un poids en charge maximal excédant 45 t	CKD	CKD
8704.10.23	- - - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t	65,0	B10
8704.10.24	- - - d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 10 t	50,0	B10
8704.10.25	- - - d'un poids en charge maximal excédant 10 t mais n'excédant pas 20 t	30,0	B10
8704.10.26	- - - d'un poids en charge maximal excédant 20 t mais n'excédant pas 24 t	20,0	B10
8704.10.27	- - - d'un poids en charge maximal excédant 24 t mais n'excédant pas 45 t	10,0	B10
8704.10.28	- - - d'un poids en charge maximal excédant 45 t	0,0	A
8704.21.11	- - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.21.19	- - - - autres	CKD	CKD
8704.21.21	- - - - Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.21.22	- - - - Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.21.23	- - - - Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.21.24	- - - - Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.21.25	- - - - Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.21.29	- - - - autres	68,0	B10
8704.22.11	- - - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.22.19	- - - - - autres	CKD	CKD
8704.22.21	- - - - - Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.22.22	- - - - - Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.22.23	- - - - - Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.22.24	- - - - - Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.22.25	- - - - - Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.22.29	- - - - - autres	50,0	B10
8704.22.31	- - - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.22.39	- - - - - autres	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.22.41	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.22.42	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.22.43	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.22.44	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.22.45	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.22.51	----- autres, d'un poids en charge maximal excédant 6 t mais n'excédant pas 10 t	50,0	B10
8704.22.59	----- autres	30,0	B10
8704.23.11	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.23.19	----- autres	CKD	CKD
8704.23.21	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.23.22	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.23.23	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.23.24	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.23.25	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.23.29	----- autres	20,0	B10
8704.23.51	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.23.59	----- autres	CKD	CKD
8704.23.61	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.23.62	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.23.63	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.23.64	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.23.65	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.23.66	----- Tombereaux	10,0	B10
8704.23.69	----- autres	15,0	B10
8704.23.71	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.23.79	----- autres	CKD	CKD
8704.23.81	----- Camions frigorifiques	0,0	A
8704.23.82	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	0,0	A
8704.23.83	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	0,0	A
8704.23.84	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	0,0	A
8704.23.85	----- Camions à système de levage à crochet	0,0	A
8704.23.86	----- Tombereaux	0,0	A
8704.23.89	----- autres	0,0	A
8704.31.11	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.31.19	----- autres	CKD	CKD
8704.31.21	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.31.22	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.31.23	- - - - Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.31.24	- - - - Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.31.25	- - - - Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.31.29	- - - - autres	68,0	B10
8704.32.11	- - - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.32.19	- - - - - autres	CKD	CKD
8704.32.21	- - - - - Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.32.22	- - - - - Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.32.23	- - - - - Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.32.24	- - - - - Véhicules blindés	15,0	B10
8704.32.25	- - - - - Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.32.29	- - - - - autres	50,0	B10
8704.32.31	- - - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.32.39	----- autres	CKD	CKD
8704.32.41	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.32.42	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.32.43	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.32.44	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.32.45	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.32.46	----- autres, d'un poids en charge maximal excédant 6 t mais n'excédant pas 10 t	50,0	B10
8704.32.49	----- autres	30,0	B10
8704.32.51	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.32.59	----- autres	CKD	CKD
8704.32.61	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.32.62	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.32.63	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.32.64	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.32.65	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.32.69	----- autres	20,0	B10
8704.32.72	----- Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.32.79	----- autres	CKD	CKD
8704.32.81	----- Camions frigorifiques	15,0	B10
8704.32.82	----- Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	15,0	B10
8704.32.83	----- Véhicules à citerne; camions-bétonnières	15,0	B10
8704.32.84	----- Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	15,0	B10
8704.32.85	----- Camions à système de levage à crochet	15,0	B10
8704.32.86	----- Tombereaux	10,0	B10
8704.32.89	----- autres	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.32.91	- - - - - Camions frigorifiques	CKD	CKD
8704.32.92	- - - - - autres	CKD	CKD
8704.32.93	- - - - - Camions frigorifiques	0,0	A
8704.32.94	- - - - - Véhicules de collecte des ordures équipés d'un dispositif de compactage des ordures	0,0	A
8704.32.95	- - - - - Véhicules à citerne; camions-bétonnières	0,0	A
8704.32.96	- - - - - Véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur	0,0	A
8704.32.97	- - - - - Camions à système de levage à crochet	0,0	A
8704.32.98	- - - - - Tombereaux	0,0	A
8704.32.99	- - - - - autres	0,0	A
8704.90.10	- - en pièces détachées	CKD	CKD
8704.90.91	- - - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t	68,0	B10
8704.90.92	- - - d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 10 t	50,0	B10
8704.90.93	- - - d'un poids en charge maximal excédant 10 t mais n'excédant pas 20 t	30,0	B10
8704.90.94	- - - d'un poids en charge maximal excédant 20 t mais n'excédant pas 45 t	15,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8704.90.99	- - - autres	0,0	A
8705.10.00	- Camions-grues	0,0	A
8705.20.00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	0,0	A
8705.30.00	- Voitures de lutte contre l'incendie	0,0	A
8705.40.00	- Camions-bétonnières	15,0	B10
8705.90.50	- - Balayeuses de voirie; camions de vidange; hôpitaux mobiles; camions épandeurs de tous types	5,0	B10
8705.90.90	- - autres	0,0	A
8706.00.11	- - pour tracteurs agricoles des n ^{os} 8701.10 ou 8701.90	10,0	B7
8706.00.19	- - autres	10,0	B7
8706.00.21	- - pour voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	30,0	B7
8706.00.29	- - autres	30,0	B7
8706.00.31	- - pour karts et voiturettes de golf	32,0	B7
8706.00.32	- - pour ambulances	32,0	B7
8706.00.33	- - pour voitures de tourisme (y compris breaks, SUV et voitures de sport, mais à l'exclusion des camionnettes)	32,0	B7
8706.00.39	- - autres	32,0	B7
8706.00.40	- pour véhicules du n° 87.04	30,0	B7
8706.00.50	- pour véhicules du n° 87.05	10,0	B7
8707.10.10	- - pour karts et voiturettes de golf	32,0	B7
8707.10.20	- - pour ambulances	32,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8707.10.90	-- autres	32,0	B7
8707.90.10	-- pour véhicules du n° 87.01	10,0	B7
8707.90.21	--- pour voitures de tourisme (y compris les limousines à carrosserie allongée, mais à l'exclusion des autocars, autobus, minibus et camionnettes)	27,0	B7
8707.90.29	--- autres	27,0	B7
8707.90.30	-- pour véhicules du n° 87.05	10,0	B7
8707.90.90	-- autres	27,0	B7
8708.10.10	-- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.10.90	-- autres	20,0	B7
8708.21.00	-- Ceintures de sécurité	20,0	B7
8708.29.11	---- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.29.12	---- pour véhicules du n° 87.03	15,0	B7
8708.29.14	---- pour véhicules des n ^{os} 87.02 ou 87.04	15,0	B7
8708.29.19	---- autres	15,0	B7
8708.29.20	--- Parties de ceintures de sécurité	20,0	B7
8708.29.92	---- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.29.93	----- Garnitures intérieures; garde-boue	15,0	B7
8708.29.94	----- Tiges de capot	15,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8708.29.95	----- autres	15,0	B7
8708.29.96	----- Garnitures intérieures; garde-boue	15,0	B7
8708.29.97	----- Tiges de capot	15,0	B7
8708.29.98	----- autres	15,0	B7
8708.29.99	----- autres	15,0	B7
8708.30.10	-- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.30.21	--- Tambours de frein, disques de frein ou conduites de frein	20,0	B7
8708.30.29	--- autres	20,0	B7
8708.30.30	-- Tambours de frein, disques de frein ou conduites de frein pour véhicules des n°s 87.02 ou 87.04	10,0	B7
8708.30.90	-- autres	10,0	B7
8708.40.11	--- pour véhicules du n° 87.03	18,0	B7
8708.40.13	--- pour véhicules des n°s 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8708.40.14	--- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.40.19	--- autres	10,0	B7
8708.40.25	--- pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.40.26	--- pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.40.27	--- pour véhicules des n°s 87.04 ou 87.05	15,0	B7
8708.40.29	--- autres	15,0	B7
8708.40.91	--- pour véhicules du n° 87.01	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8708.40.92	- - - pour véhicules du n° 87.03	10,0	B7
8708.40.99	- - - autres	10,0	B7
8708.50.11	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.50.13	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.04 ou 87.05	7,0	B7
8708.50.15	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.50.19	- - - autres	10,0	B7
8708.50.25	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.50.26	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.50.27	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8708.50.29	- - - autres	10,0	B7
8708.50.91	- - - - Roues de couronne et pignons	10,0	B7
8708.50.92	- - - - autres	10,0	B7
8708.50.93	- - - pour véhicules du n° 87.03	10,0	B7
8708.50.99	- - - autres	5,0	B7
8708.70.15	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.70.16	- - - pour véhicules du n° 87.03	15,0	B7
8708.70.17	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.02 ou 87.04	20,0	B7
8708.70.19	- - - autres	20,0	B7
8708.70.21	- - - pour véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8708.70.22	- - - pour véhicules du n° 87.03	25,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8708.70.29	- - - autres	25,0	B7
8708.70.31	- - - pour véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8708.70.32	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.70.39	- - - autres	20,0	B7
8708.70.95	- - - pour véhicules du n° 87.01	25,0	B7
8708.70.96	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.02 ou 87.04	20,0	B7
8708.70.97	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.70.99	- - - pour véhicules du n° 87.05	20,0	B7
8708.80.15	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.80.16	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.80.17	- - - pour véhicules des n ^{os} 8704.10 ou 87.05	7,0	B7
8708.80.19	- - - autres	7,0	B7
8708.80.91	- - - pour véhicules du n° 87.01	10,0	B7
8708.80.92	- - - pour véhicules du n° 87.03	10,0	B7
8708.80.99	- - - autres	5,0	B7
8708.91.15	- - - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.91.16	- - - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.91.17	- - - - pour véhicules des n ^{os} 87.02 ou 87.04	10,0	B7
8708.91.19	- - - - autres	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8708.91.91	- - - - pour véhicules du n° 87.01	10,0	B7
8708.91.92	- - - - pour véhicules du n° 87.03	10,0	B7
8708.91.99	- - - - autres	10,0	B7
8708.92.10	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.92.20	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.92.40	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.02 ou 87.04	15,0	B7
8708.92.90	- - - autres	15,0	B7
8708.93.50	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.93.60	- - - pour véhicules du n° 87.03	20,0	B7
8708.93.70	- - - pour véhicules des n ^{os} 87.04 ou 87.05	10,0	B7
8708.93.90	- - - autres	10,0	B7
8708.94.10	- - - Volants avec coussins gonflables (airbags)	20,0	B7
8708.94.94	- - - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.94.95	- - - - pour véhicules du n° 87.03	25,0	B7
8708.94.99	- - - - autres	15,0	B7
8708.95.10	- - - Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags)	10,0	B7
8708.95.90	- - - Parties	10,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8708.99.10	- - - pour véhicules du n° 87.01	15,0	B7
8708.99.21	- - - - - Réservoirs à carburant	15,0	B7
8708.99.23	- - - - - Parties	15,0	B7
8708.99.30	- - - - - Pédales d'accélérateur, de frein ou d'embrayage	15,0	B7
8708.99.40	- - - - - Porte-batteries ou plateaux et supports pour ceux-ci	15,0	B7
8708.99.50	- - - - - Tuyères de radiateurs	15,0	B7
8708.99.61	- - - - - pour véhicules du n° 87.02	15,0	B7
8708.99.62	- - - - - pour véhicules du n° 87.03	17,0	B7
8708.99.63	- - - - - pour véhicules du n° 87.04	10,0	B7
8708.99.70	- - - - - autres	15,0	B7
8708.99.90	- - - autres	15,0	B7
8709.11.00	- - électriques	3,0	B7
8709.19.00	- - autres	3,0	B7
8709.90.00	- Parties	3,0	B7
8710.00.00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8711.10.12	- - - Cyclomoteurs et bicyclettes à moteur	75,0	B10
8711.10.13	- - - autres motocycles et scooters	75,0	B10
8711.10.19	- - - autres	75,0	B10
8711.10.92	- - - Cyclomoteurs et bicyclettes à moteur	75,0	B10
8711.10.93	- - - autres motocycles et scooters	75,0	B10
8711.10.99	- - - autres	75,0	B10
8711.20.10	- - Motocycles pour motocross	75,0	B10
ex 8711.20.10	- - Motocycles pour motocross, d'une cylindrée excédant 150 cm ³	75,0	B7
8711.20.20	- - Cyclomoteurs et bicyclettes à moteur	75,0	B10
ex 8711.20.20	- - Cyclomoteurs et bicyclettes à moteur, d'une cylindrée excédant 150 cm ³	75,0	B7
8711.20.31	- - - - d'une cylindrée excédant 150 cm ³ mais n'excédant pas 200 cm ³	75,0	B7
8711.20.32	- - - - d'une cylindrée excédant 200 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	75,0	B7
8711.20.39	- - - - autres	75,0	B7
8711.20.45	- - - - d'une cylindrée n'excédant pas 200 cm ³	75,0	B10
8711.20.49	- - - - autres	75,0	B7
8711.20.51	- - - - d'une cylindrée excédant 150 cm ³ mais n'excédant pas 200 cm ³	75,0	B7
8711.20.52	- - - - d'une cylindrée excédant 200 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	75,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8711.20.59	- - - - autres	75,0	B7
8711.20.90	- - - autres	75,0	B7
8711.30.10	- - Motocycles pour motocross	75,0	B7
8711.30.30	- - autres, en pièces détachées	75,0	B7
8711.30.90	- - autres	75,0	B7
8711.40.10	- - Motocycles pour motocross	75,0	B7
8711.40.20	- - autres, en pièces détachées	75,0	B7
8711.40.90	- - autres	75,0	B7
8711.50.20	- - en pièces détachées	75,0	B7
8711.50.90	- - autres	55,0	B7
8711.90.40	- - Side-cars	75,0	B10
8711.90.51	- - - Motocycles électriques	70,0	B10
8711.90.52	- - - autres, d'une cylindrée n'excédant pas 200 cm ³	70,0	B10
8711.90.53	- - - autres, d'une cylindrée excédant 200 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	70,0	B10
8711.90.54	- - - autres, d'une cylindrée excédant 500 cm ³	70,0	B10
8711.90.91	- - - Motocycles électriques	65,0	B10
8711.90.99	- - - autres	65,0	B10
8712.00.10	- Bicyclettes de course	5,0	B10
8712.00.20	- Bicyclettes pour enfants	45,0	B10
8712.00.30	- autres bicyclettes	45,0	B10
8712.00.90	- autres	45,0	B10
8713.10.00	- sans mécanisme de propulsion	0,0	A
8713.90.00	- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8714.10.10	-- Selles	35,0	B7
8714.10.20	-- Rayons et embouts	32,0	B7
8714.10.90	-- autres	32,0	B7
8714.20.11	--- d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 75 mm mais n'excédant pas 100 mm, à condition que la largeur de tout pneu ou roue qui l'équipe ne soit pas inférieure à 30 mm	0,0	A
8714.20.12	--- d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 100 mm mais n'excédant pas 250 mm, à condition que la largeur de tout pneu ou roue qui l'équipe ne soit pas inférieure à 30 mm	0,0	A
8714.20.19	--- autres	0,0	A
8714.20.90	-- autres	0,0	A
8714.91.10	--- pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.91.91	---- Parties pour fourches	40,0	B7
8714.91.99	---- autres	40,0	B7
8714.92.10	--- pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.92.90	--- autres	40,0	B7
8714.93.10	--- pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.93.90	--- autres	45,0	B7
8714.94.10	--- pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.94.90	--- autres	40,0	B7
8714.95.10	--- pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.95.90	--- autres	45,0	B7

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8714.96.10	- - - pour bicyclettes du n° 8712.00.20	45,0	B7
8714.96.90	- - - autres	45,0	B7
8714.99.11	- - - - Guidons, montants, garde-boue, réflecteurs, porte-bagages, câbles de commande, supports d'éclairage ou pattes de ferrure; autres accessoires	45,0	B7
8714.99.12	- - - - Plateaux et manivelles de pédalier; autres parties	45,0	B7
8714.99.91	- - - - Guidons, montants, garde-boue, réflecteurs, porte-bagages, câbles de commande, supports d'éclairage ou pattes de ferrure; autres accessoires	45,0	B7
8714.99.92	- - - - Plateaux et manivelles de pédalier; autres parties	45,0	B7
8715.00.00	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties	30,0	B10
8716.10.00	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	20,0	B10
8716.20.00	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	5,0	B10
8716.31.00	- - Citernes	5,0	B10
8716.39.40	- - - Remorques et semi-remorques agricoles	20,0	B10
8716.39.91	- - - - d'une capacité de charge (charge utile) excédant 200 t	5,0	B10
8716.39.99	- - - - autres	20,0	B10
8716.40.00	- autres remorques et semi-remorques	20,0	B10
8716.80.10	- - Charrettes et chariots, diables à sacs, chariots à main et véhicules similaires propulsés à la main des types utilisés dans les usines et ateliers, à l'exception des brouettes	20,0	B10
8716.80.20	- - Brouettes	20,0	B10

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8716.80.90	-- autres	20,0	B10
8716.90.13	--- pour appareils du n° 8716.20	15,0	B10
8716.90.19	--- autres	15,0	B10
8716.90.92	---- Roulettes, d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 100 mm mais n'excédant pas 250 mm, à condition que la largeur de tout pneu ou roue qui l'équipe excède 30 mm	15,0	B10
8716.90.93	---- autres	15,0	B10
8716.90.94	---- Rayons et embouts	15,0	B10
8716.90.95	---- Roulettes, pour véhicules du n° 8716.80.90, d'un diamètre (pneumatiques compris) excédant 100 mm mais n'excédant pas 250 mm, à condition que la largeur de tout pneu ou roue qui l'équipe excède 30 mm	15,0	B10
8716.90.96	---- autres roulettes	15,0	B10
8716.90.99	---- autres	15,0	B10
8801.00.00	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur	0,0	A
8802.11.00	-- d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	0,0	A
8802.12.00	-- d'un poids à vide excédant 2 000 kg	0,0	A
8802.20.10	-- Avions	0,0	A
8802.20.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8802.30.10	-- Avions	0,0	A
8802.30.90	-- autres	0,0	A
8802.40.10	-- Avions	0,0	A
8802.40.90	-- autres	0,0	A
8802.60.00	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	0,0	A
8803.10.00	- Hélices et rotors, et leurs parties	0,0	A
8803.20.00	- Trains d'atterrissage et leurs parties	0,0	A
8803.30.00	- autres parties d'avions ou d'hélicoptères	0,0	A
8803.90.10	-- de satellites de télécommunications	0,0	A
8803.90.20	-- de montgolfières, planeurs ou parapentes	0,0	A
8803.90.90	-- autres	0,0	A
8804.00.10	- Rotochutes et leurs parties	0,0	A
8804.00.90	- autres	0,0	A
8805.10.00	- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	0,0	A
8805.21.00	-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	0,0	A
8805.29.10	--- Appareils au sol d'entraînement au vol	0,0	A
8805.29.90	--- autres	0,0	A
8901.10.10	-- d'une jauge brute n'excédant pas 26	10,0	B5
8901.10.20	-- d'une jauge brute excédant 26 mais n'excédant pas 500	10,0	B5
8901.10.60	-- d'une jauge brute excédant 500 mais n'excédant pas 1 000	10,0	B5
8901.10.70	-- d'une jauge brute excédant 1 000 mais n'excédant pas 4 000	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8901.10.80	-- d'une jauge brute excédant 4 000 mais n'excédant pas 5 000	10,0	B5
8901.10.90	-- d'une jauge brute excédant 5 000	5,0	B5
8901.20.50	-- d'une jauge brute n'excédant pas 5 000	10,0	B5
8901.20.70	-- d'une jauge brute excédant 5 000 mais n'excédant pas 50 000	0,0	A
8901.20.80	-- d'une jauge brute excédant 50 000	0,0	A
8901.30.50	-- d'une jauge brute n'excédant pas 5 000	10,0	B5
8901.30.70	-- d'une jauge brute excédant 5 000 mais n'excédant pas 50 000	0,0	A
8901.30.80	-- d'une jauge brute excédant 50 000	0,0	A
8901.90.11	--- d'une jauge brute n'excédant pas 26	10,0	B5
8901.90.12	--- d'une jauge brute excédant 26 mais n'excédant pas 500	10,0	B5
8901.90.14	--- d'une jauge brute excédant 500	10,0	B5
8901.90.31	--- d'une jauge brute n'excédant pas 26	10,0	B5
8901.90.32	--- d'une jauge brute excédant 26 mais n'excédant pas 500	10,0	B5
8901.90.33	--- d'une jauge brute excédant 500 mais n'excédant pas 1 000	10,0	B5
8901.90.34	--- d'une jauge brute excédant 1 000 mais n'excédant pas 4 000	10,0	B5
8901.90.35	--- d'une jauge brute excédant 4 000 mais n'excédant pas 5 000	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8901.90.36	- - - d'une jauge brute excédant 5 000 mais n'excédant pas 50 000	0,0	A
8901.90.37	- - - d'une jauge brute excédant 50 000	0,0	A
8902.00.21	- - d'une jauge brute n'excédant pas 26	10,0	B10
8902.00.22	- - d'une jauge brute excédant 26 mais n'excédant pas 40	10,0	B10
8902.00.23	- - d'une jauge brute excédant 40 mais n'excédant pas 250	10,0	B10
8902.00.24	- - d'une jauge brute excédant 250 mais n'excédant pas 1 000	5,0	B10
8902.00.25	- - d'une jauge brute excédant 1 000 mais n'excédant pas 4 000	5,0	B10
8902.00.26	- - d'une jauge brute excédant 4 000	0,0	A
8902.00.91	- - d'une jauge brute n'excédant pas 26	10,0	B10
8902.00.92	- - d'une jauge brute excédant 26 mais n'excédant pas 40	10,0	B10
8902.00.93	- - d'une jauge brute excédant 40 mais n'excédant pas 250	10,0	B10
8902.00.94	- - d'une jauge brute excédant 250 mais n'excédant pas 1 000	5,0	B10
8902.00.95	- - d'une jauge brute excédant 1 000 mais n'excédant pas 4 000	5,0	B10
8902.00.96	- - d'une jauge brute excédant 4 000	0,0	A
8903.10.00	- Bateaux gonflables	10,0	B5
8903.91.00	- - Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	10,0	B5
8903.92.00	- - Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	10,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
8903.99.00	-- autres	10,0	B5
8904.00.10	- d'une jauge brute n'excédant pas 26	5,0	B5
8904.00.31	-- d'une puissance n'excédant pas 4 000 hp	5,0	B5
8904.00.39	-- autres	0,0	A
8905.10.00	- Bateaux-dragueurs	5,0	B5
8905.20.00	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	5,0	B5
8905.90.10	-- Docks flottants	5,0	B5
8905.90.90	-- autres	5,0	B5
8906.10.00	- Navires de guerre	0,0	A
8906.90.10	-- d'un volume déplacé n'excédant pas 30 t	5,0	B5
8906.90.20	-- d'un volume déplacé excédant 30 t mais n'excédant pas 300 t	5,0	B5
8906.90.90	-- autres	0,0	A
8907.10.00	- Radeaux gonflables	5,0	B5
8907.90.10	-- Bouées	0,0	A
8907.90.90	-- autres	0,0	A
8908.00.00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	0,0	A
9001.10.10	-- pour télécommunications et autres utilisations électriques	0,0	A
9001.10.90	-- autres	0,0	A
9001.20.00	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	0,0	A
9001.30.00	- Verres de contact	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9001.40.00	- Verres de lunetterie en verre	5,0	A
9001.50.00	- Verres de lunetterie en autres matières	0,0	A
9001.90.10	-- pour appareils photographiques ou caméras et projecteurs cinématographiques	0,0	A
9001.90.90	-- autres	0,0	A
9002.11.10	--- pour projecteurs cinématographiques	0,0	A
9002.11.90	--- autres	0,0	A
9002.19.00	-- autres	0,0	A
9002.20.10	-- pour projecteurs cinématographiques	0,0	A
9002.20.20	-- pour caméras cinématographiques, appareils photographiques et autres projecteurs	0,0	A
9002.20.30	-- pour télescopes ou microscopes	0,0	A
9002.20.90	-- autres	0,0	A
9002.90.20	-- pour projecteurs cinématographiques	0,0	A
9002.90.30	-- pour caméras cinématographiques, appareils photographiques et autres projecteurs	0,0	A
9002.90.90	-- autres	0,0	A
9003.11.00	-- en matières plastiques	10,0	B3
9003.19.00	-- en autres matières	10,0	B3
9003.90.00	- Parties	10,0	B3
9004.10.00	- Lunettes solaires	20,0	B3
9004.90.10	-- Lunettes correctrices	0,0	A
9004.90.50	-- Lunettes de protection	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9004.90.90	-- autres	20,0	B3
9005.10.00	- Jumelles	0,0	A
9005.80.10	-- Instruments d'astronomie, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	0,0	A
9005.80.90	-- autres	0,0	A
9005.90.10	-- pour instruments d'astronomie, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	0,0	A
9005.90.90	-- autres	0,0	A
9006.10.10	-- Phototraceurs laser	0,0	A
9006.10.90	-- autres	0,0	A
9006.30.00	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	0,0	A
9006.40.00	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	25,0	B3
9006.51.00	-- à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	25,0	B3
9006.52.00	-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	15,0	B3
9006.53.00	-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	10,0	B3
9006.59.10	--- Phototraceurs ou systèmes d'exposition directe de films avec processeur de tramage	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9006.59.90	- - - autres	0,0	A
9006.61.00	- - Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)	20,0	B3
9006.69.00	- - autres	20,0	B3
9006.91.10	- - - pour phototraceurs du n° 9006.10.10	0,0	A
9006.91.30	- - - autres, pour appareils photographiques des n ^{os} 9006.40 à 9006.53	15,0	B3
9006.91.90	- - - autres	0,0	A
9006.99.10	- - - pour appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie	15,0	B3
9006.99.90	- - - autres	15,0	B3
9007.10.00	- Caméras	0,0	A
9007.20.10	- - pour films d'une largeur de moins de 16 mm	0,0	A
9007.20.90	- - autres	0,0	A
9007.91.00	- - de caméras	0,0	A
9007.92.00	- - de projecteurs	0,0	A
9008.50.10	- - Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	0,0	A
9008.50.90	- - autres	0,0	A
9008.90.20	- - d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	0,0	A
9008.90.90	- - autres	0,0	A
9010.10.00	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	5,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9010.50.10	-- Appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les substrats sensibilisés pour la fabrication de circuits imprimés	5,0	A
9010.50.90	-- autres	5,0	A
9010.60.10	-- de 300 pouces ou plus	0,0	A
9010.60.90	-- autres	5,0	A
9010.90.10	-- d'appareils des n ^{os} 9010.10 ou 9010.60	0,0	A
9010.90.30	-- Parties et accessoires d'appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les substrats sensibilisés pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
9010.90.90	-- autres	0,0	A
9011.10.00	- Microscopes stéréoscopiques	0,0	A
9011.20.00	- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	0,0	A
9011.80.00	- autres microscopes	0,0	A
9011.90.00	- Parties et accessoires	0,0	A
9012.10.00	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	0,0	A
9012.90.00	- Parties et accessoires	0,0	A
9013.10.00	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9013.20.00	- Lasers, autres que les diodes laser	0,0	A
9013.80.10	-- Appareils de vérification et de réparation optiques des défauts des circuits imprimés et des cartes imprimées équipées	0,0	A
9013.80.20	-- Dispositifs à cristaux liquides	0,0	A
9013.80.90	-- autres	0,0	A
9013.90.10	-- Parties et accessoires de dispositifs du n° 9013.20	0,0	A
9013.90.50	-- de dispositifs du n° 9013.80.20	0,0	A
9013.90.60	-- de dispositifs du n° 9013.80.10	0,0	A
9013.90.90	-- autres	0,0	A
9014.10.00	- Boussoles, y compris les compas de navigation	0,0	A
9014.20.00	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	0,0	A
9014.80.10	-- des types utilisés sur les navires, incorporant une machine automatique de traitement de l'information ou travaillant en liaison avec une telle machine	0,0	A
9014.80.90	-- autres	0,0	A
9014.90.10	-- d'instruments et appareils, des types utilisés sur les navires, travaillant en liaison avec une machine automatique de traitement de l'information	0,0	A
9014.90.90	-- autres	0,0	A
9015.10.10	-- des types utilisés en photographie ou cinématographie	0,0	A
9015.10.90	-- autres	0,0	A
9015.20.00	- Théodolites et tachéomètres	0,0	A
9015.30.00	- Niveaux	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9015.40.00	- Instruments et appareils de photogrammétrie	0,0	A
9015.80.10	- - Appareils de radiosondage et appareils de mesure de radiovent	0,0	A
9015.80.90	- - autres	0,0	A
9015.90.00	- Parties et accessoires	0,0	A
9016.00.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids	10,0	B3
9017.10.10	- - Traceurs	0,0	A
9017.10.90	- - autres	0,0	A
9017.20.10	- - Règles	5,0	A
9017.20.30	- - Appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les substrats sensibilisés pour la fabrication de circuits imprimés	5,0	A
9017.20.40	- - Phototraceurs pour la fabrication de circuits imprimés	5,0	A
9017.20.50	- - autres traceurs	0,0	A
9017.20.90	- - autres	5,0	A
9017.30.00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	0,0	A
9017.80.00	- autres instruments	5,0	A
9017.90.20	- - Parties et accessoires d'appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les substrats sensibilisés pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
9017.90.30	- - Parties et accessoires de phototraceurs pour la fabrication de circuits imprimés	0,0	A
9017.90.40	- - Parties et accessoires, y compris cartes imprimées équipées, d'autres traceurs	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9017.90.90	-- autres	0,0	A
9018.11.00	-- Électrocardiographes	0,0	A
9018.12.00	-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0,0	A
9018.13.00	-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0,0	A
9018.14.00	-- Appareils de scintigraphie	0,0	A
9018.19.00	-- autres	0,0	A
9018.20.00	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	0,0	A
9018.31.10	--- Seringues jetables	0,0	A
9018.31.90	--- autres	0,0	A
9018.32.00	-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	0,0	A
9018.39.10	--- Cathéters	0,0	A
9018.39.90	--- autres	0,0	A
9018.41.00	-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0,0	A
9018.49.00	-- autres	0,0	A
9018.50.00	- autres instruments et appareils d'ophtalmologie	0,0	A
9018.90.20	-- Sets pour administration par voie intraveineuse	0,0	A
9018.90.30	-- Instruments et appareils électroniques	0,0	A
9018.90.90	-- autres	0,0	A
9019.10.10	-- électroniques	0,0	A
9019.10.90	-- autres	0,0	A
9019.20.00	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	0,0	A
9020.00.00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	0,0	A
9021.10.00	- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9021.21.00	-- Dents artificielles	0,0	A
9021.29.00	-- autres	0,0	A
9021.31.00	-- Prothèses articulaires	0,0	A
9021.39.00	-- autres	0,0	A
9021.40.00	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0,0	A
9021.50.00	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0,0	A
9021.90.00	- autres	0,0	A
9022.12.00	-- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0,0	A
9022.13.00	-- autres, pour l'art dentaire	0,0	A
9022.14.00	-- autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0,0	A
9022.19.10	--- Appareils à rayons X pour l'inspection physique des joints brasés sur les circuits imprimés	0,0	A
9022.19.90	--- autres	0,0	A
9022.21.00	-- à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0,0	A
9022.29.00	-- pour autres usages	0,0	A
9022.30.00	- Tubes à rayons X	0,0	A
9022.90.10	-- Parties et accessoires d'appareils à rayons X pour l'inspection physique des joints brasés sur les circuits imprimés	0,0	A
9022.90.90	-- autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9023.00.00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois	0,0	A
9024.10.10	-- électriques	0,0	A
9024.10.20	-- non électriques	0,0	A
9024.80.10	-- électriques	0,0	A
9024.80.20	-- non électriques	0,0	A
9024.90.10	-- pour machines et appareils électriques	0,0	A
9024.90.20	-- pour machines et appareils non électriques	0,0	A
9025.11.00	-- à liquide, à lecture directe	0,0	A
9025.19.11	---- Thermomètres pour véhicules automobiles	0,0	A
9025.19.19	---- autres	0,0	A
9025.19.20	--- non électriques	0,0	A
9025.80.20	-- électriques	0,0	A
9025.80.30	-- non électriques	0,0	A
9025.90.10	-- pour instruments électriques	0,0	A
9025.90.20	-- pour instruments non électriques	0,0	A
9026.10.10	-- Indicateurs de niveau pour véhicules automobiles, électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9026.10.20	-- Indicateurs de niveau pour véhicules automobiles, non électriques	0,0	A
9026.10.30	-- autres, électriques	0,0	A
9026.10.90	-- autres, non électriques	0,0	A
9026.20.10	-- Manomètres pour véhicules automobiles, électriques	0,0	A
9026.20.20	-- Manomètres pour véhicules automobiles, non électriques	0,0	A
9026.20.30	-- autres, électriques	0,0	A
9026.20.40	-- autres, non électriques	0,0	A
9026.80.10	-- électriques	0,0	A
9026.80.20	-- non électriques	0,0	A
9026.90.10	-- pour instruments et appareils électriques	0,0	A
9026.90.20	-- pour instruments et appareils non électriques	0,0	A
9027.10.10	-- électriques	0,0	A
9027.10.20	-- non électriques	0,0	A
9027.20.10	-- électriques	0,0	A
9027.20.20	-- non électriques	0,0	A
9027.30.10	-- électriques	0,0	A
9027.30.20	-- non électriques	0,0	A
9027.50.10	-- électriques	0,0	A
9027.50.20	-- non électriques	0,0	A
9027.80.10	-- Posemètres	0,0	A
9027.80.30	-- autres, électriques	0,0	A
9027.80.40	-- autres, non électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9027.90.10	-- Parties et accessoires, y compris les cartes imprimées équipées, pour appareils du n° 90.27, autres qu'analyseurs de gaz ou de fumées ou microtomes	0,0	A
9027.90.91	--- électriques	0,0	A
9027.90.99	--- autres	0,0	A
9028.10.10	-- Compteurs de gaz, des types montés sur les réservoirs à gaz	10,0	B3
9028.10.90	-- autres	0,0	A
9028.20.20	-- Compteurs d'eau	10,0	B3
9028.20.90	-- autres	0,0	A
9028.30.10	-- Compteurs de consommation d'électricité	25,0	B3
9028.30.90	-- autres	25,0	B3
9028.90.10	-- Enveloppes ou corps de compteurs d'eau	0,0	A
9028.90.90	-- autres	0,0	A
9029.10.20	-- Taximètres	20,0	B3
9029.10.90	-- autres	0,0	A
9029.20.10	-- Indicateurs de vitesse pour véhicules automobiles	20,0	B3
9029.20.20	-- Tachymètres pour véhicules automobiles	0,0	A
9029.20.90	-- autres	0,0	A
9029.90.10	-- d'appareils du n° 9029.10 ou de stroboscopes du n° 9029.20	0,0	A
9029.90.20	-- d'autres appareils du n° 9029.20	0,0	A
9030.10.00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	0,0	A
9030.20.00	- Oscilloscopes et oscillographes	0,0	A
9030.31.00	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur	0,0	A
9030.32.00	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9030.33.10	- - - Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance sur les circuits imprimés ou cartes imprimées équipées, sans dispositif enregistreur	0,0	A
9030.33.20	- - - Instruments et appareils de mesure de l'impédance destinés à donner un avertissement visuel et/ou sonore des conditions de décharge électrostatique susceptibles de détériorer les circuits électroniques; appareils pour l'essai des dispositifs de contrôle électrostatiques et des dispositifs/appareils de mise à la terre électrostatique	0,0	A
9030.33.30	- - - Ampèremètres et voltmètres pour véhicules automobiles	0,0	A
9030.33.90	- - - autres	0,0	A
9030.39.00	- - autres, avec dispositif enregistreur	0,0	A
9030.40.00	- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsionmètres, psophomètres, par exemple)	0,0	A
9030.82.10	- - - Testeurs de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	0,0	A
9030.82.90	- - - autres	0,0	A
9030.84.10	- - - Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques sur les circuits imprimés ou cartes imprimées équipées, avec dispositif enregistreur	0,0	A
9030.84.90	- - - autres	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9030.89.10	- - - Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques sur les circuits imprimés ou cartes imprimées équipées, sans dispositif enregistreur, autres que ceux relevant du n° 9030.39	0,0	A
9030.89.90	- - - autres	0,0	A
9030.90.10	- - Parties et accessoires, y compris cartes imprimées équipées, d'appareils des n°s 9030.40 ou 9030.82	0,0	A
9030.90.30	- - Parties et accessoires d'instruments et appareils optiques pour la mesure ou le contrôle de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
9030.90.40	- - Parties et accessoires d'instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques sur les circuits imprimés ou cartes imprimées équipées	0,0	A
9030.90.90	- - autres	0,0	A
9031.10.10	- - électriques	0,0	A
9031.10.20	- - non électriques	0,0	A
9031.20.10	- - électriques	0,0	A
9031.20.20	- - non électriques	0,0	A
9031.41.00	- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9031.49.10	- - - Instruments et appareils optiques pour la mesure du niveau de contamination par des particules de la surface des disques à semi-conducteur	0,0	A
9031.49.20	- - - Appareils de vérification et de réparation optiques des défauts des circuits imprimés et des cartes imprimées équipées	0,0	A
9031.49.30	- - - Instruments et appareils optiques pour la mesure ou le contrôle de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A
9031.49.90	- - - autres	0,0	A
9031.80.10	- - Testeurs de câbles	0,0	A
9031.80.90	- - autres	0,0	A
9031.90.11	- - - Parties et accessoires, y compris cartes imprimées équipées, d'instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur ou pour la mesure du niveau de contamination par des particules de la surface des disques à semi-conducteur	0,0	A
9031.90.12	- - - d'appareils de vérification et de réparation optiques des défauts des circuits imprimés et des cartes imprimées équipées	0,0	A
9031.90.13	- - - d'instruments et appareils optiques pour la mesure ou le contrôle de circuits imprimés ou de cartes imprimées équipées	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9031.90.19	- - - autres	0,0	A
9031.90.20	- - pour équipements non électriques	0,0	A
9032.10.10	- - électriques	0,0	A
9032.10.20	- - non électriques	0,0	A
9032.20.10	- - électriques	20,0	B3
9032.20.20	- - non électriques	20,0	B3
9032.81.00	- - hydrauliques ou pneumatiques	0,0	A
9032.89.10	- - - Instruments et appareils incorporant une machine automatique de traitement de l'information ou travaillant en liaison avec une telle machine, pour la régulation ou le contrôle automatiques des systèmes de propulsion, de ballast ou de manutention de la cargaison des navires	0,0	A
9032.89.20	- - - Instruments et appareils automatiques pour la régulation ou le contrôle des solutions chimiques ou électrochimiques dans la fabrication des circuits imprimés	0,0	A
9032.89.31	- - - - Unités automatiques de régulation de la tension (stabilisateurs)	5,0	A
9032.89.39	- - - - autres	0,0	A
9032.89.90	- - - autres	0,0	A
9032.90.10	- - d'appareils du n° 9032.89.10	0,0	A
9032.90.20	- - d'appareils du n° 9032.89.20	0,0	A
9032.90.30	- - d'autres appareils électriques	0,0	A
9032.90.90	- - autres	0,0	A
9033.00.10	- pour équipements électriques	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9033.00.20	- pour équipements non électriques	0,0	A
9101.11.00	-- à affichage mécanique seulement	15,0	B7
9101.19.00	-- autres	20,0	B7
9101.21.00	-- à remontage automatique	15,0	B7
9101.29.00	-- autres	20,0	B7
9101.91.00	-- électriques	20,0	B7
9101.99.00	-- autres	20,0	B7
9102.11.00	-- à affichage mécanique seulement	15,0	B7
9102.12.00	-- à affichage optoélectronique seulement	20,0	B7
9102.19.00	-- autres	20,0	B7
9102.21.00	-- à remontage automatique	15,0	B7
9102.29.00	-- autres	20,0	B7
9102.91.10	--- Chronomètres	20,0	B7
9102.91.90	--- autres	20,0	B7
9102.99.00	-- autres	20,0	B7
9103.10.00	- électriques	20,0	B5
9103.90.00	- autres	20,0	B5
9104.00.10	- pour véhicules	10,0	B5
9104.00.20	- pour véhicules aériens	0,0	A
9104.00.30	- pour navires	0,0	A
9104.00.90	- autres	0,0	A
9105.11.00	-- électriques	25,0	B5
9105.19.00	-- autres	25,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9105.21.00	-- électriques	25,0	B5
9105.29.00	-- autres	25,0	B5
9105.91.10	--- Chronomètres de marine	10,0	B5
9105.91.90	--- autres	25,0	B5
9105.99.10	--- Chronomètres de marine	10,0	B5
9105.99.90	--- autres	25,0	B5
9106.10.00	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	5,0	A
9106.90.10	-- Parcmètres	5,0	A
9106.90.90	-- autres	5,0	A
9107.00.00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	5,0	A
9108.11.00	-- à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	20,0	B5
9108.12.00	-- à affichage optoélectronique seulement	20,0	B5
9108.19.00	-- autres	20,0	B5
9108.20.00	- à remontage automatique	20,0	B5
9108.90.00	- autres	20,0	B5
9109.10.00	- électriques	20,0	B5
9109.90.00	- autres	20,0	B5
9110.11.00	-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	20,0	B5
9110.12.00	-- Mouvements incomplets, assemblés	20,0	B5
9110.19.00	-- Ébauches	20,0	B5
9110.90.00	- autres	20,0	B5

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9111.10.00	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	20,0	B5
9111.20.00	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	20,0	B5
9111.80.00	- autres boîtes	20,0	B5
9111.90.00	- Parties	20,0	B5
9112.20.00	- Cages et cabinets	20,0	B5
9112.90.00	- Parties	20,0	B5
9113.10.00	- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	20,0	B5
9113.20.00	- en métaux communs, même dorés ou argentés	20,0	B5
9113.90.00	- autres	20,0	B5
9114.10.00	- Ressorts, y compris les spiraux	20,0	B5
9114.30.00	- Cadrans	20,0	B5
9114.40.00	- Platines et ponts	20,0	B5
9114.90.00	- autres	20,0	B5
9201.10.00	- Pianos droits	3,0	A
9201.20.00	- Pianos à queue	3,0	A
9201.90.00	- autres	3,0	A
9202.10.00	- à cordes frottées à l'aide d'un archet	3,0	A
9202.90.00	- autres	3,0	A
9205.10.00	- Instruments dits «cuivres»	3,0	A
9205.90.10	- - Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	3,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9205.90.90	-- autres	3,0	A
9206.00.00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	3,0	A
9207.10.00	- Instruments à clavier, autres que les accordéons	5,0	A
9207.90.00	- autres	3,0	A
9208.10.00	- Boîtes à musique	3,0	A
9208.90.10	-- Appaux, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche	3,0	A
9208.90.90	-- autres	3,0	A
9209.30.00	- Cordes harmoniques	3,0	A
9209.91.10	--- Dos complets, claviers et cadres métalliques pour pianos droits	3,0	A
9209.91.90	--- autres	3,0	A
9209.92.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	3,0	A
9209.94.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	3,0	A
9209.99.00	-- autres	3,0	A
9301.10.00	- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)	0,0	A
9301.20.00	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	0,0	A
9301.90.00	- autres	0,0	A
9302.00.00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n ^{os} 93.03 ou 93.04	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9303.10.00	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	0,0	A
9303.20.00	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse	0,0	A
9303.30.00	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	0,0	A
9303.90.00	- autres	0,0	A
9304.00.10	- Fusils, carabines et pistolets à air comprimé	30,0	B10
9304.00.90	- autres	0,0	A
9305.10.00	- de revolvers ou pistolets	0,0	A
9305.20.00	- de fusils ou carabines du n° 93.03	0,0	A
9305.91.10	- - - en cuir ou en matières textiles	0,0	A
9305.91.90	- - - autres	0,0	A
9305.99.11	- - - - en cuir ou en matières textiles	0,0	A
9305.99.19	- - - - autres	0,0	A
9305.99.91	- - - - en cuir ou en matières textiles	30,0	B10
9305.99.99	- - - - autres	30,0	B10
9306.21.00	- - Cartouches	0,0	A
9306.29.00	- - autres	0,0	A
9306.30.11	- - - Cartouches de calibre 22	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9306.30.19	- - - autres	0,0	A
9306.30.20	- - Cartouches à riveter ou outils similaires ou pour pistolets d'abattage à cheville et leurs parties	0,0	A
9306.30.91	- - - Cartouches de calibre 22	0,0	A
9306.30.99	- - - autres	0,0	A
9306.90.00	- autres	0,0	A
9307.00.00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	5,0	B10
9401.10.00	- Sièges des types utilisés pour les véhicules aériens	0,0	A
9401.20.10	- - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	25,0	B3
9401.20.90	- - autres	25,0	B3
9401.30.00	- Sièges pivotants, ajustables en hauteur	25,0	B3
9401.40.00	- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	25,0	B3
9401.51.00	- - en bambou ou en rotin	25,0	B3
9401.59.00	- - autres	25,0	B3
9401.61.00	- - rembourrés	25,0	B3
9401.69.00	- - autres	25,0	B3
9401.71.00	- - rembourrés	25,0	B3
9401.79.00	- - autres	25,0	B3
9401.80.00	- autres sièges	25,0	B3
9401.90.10	- - de sièges du n° 9401.10.00	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9401.90.31	- - - Renforts d'appuie-tête pour sièges du n° 9401.20.10	20,0	B3
9401.90.39	- - - autres	20,0	B3
9401.90.40	- - de sièges du n° 9401.30.00	20,0	B3
9401.90.92	- - - en matières plastiques	20,0	B3
9401.90.99	- - - autres	20,0	B3
9402.10.10	- - Fauteuils de dentistes et leurs parties	0,0	A
9402.10.30	- - Fauteuils de coiffeurs et sièges similaires, et leurs parties	0,0	A
9402.10.90	- - autres	0,0	A
9402.90.10	- - Meubles spécialement conçus pour des usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires et leurs parties	0,0	A
9402.90.90	- - autres	0,0	A
9403.10.00	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	20,0	B3
9403.20.10	- - Hottes de laboratoire	15,0	B3
9403.20.90	- - autres	10,0	B3
9403.30.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	25,0	B3
9403.40.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	25,0	B3
9403.50.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	25,0	B3
9403.60.10	- - Hottes de laboratoire	20,0	B3
9403.60.90	- - autres	10,0	B3
9403.70.10	- - Trotte-bébé	25,0	B3
9403.70.20	- - Hottes de laboratoire	20,0	B3
9403.70.90	- - autres	20,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9403.81.00	- - en bambou ou en rotin	25,0	B3
9403.89.10	- - - Hottes de laboratoire	20,0	B3
9403.89.90	- - - autres	25,0	B3
9403.90.10	- - de trotte-bébé du n° 9403.70.10	20,0	B3
9403.90.90	- - autres	20,0	B3
9404.10.00	- Sommier	25,0	B3
9404.21.00	- - en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	25,0	B3
9404.29.10	- - - Matelas à ressorts	25,0	B3
9404.29.20	- - - autres, pour hyperthermie/hypothermie	25,0	B3
9404.29.90	- - - autres	25,0	B3
9404.30.00	- Sacs de couchage	25,0	B3
9404.90.10	- - Couvre-pieds, couvre-lits et protège-matelas	20,0	B3
9404.90.90	- - autres	20,0	B3
9405.10.20	- - Lampes pour salles d'opération	0,0	A
9405.10.30	- - - Spots	5,0	B3
9405.10.40	- - - Appareils d'éclairage fluorescents	30,0	B3
9405.10.90	- - - autres	30,0	B3
9405.20.10	- - Lampes pour salles d'opération	0,0	A
9405.20.90	- - autres	25,0	B3
9405.30.00	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	25,0	B3
9405.40.20	- - Projecteurs orientables	25,0	B3
9405.40.40	- - autres projecteurs	5,0	B3
9405.40.50	- - autres, des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics	20,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9405.40.60	-- autres éclairages extérieurs	20,0	B3
9405.40.70	-- Lampes de balisage d'aérodrome à feux fixes; lampes pour véhicules pour voies ferrées, locomotives, véhicules aériens, navires ou phares, en métaux communs	5,0	B3
9405.40.80	-- Voyants lumineux avec accessoires pour appareils domestiques électrothermiques du n° 85.16	10,0	B3
9405.40.91	--- Lampes frontale à dispositif serre-tête à fibre optique, des types conçus pour un usage médical	0,0	A
9405.40.99	--- autres	10,0	B3
9405.50.11	--- en laiton, des types utilisés pour des rites religieux	25,0	B3
9405.50.19	--- autres	25,0	B3
9405.50.40	-- Lampes-tempêtes	25,0	B3
9405.50.90	-- autres	5,0	B3
9405.60.10	-- Panneaux d'avertissement, plaques indicatrices, panneaux de signalisation routière	20,0	B3
9405.60.90	-- autres	20,0	B3
9405.91.10	--- pour lampes pour salles d'opération	0,0	A
9405.91.20	--- pour projecteurs	5,0	B3
9405.91.40	--- Globes ou cylindres	20,0	B3
9405.91.50	--- pour projecteurs orientables	20,0	B3
9405.91.90	--- autres	5,0	B3
9405.92.10	--- pour lampes pour salles d'opération	0,0	A

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9405.92.20	- - - pour projecteurs	5,0	B3
9405.92.30	- - - pour projecteurs orientables	20,0	B3
9405.92.90	- - - autres	5,0	B3
9405.99.10	- - - Abat-jours en matières textiles	20,0	B3
9405.99.20	- - - Abat-jours en autres matières	20,0	B3
9405.99.30	- - - de lampes des n ^{os} 9405.50.11 ou 9405.50.19	20,0	B3
9405.99.40	- - - de projecteurs	20,0	B3
9405.99.90	- - - autres	20,0	B3
9406.00.11	- - en matières plastiques	15,0	B3
9406.00.19	- - autres	15,0	B3
9406.00.92	- - en bois	15,0	B3
9406.00.94	- - en fer ou en acier	15,0	B3
9406.00.95	- - en matières plastiques ou en aluminium	15,0	B3
9406.00.96	- - en béton ou en pierre artificielle	15,0	B3
9406.00.99	- - autres	15,0	B3
9503.00.10	- Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées	10,0	B3
9503.00.21	- - Poupées, même habillées	10,0	B3
9503.00.22	- - - Vêtements et leurs accessoires, chaussures et coiffes	10,0	B3
9503.00.29	- - - autres	10,0	B3
9503.00.30	- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires	10,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9503.00.40	- Modèles réduits et modèles similaires, pour le divertissement, animés ou non	10,0	B3
9503.00.50	- autres assortiments et jouets de construction, en matières autres que plastiques	20,0	B3
9503.00.60	- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés	20,0	B3
9503.00.70	- Puzzles de tous genres	10,0	B3
9503.00.91	- - Blocs ou pièces découpées en forme de chiffres, de lettres ou d'animaux; jeux de construction de mots; jeux consistant à former et dire des mots; imprimantes jouets; bouliers jouets (abaques); machines à coudre jouets; machines à écrire jouets	20,0	B3
9503.00.92	- - Cordes à sauter	20,0	B3
9503.00.93	- - Jeux de billes	20,0	B3
9503.00.99	- - autres	20,0	B3
9504.20.20	- - Tables de billards de tous types	25,0	B3
9504.20.30	- - Craies de billard	20,0	B3
9504.20.90	- - autres	25,0	B3
9504.30.10	- - Jeux à moteur ou à mouvement ou machines à sous	20,0	B3
9504.30.20	- - Parties en bois, en papier ou en matières plastiques	20,0	B3
9504.30.90	- - autres	20,0	B3
9504.40.00	- Cartes à jouer	25,0	B3
9504.50.00	- Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du n° 9504.30	20,0	B3
9504.90.10	- - Articles pour bowling, de tous types	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9504.90.20	-- Fléchettes et leurs parties et accessoires	25,0	B3
9504.90.31	--- Tables pour les jeux de casino	25,0	B3
9504.90.39	--- autres	25,0	B3
9504.90.92	---- en bois ou en matières plastiques	25,0	B3
9504.90.93	---- autres	25,0	B3
9504.90.94	---- en bois ou en matières plastiques	25,0	B3
9504.90.99	---- autres	25,0	B3
9505.10.00	- Articles pour fêtes de Noël	25,0	B3
9505.90.00	- autres	25,0	B3
9506.11.00	-- Skis	5,0	B3
9506.12.00	-- Fixations pour skis	5,0	B3
9506.19.00	-- autres	5,0	B3
9506.21.00	-- Planches à voile	5,0	B3
9506.29.00	-- autres	5,0	B3
9506.31.00	-- Clubs complets	5,0	B3
9506.32.00	-- Balles	5,0	B3
9506.39.00	-- autres	5,0	B3
9506.40.10	-- Tables	5,0	B3
9506.40.90	-- autres	5,0	B3
9506.51.00	-- Raquettes de tennis, même non cordées	5,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9506.59.00	-- autres	5,0	B3
9506.61.00	-- Balles de tennis	5,0	B3
9506.62.00	-- Bateaux gonflables	5,0	B3
9506.69.00	-- autres	5,0	B3
9506.70.00	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins	5,0	B3
9506.91.00	-- Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme	5,0	B3
9506.99.00	-- autres	5,0	B3
9507.10.00	- Canes à pêche	5,0	B3
9507.20.00	- Hameçons, même montés sur avançons	5,0	B3
9507.30.00	- Moulinets pour la pêche	5,0	B3
9507.90.00	- autres	5,0	B3
9508.10.00	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	10,0	B3
9508.90.00	- autres	10,0	B3
9601.10.00	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	25,0	B7
9601.90.10	-- Nacre ou écaille de tortue, travaillées et ouvrages en ces matières	25,0	B7
9601.90.91	--- Étuis à cigares ou cigarettes, tabatières; objets d'ornementation	25,0	B7
9601.90.99	--- autres	25,0	B7
9602.00.10	- Capsules en gélatine pour le conditionnement des médicaments	10,0	B3
9602.00.20	- Étuis à cigares ou cigarettes, tabatières; objets d'ornementation	20,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9602.00.90	- autres	20,0	B3
9603.10.10	- - Broses	25,0	B3
9603.10.20	- - Balais	25,0	B3
9603.21.00	- - Broses à dents, y compris les broses à dentiers	25,0	B3
9603.29.00	- - autres	25,0	B3
9603.30.00	- Pinceaux et broses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques	25,0	B3
9603.40.00	- Broses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre	25,0	B3
9603.50.00	- autres broses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	25,0	B3
9603.90.10	- - Têtes préparées pour articles de broserie	25,0	B3
9603.90.20	- - Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	25,0	B3
9603.90.40	- - autres broses	25,0	B3
9603.90.90	- - autres	25,0	B3
9604.00.10	- en métal	25,0	B3
9604.00.90	- autres	25,0	B3
9605.00.00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	25,0	B3
9606.10.10	- - en matières plastiques	25,0	B3
9606.10.90	- - autres	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9606.21.00	-- en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	25,0	B3
9606.22.00	-- en métaux communs, non recouverts de matières textiles	25,0	B3
9606.29.00	-- autres	25,0	B3
9606.30.10	-- en matières plastiques	25,0	B3
9606.30.90	-- autres	25,0	B3
9607.11.00	-- avec agrafes en métaux communs	20,0	B3
9607.19.00	-- autres	20,0	B3
9607.20.00	- Parties	15,0	B3
9608.10.10	-- en matières plastiques	25,0	B3
9608.10.90	-- autres	25,0	B3
9608.20.00	- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	25,0	B3
9608.30.10	-- Stylos à dessiner à l'encre de Chine	25,0	B3
9608.30.90	-- autres	25,0	B3
9608.40.00	- Porte-mine	25,0	B3
9608.50.00	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	25,0	B3
9608.60.10	-- en matières plastiques	10,0	B3
9608.60.90	-- autres	10,0	B3
9608.91.10	--- en or ou doré	10,0	B3
9608.91.90	--- autres	10,0	B3
9608.99.10	--- Stylets pour duplicateurs	25,0	B3
9608.99.91	---- Parties de stylos et crayons à bille, en matières plastiques	25,0	B3
9608.99.99	---- autres	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9609.10.10	-- Crayons noirs	25,0	B3
9609.10.90	-- autres	25,0	B3
9609.20.00	- Mines pour crayons ou porte-mine	25,0	B3
9609.90.10	-- Crayons pour ardoises d'écolier	25,0	B3
9609.90.30	-- Crayons et mines, autres que ceux du n° 9609.10	25,0	B3
9609.90.91	--- Craies à écrire ou à dessiner	25,0	B3
9609.90.99	--- autres	25,0	B3
9610.00.10	- Ardoises d'écolier	25,0	B3
9610.00.90	- autres	25,0	B3
9611.00.00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	25,0	B3
9612.10.10	-- en matières textiles	10,0	B3
9612.10.90	-- autres	10,0	B3
9612.20.00	- Tampons encreurs	5,0	B3
9613.10.10	-- en matières plastiques	25,0	B3
9613.10.90	-- autres	25,0	B3
9613.20.10	-- en matières plastiques	25,0	B3
9613.20.90	-- autres	25,0	B3
9613.80.10	-- Briquets piézo-électriques pour poêles et chaudières	25,0	B3
9613.80.20	-- Briquets à cigarettes ou briquets de table, en matières plastiques	25,0	B3
9613.80.30	-- Briquets à cigarettes ou briquets de table, autres qu'en matières plastiques	25,0	B3
9613.80.90	-- autres	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9613.90.10	-- Cartouches rechargeables ou autres récipients qui constituent des parties de briquets mécaniques, contenant du combustible liquide	25,0	B3
9613.90.90	-- autres	25,0	B3
9614.00.10	- Ébauchons de pipes, en bois ou en racines	25,0	B3
9614.00.90	- autres	25,0	B3
9615.11.20	--- en caoutchouc durci	20,0	B3
9615.11.30	--- en matières plastiques	20,0	B3
9615.19.00	-- autres	20,0	B3
9615.90.11	--- en aluminium	20,0	B3
9615.90.12	--- en fer ou en acier	20,0	B3
9615.90.13	--- en matières plastiques	20,0	B3
9615.90.19	--- autres	20,0	B3
9615.90.21	--- en matières plastiques	20,0	B3
9615.90.22	--- en fer ou en acier	20,0	B3
9615.90.23	--- en aluminium	20,0	B3
9615.90.29	--- autres	20,0	B3
9615.90.91	--- en aluminium	20,0	B3
9615.90.92	--- en fer ou en acier	20,0	B3
9615.90.93	--- en matières plastiques	20,0	B3
9615.90.99	--- autres	20,0	B3
9616.10.10	-- Vaporisateurs	25,0	B3
9616.10.20	-- Montures et têtes de montures	10,0	B3
9616.20.00	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	25,0	B3
9617.00.10	- Bouteilles isolantes ou autres récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide	30,0	B3
9617.00.20	- Parties	25,0	B3

SH 2012	Désignation des marchandises	Taux de base (%)	Catégorie
9618.00.00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	25,0	B3
9619.00.11	- - avec une partie centrale absorbante en ouates de matières textiles	5,0	B3
9619.00.19	- - autres	15,0	B3
9619.00.91	- - en bonneterie	20,0	B3
9619.00.99	- - autres	20,0	B3
9701.10.00	- Tableaux, peintures et dessins	5,0	A
9701.90.00	- autres	5,0	A
9702.00.00	Gravures, estampes et lithographies originales	0,0	A
9703.00.10	- en métal	0,0	A
9703.00.20	- en pierre	0,0	A
9703.00.30	- en matières plastiques	0,0	A
9703.00.40	- en bois	0,0	A
9703.00.50	- en argile	0,0	A
9703.00.90	- en autres matières	0,0	A
9704.00.00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 49.07	20,0	A
9705.00.00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	0,0	A
9706.00.00	Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge	0,0	A